

Secteurs public et parapublic: une coalition sans précédent pour combattre le projet Clair

(LE DEVOIR) — Quinze groupements syndicaux viennent de former une vaste coalition pour combattre l'avant-projet de loi sur la négociation dans les secteurs public et parapublic présenté par le président du Conseil du Trésor, le ministre Michel Clair. Dans une première déclaration commune, hier, les représentants de 361,000 salarié(e)s ont réclamé « le respect du droit à la négociation » et le retrait du projet Clair, déposé le 20 décembre à l'Assemblée Nationale. Le projet Clair est jugé par la coalition comme « un geste de mépris sans précédent à l'endroit de l'ensemble du mouvement syndical », occasion qu'ont saisie les syndicats pour ce geste unitaire.

Il ne s'agit pas nommément d'un front commun. La coalition doit établir ses modalités de fonctionnement



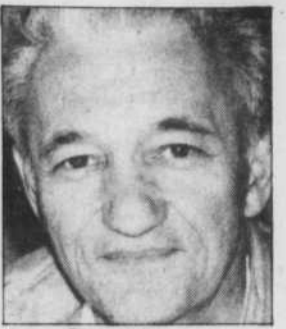
Louis Laberge, président de la FTQ



Monique Simard, v.-p. de la CSN



Yvon Charbonneau, président de la CEQ



Jean-Paul Héту, président de la CSD

lors d'une assemblée, le 2 février, à Montréal — assemblée qui pourrait regrouper quelque 1,000 militants de ces centrales ou groupes fort diversifiés.

Seule la CSN doit participer aux

travaux de la commission parlementaire qui doit, à compter du 28 janvier à Québec, étudier l'avant-projet de loi. La vice-présidente de cette centrale, Mme Monique Simard, déclarait hier que la CSN utiliserait la

tribune de la commission, le 31 janvier, « pour éviter que le patronat et le gouvernement la monopolisent » mais il n'est pas question que la CSN reconsidère sa présence à la commission parlementaire.

Les 14 autres groupements qui, tous, boycotteront la commission parlementaire, sont: la FTQ, la CSD et la CEQ, dont les trois présidents, MM. Laberge, Héту et Charbonneau, se trouvaient à la conférence de presse, visiblement réjouis d'une solidarité nouvelle entre familles idéologiques parfois divergentes; le Syndicat des professionnel(les) du gouvernement du Québec, l'APEP et l'APEC (enseignants catholiques et protestants); le Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS); le SPEQ (Professeurs de l'Etat du Québec), la FAPUQ (professeurs d'universités) et le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec; trois syndicats d'infirmiers et d'infirmières, soit la FIU, la FQII et la FSPHIQ ainsi que la Fédération des professionnel(les) des services éducatifs du Québec.

Il a sans doute fallu beaucoup

d'habileté pour rassembler ces syndicats et associations en une coalition. Plusieurs des groupes « indépendants » avaient, ces derniers temps, publié dans leurs bulletins respectifs des analyses et des bilans optimistes quant aux résultats probables de la démarche entamée par le président du Conseil du Trésor, M. Michel Clair. Pour Yvon Charbonneau (CEQ) le ministre Clair a tenté de gagner à ses vues « pièce par pièce » les porte-parole de ces groupements mais l'avant-projet de loi a dissipé les doutes de ceux qui pouvaient avoir été mis en confiance face à la stratégie gouvernementale. Les syndicats ne sauraient sans leur mission, avaliser un régime qui « légitime et perpétue les décrets », déclarait notamment le porte-parole des enseignants protestants.

« Tous les groupes participant à la

Voir page 8: Coalition

CONSTITUTION

L'Assemblée nationale sera consultée, promet Pierre-Marc Johnson

QUÉBEC (LE DEVOIR) — L'Assemblée nationale sera consultée et invitée à se prononcer sur le dossier constitutionnel que le gouvernement est en voie de préparer, en vue de le soumettre ultérieurement au gouvernement fédéral.

C'est ce que le ministre de la Justice et délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes a fait sa

voir hier, au cours d'un entretien téléphonique avec LE DEVOIR.

« L'Assemblée nationale sera mise dans le coup à un moment donné, dit M. Pierre-Marc Johnson, mais ce n'est pas à l'opposition de déterminer l'échéancier et la démarche. » Il faisait ainsi écho aux propos du chef libéral, M. Robert Bourassa, voulant que le Parlement soit consulté avant que Québec soumette ses demandes à Ottawa. « Ce serait plus facile s'il (M. Bourassa) était là », ironise M. Johnson.

Le ministre indique que l'intention de M. Brian Mulroney de faire diligence, sans attendre les élections québécoises, est conforme à l'échange de vues que les deux premiers ministres ont eu à Québec, au début de décembre. MM. Lévesque et Mulroney ont alors convenu que la balle était dans le camp du Québec et que ce dernier ferait connaître ses demandes autour de Pâques, un peu avant ou un peu après, soit au début du printemps. Depuis lors, les choses ont progressé normalement, selon le ministre, pour qui beaucoup de travail de recherche et de consultation a été fait par ses fonctionnaires et lui-même.

Dans les entrevues qu'il a données

Voir page 8: Johnson



Pierre-M. Johnson

Mulroney refuse de dévoiler ses cartes avant Lévesque

OTTAWA (Le Devoir) — Le premier ministre Brian Mulroney n'entend donner aucune précision sur les concessions qu'il serait disposé à faire au Québec pour faciliter son adhésion à l'accord constitutionnel de 1981 tant que René Lévesque ne lui aura pas transmis officiellement les exigences précises de son gouvernement à cet égard.

C'est ce qu'il a indiqué hier alors qu'il était pressé par l'opposition libérale de donner rapidement aux Québécois des gages de sa bonne foi dans la mesure où les exigences fondamentales de l'Assemblée nationale sont déjà connues.

Aux yeux du chef conservateur il serait en effet « quelque peu prématuré, pour ne pas dire quelque peu malhabile » de soumettre des propositions alors que le premier ministre Lévesque reconnaît lui-même que « la balle est dans sa cour ». Dans un dossier aussi vital, il faut faire preuve de prudence et éviter à tout prix l'ambiguïté, ajoutera-t-il.

En principe le gouvernement québécois doit renvoyer la balle au gouvernement fédéral après Pâques, a rappelé M. Mulroney. Du moins c'est l'entente à laquelle lui et M. Léves-

que en étaient venus lors de leur tête-à-tête du mois de décembre. Les propositions que M. Lévesque lui transmettra alors seront regardées de façon objective et analysées calmement, dit-il.

C'est uniquement lorsque M. Lévesque aura posé ce geste que M. Mulroney entend entamer le processus de négociation, précise ce dernier. Il rejette d'ailleurs une suggestion libérale de profiter de la conférence économique des premiers ministres de la mi-février à Régina pour amorcer le processus de négociation. Pour l'instant, toutes les énergies sont consacrées à la relance de l'économie, rappelle-t-il. Dans le cas du Québec, on préoccupe aussi de remplacer la méfiance laissée en héritage par les libéraux par un climat de confiance, ajoute-t-il.

Pour le chef libéral, John Turner, il serait normal que M. Mulroney donne dès maintenant des gages de sa bonne foi pour répondre positivement aux gestes posés le week-end dernier par le Parti québécois lors de son congrès extraordinaire de Montréal. Il lui rappelle que les exigences fondamentales sont d'ailleurs

Voir page 8: Mulroney

LE LEADERSHIP DU PC ONTARIEN



M. Frank Miller, que l'on voit ici avec son épouse Ann, a été applaudi après avoir été présenté au congrès au leadership du Parti conservateur ontarien. Il s'est dit assuré de plus de 35% des voix au premier tour de scrutin.

Timbrell pourrait se faufiler

L'avance de Frank Miller ne paraît pas insurmontable

TORONTO (LE DEVOIR) — Au terme d'une campagne somme toute sans éclat, le congrès au leadership conservateur ontarien qui s'est ouvert hier promet d'être des plus excitants, parce que les jeux ne sont pas faits et que l'avance dont bénéficie le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Frank Miller, n'est pas insurmontable.

M. Miller estimait hier soir qu'il récolterait 38% ou 660 votes au premier tour de scrutin et son directeur de campagne, M. Lou Parsons, prédisait une victoire au troisième tour, voire même au second tour.

Mais le camp Miller cachait mal une certaine nervosité hier car il n'ignore pas que si leur homme ne

ramasse que 30% d'appuis au premier vote, le ministre de l'Agriculture, M. Dennis Timbrell, aura assez de crédibilité pour s'attirer les appuis de celui qui sera éliminé le premier. Les pro-Miller savent aussi qu'un Mouvement pour combattre leur candidat, le plus conservateur des quatre, n'est pas à

Voir page 8: Ontario

La « guerre des étoiles »

Carrington minimise les réserves européennes

(LE DEVOIR) — Le secrétaire général de l'OTAN, lord Carrington, a affirmé hier qu'il était prudent pour Washington d'aller de l'avant avec son programme de recherches sur l'opportunité d'ériger ce que d'aucuns appellent une « ligne Maginot de l'espace » au-dessus des États-Unis.

Lord Carrington a balayé du revers de la main les réserves qu'on se fait dans certaines capitales européennes sur l'initiative de défense stratégique (IDS) du président Ronald Reagan.

Prié de dire si les 16 pays membres de l'Alliance atlantique risquaient d'être divisés sur la question de l'IDS, communément appelée « guerre des étoiles », lord Carrington a lancé : « Comment

dois-je faire pour savoir ce que fera l'OTAN ? »

Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, soutient qu'il est « insensé » de chercher à obtenir une supériorité sur l'Union soviétique dans le domaine des armes de l'espace. Même si la France ne fait pas partie de la structure militaire de l'OTAN, le président François Mitterrand a lui aussi émis de sérieuses réserves sur la poursuite de l'IDS.

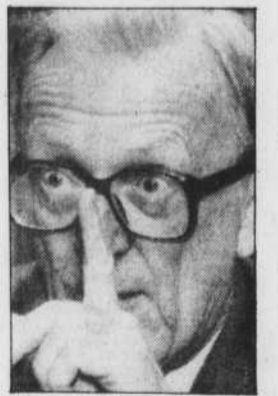
Le Canada, en revanche, s'est rangé derrière M. Reagan. « Étant donné les progrès importants réalisés par les Soviétiques (...) la prudence dicte à l'Ouest de se tenir au courant de la faisabilité de tels projets », a déclaré lundi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe

Clark. Lord Carrington a insisté hier sur le fait qu'il était « juste » et « prudent » pour les États-Unis de poursuivre leurs recherches dans ce domaine, et que Washington était déterminé à consulter ses alliés sur le sujet.

« Il y a ceux qui affirment que la défense dans l'espace est désirable ou indésirable », a déclaré lord Carrington devant les membres du Canadian Club de Montréal. « Je préfère, quant à moi, affirmer que nous ne le savons pas encore. »

Interrogé par les journalistes, lord Carrington a ajouté qu'il ne serait « pas très prudent » pour les Américains de ne pas effectuer de recherches dans ce domaine

Voir page 8: Carrington



Lord Carrington



NDLR

Pour des raisons techniques hors de notre contrôle, nous avons dû retarder de quelques jours la parution du magazine spécial qui soulignera le 75ème anniversaire du DEVOIR. Nos lecteurs le trouveront dans notre édition du jeudi, 31 janvier. Nous prions ceux qui l'attendaient cette semaine, nos lecteurs et nos clients de la publicité, de bien vouloir accepter nos excuses.

TIME/SHARON Le tribunal déboute Sharon

NEW YORK (Reuter, AFP) — Après avoir délibéré onze jours, un jury composé de six membres a tranché hier en faveur de la revue Time contre l'ancien ministre israélien de la Défense, le général Ariel Sharon, qui lui avait intenté un procès pour diffamation en réclamant \$50 millions US en dommages-intérêts.

Le jury s'est prononcé contre le général Sharon sur une question clé du procès, celle de savoir si un paragraphe concernant son rôle dans le massacre de Palestiniens commis en 1982 à Sabra et Chatila avait été publié avec « l'intention de nuire », et si Time savait que son contenu était faux en le mettant sous presse.

La semaine dernière, les quatre femmes et les deux hommes formant le jury avaient déclaré le paragraphe en question faux et diffamatoire pour le général Sharon. Pour que celui-ci gagne le procès, il aurait fallu que le jury décide que le

Voir page 8: Sharon



IBM PC et COMPATIBLE
189,95 \$

ULTRATEXTE

Traitement de texte pour PCjr

Le Turgeon
5223 avenue de la Paix, 12^e étage, 600
Montréal (Québec) H3T 1Z1
Tél.: (514) 270-5481

Selon Claude Ryan

La séparation du MÈQ compromettra l'unité du système d'enseignement

QUÉBEC (LE DEVOIR) — Le critique de l'opposition officielle en matière d'éducation, M. Claude Ryan, estime que la séparation du ministère de l'Éducation, annoncée lors du remaniement ministériel du 20 décembre dernier, a été improvisée et qu'elle compromettra l'unité du système d'enseignement québécois.



Claude Ryan, critique de l'opposition officielle en matière d'éducation.

Par ailleurs, M. Ryan demande au nouveau ministre de l'Éducation, M. François Gendron, de soumettre le plus tôt possible le projet de nouvelle carte scolaire à l'étude de la commission parlementaire de l'éducation.

La nécessité d'établir un nouveau découpage découle de l'adoption de la loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire le 20 décembre dernier. Dans une lettre adressée mercredi à M. Gendron, M. Ryan souligne que le découpage de la nouvelle carte scolaire est l'un des aspects les plus importants de la restructuration scolaire.

Or, « tout laisse croire que ce découpage ne donnera lieu à aucune discussion publique, à aucune vérification par les parlementaires », a précisé hier M. Ryan lors d'une conférence de presse. Un amendement de dernière minute au projet de loi 3 donne encore plus de pouvoir au ministre de l'Éducation, signale M. Ryan, qui craint « une caricature de la démocratie parlementaire » en ce qui touche la carte scolaire.

Il n'a pas été possible d'obtenir hier les réactions de M. Gendron, qui devait encore prendre connaissance de la lettre de M. Ryan. La date et les modalités par lesquelles sera rendu public le projet de carte scolaire n'ont pas encore été dévoilées non plus. M. Ryan signale que des problèmes se posent dans de nombreuses régions, notamment de distances, de sous-équipement et de transferts de personnel.

Quant à la séparation du ministère de l'Éducation, partagé entre le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, elle inquiète profondément le député d'Argenteuil, tout comme la vaine des ministres de l'Éducation (trois ministres en moins d'un an: MM. Camille Laurin, Yves Bérubé et François Gendron).

nement universitaire », a déclaré M. Ryan. Il ajoute que la solution s'inspire de la fameuse « structurite », qui sert trop souvent de refuge au gouvernement. Et il conseille au gouvernement de plutôt s'attaquer au problème du financement des universités.

M. Ryan justifie son désaccord sur la scission par deux arguments, l'un technique, l'autre politique. Tout d'abord, techniquement, la nature complexe des problèmes d'éducation « plaide pour la recherche de politiques unifiées », selon le député d'Argenteuil.

Ensuite, le dédoublement du MÈQ créera deux empires en lutte l'un contre l'autre, prévient M. Ryan. Il estime que l'éducation risque de devenir davantage dépendante envers la conjoncture politique: les priorités des deux ministres risquent d'être opposées et leurs désaccords soumis à des arbitrages opportunistes au niveau du cabinet, analyse M. Ryan.

Ce dernier estime que M. Gendron « paraît animé de bonnes intentions » alors qu'il ne peut se retenir d'envoyer des pointes à M. Bérubé. La conférence de presse a donné au critique libéral l'occasion de signaler les dossiers qui traitent sur les bureaux des deux ministres: les microordinateurs (« devenus un gouffre financier pour le gouvernement, via la Caisse de dépôt et la Société de développement industriel, estime M. Ryan), la politique de l'enseignement privé, le financement des universités, les enfants admis illégalement à l'école anglaise...

La semaine prochaine, M. Ryan compte rendre publiques les résolutions sur le secteur de l'éducation qui seront soumises au prochain congrès par l'association libérale d'Argenteuil. Par ailleurs, M. Ryan a signalé que, contrairement à ce qu'on pu rapporter certains journalistes, le récent Conseil général du Parti libéral du Québec a permis un travail sérieux en ateliers. Il a qualifié de « très bien faits » deux documents de travail, l'un sur l'agriculture et l'autre sur la gestion forestière.

Enfin, M. Ryan ne fera connaître que lorsque les élections générales seront déclenchées sa décision de se représenter ou non comme député.

La course au leadership en Ontario

FRANK MILLER

■ L'apôtre farouche de la libre entreprise

TORONTO (LE DEVOIR) — « M. Miller est le seul candidat qui a travaillé dans sa vie. Il est direct et met les gens à l'aise ».

« Il connaît l'entreprise et sait ce que c'est que de prendre des risques ».

Ces commentaires de deux jeunes députés au congrès conservateur rempliraient d'aise le candidat Miller, un farouche apôtre de la libre entreprise.

Frank Miller présente un programme électoral sans saveur culturelle, promettant plutôt de créer un fonds d'aide aux nouvelles entreprises et de multiplier les encouragements fiscaux à l'entreprise. Il veut aussi libérer l'entreprise des contraintes bureaucratiques afin de laisser le marché jouer pleinement son rôle.

« Ce n'est pas que les intérêts sociaux ou culturels sont moins importants, dit-il, mais sans croissance économique, toutes les autres aspirations de l'homme sont bafouées ».

Le ministre de l'Industrie et du Commerce raconte souvent des pages de son propre passé, pour mieux illustrer le bien-fondé de ses convictions: à partir de presque rien et en travaillant comme un forcené il réussit, à force de persévérer, à faire beaucoup d'argent.

« Quand mon père est mort, rappelle-t-il, j'avais 13 ans et j'ai dû travailler, parfois à trois endroits en même temps, pour poursuivre mes études. Je connais la pauvreté et le désir d'avoir une vie meilleure ».

M. Miller a passé la majeure



partie de sa jeunesse dans la région de Muskoka, au nord de Toronto, mais ses pérégrinations l'ont conduit à l'Université McGill puis à Arvida, comme ingénieur à la Compagnie d'Aluminium du Canada. (Il est le seul candidat bilingue mais cela ne le rend pas plus favorable au bilinguisme officiel dans sa province, ni d'ailleurs au Parti québécois).

De retour dans sa région, il se fit tour à tour opérateur et vendeur d'autos, hérita de \$100,000... et devint riche. Quatre ans plus tard, en 1966, il tomba gravement malade et décida que l'argent n'était pas tout dans la vie. Il entra en politique peu après.

M. Miller a aujourd'hui 57 ans. Il fut le premier à annoncer sa candidature dans la course à la succession de M. William Davis et il est très bien organisé, que l'on parle des fou-

les qui le suivent ou des publications sur papier glacé expliquant ses objectifs, mises en page par des professionnels, et dignes de la plus riche des entreprises. Ses appuis au cabinet sont importants et ne se trouvent pas chez les Red Tories mais plutôt chez les ministres plus à droite comme M. Claude Bennett, James Snow et Gordon Walker. Me Bette Stephenson souhaite aussi sa victoire.

De 1974 à 1977, M. Miller fut ministre de la Santé. Estimant que la croissance des dépenses de santé augurait mal pour l'avenir, il entreprit de fermer des hôpitaux et de réduire les services. Il échoua cependant et accueillit la nouvelle de son déplacement aux Ressources naturelles avec soulagement.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce lui convient également, lui qui est obsédé par « les nouveaux défis » de la productivité, de la modernisation des entreprises et de la vente des produits ontariens à l'étranger.

Il ne préconise cependant pas le libre-échange total avec les États-Unis et, d'ailleurs, s'il continue à encenser le président des États-Unis, M. Ronald Reagan, il prend maintenant soin d'ajouter que « les États-Unis ne sont pas le « Canada ». Son équipe a senti qu'il ne fallait pas pousser trop loin l'identification à M. Reagan. Elle dit par contre que ses idées sont « compatibles » avec celles du premier ministre canadien, M. Brian Mulroney.

DENNIS TIMBRELL

■ Le candidat de la transition sans douleur

TORONTO (LE DEVOIR) — Ses détracteurs le trouvent « incolore et inodore » et ses supporters aiment sa prudence.

« C'est un penseur qui prend ses précautions et dont on sait qu'il ne s'éloignera pas subitement de son centre », estime le ministre des Affaires du Nord, M. Léo Bernier qui, après des déchirantes hésitations, a donné son appui à M. Timbrell dans la course à la chefferie du Parti conservateur, plutôt qu'à M. Jack Miller.

Le candidat prend plaisir à rappeler qu'il est né tout près d'un endroit qui a nom « Centreville » et il ne manque pas une occasion de rappeler qu'il est un inconditionnel du premier ministre actuel, M. Bill Davis et qu'avec lui, la transition serait sans douleur. Sur les photographies distribuées aux députés, M. Timbrell est souvent aux côtés de M. Davis, tenant sa pipe exactement comme le premier ministre démissionnaire, et s'essayant à sourire comme lui.

A ceux qui le trouvent terne, M. Timbrell répond en disant que 15 années de charisme fédéral avec M. Pierre Trudeau « n'ont rien apporté au pays ». Il y a 10 jours, le député de Don Mills, une banlieue cossue de Toronto, a rajusté son tir sur la surfacturation des médecins mais avec le doigté de « l'homme du consensus », qui



création d'emplois et aiderait plutôt l'entreprise privée, notamment en encourageant sa modernisation.

Sur la peine de mort, le candidat était contre une telle mesure il y a quelque temps mais devant l'intensification de la violence il est désormais en faveur d'un vote libre sur la question à Ottawa.

A l'instar du candidat Larry Grossman, M. Timbrell s'inquiète de la « balkanisation » du pays et veut travailler étroitement avec Ottawa. Il se rendrait à Québec dans les 10 jours suivant son entrée en fonction, en raison de l'importance des liens entre les deux provinces.

M. Timbrell est présentement ministre de l'Agriculture, poste qu'il a sollicité en 1982 pour développer ses appuis dans l'Ontario rurale et qui lui vaudra sans doute le vote de nombreux députés dans le sud-ouest de la province demain.

Il est membre du cabinet Davis depuis 1974. Il fut d'abord ministre pour les Jeunes puis ministre de l'Énergie avant de passer à la Santé.

Le jeune ministre — il a 37 ans — a fait de la politique pratiquement toute sa vie, après avoir enseigné trois ans dans une école secondaire de Toronto. S'il gagne demain et devient premier ministre, il aura atteint un des buts qu'il s'est fixé il y a plusieurs années.

Montréal devant la Commission d'accès à l'information

La remise des dossiers aurait pu entraver les projets d'exploitation future de la Ville

La Ville de Montréal a tenté hier de convaincre la Commission d'accès à l'information (CAI), que les trois rapports d'experts qu'elle a refusé de remettre en novembre dernier au conseiller de l'opposition, M. Michael Faïnstat, sur l'état physique de la carrière Miron, recelaient des informations susceptibles d'entraver ses projets d'exploitation future du site.

M. Faïnstat a fait valoir pour sa part que deux de ces études avaient été commandées l'hiver dernier par la Ville à des firmes d'ingénierie — Foratek International et Lavallin — en vue de connaître l'état exact de la carrière et du site d'enfouissement des déchets que la Ville projetait alors d'acheter. La troisième étude, commandée en mai 1980 à la firme Envirobec, devait éclairer la Ville sur les méthodes à employer pour solutionner certains problèmes d'environnement (pollution de l'air, odeurs, pollution de la nappe d'eau souterraine, vermine, etc) reliés à l'exploitation du site d'enfouissement et à leur évolution.

Le procureur de la Ville, Me Richard Verdon, a rappelé que la Ville a finale-

ment acheté en juin dernier l'ensemble du site Miron pour la somme de \$45 millions mais ne prendra possession des lieux qu'en janvier 1988. L'administration municipale doit d'ici là, a-t-il ajouté, soupeser différentes options d'exploitation du site et les informations contenues dans les rapports seraient de nature à limiter considérablement ses décisions. Il a de plus souligné qu'une clause dans le contrat qui la lie à Miron stipule que la compagnie doit pouvoir poursuivre ses opérations à la carrière jusqu'en 1988 sans ingérence de la Ville.

Pour le conseiller Michael Faïnstat, le droit du public de savoir dans quel état la Ville a acquis la carrière qu'elle paie déjà chèrement sans en être l'occupant et les problèmes environnementaux dont elle risque d'hériter en 1988 doit primer sur le droit de Miron d'exploiter le site en toute quiétude. Les appréhensions de M. Faïnstat quant à la pollution existante et pouvant s'aggraver d'ici 1988 viennent de la lecture même des mandats confiés aux firmes d'experts, a-t-il expliqué. Envirobec et Foratek (dans un autre contrat qu'elle n'a pas réalisé) devaient notam-

ment recommander des solutions aux problèmes d'étalement du fond et des parois du site d'enfouissement. Des forages effectués en 1983 avaient révélé que le « roc y est fissuré et fragmenté », constituant un risque de « contamination de la nappe phréatique et du milieu environnant ».

Ingénieur de formation et très au fait de ces questions, M. Faïnstat a fait valoir devant la Commission d'accès à l'information que la Ville n'avait pas démontré pourquoi ces documents devaient rester confidentiels sinon pour protéger, non pas le bien public mais les intérêts d'une compagnie privée, ou dissimuler des torts environnementaux dont tous les contribuables hériteraient dans deux ans.

La Ville n'hésitera pas à porter le dossier devant la Cour Supérieure, comme le laissait entendre hier le directeur du service des Travaux publics, M. Richard Vanier, si la CAI ne lui donne pas raison. La Ville semble en effet résolue à ne pas divulguer ces documents et aucune commission ne la fera changer d'avis, a-t-il ajouté.

Investissements de \$46 millions

Nouvelles bibliothèques pour Concordia

Le conseil des ministres de Québec a ap-

prouvé les projets de construction et d'agrandissement des bibliothèques des campus Sir George Williams et Loyola de l'Université Concordia.

Attendue depuis une décennie par les autorités de Concordia, la réalisation de ces projets coûtera \$46 millions. Le gouvernement qué-

bécois a accepté de verser \$18,7 millions dans le cadre de son plan quinquennal d'investissements 1984-1989. Le reste proviendra en grande partie de la campagne de financement lancée par Concordia.

Le premier projet consiste à construire une bibliothèque de neuf étages dans le quadrilatère bordé par les rues Bishop et MacKay, le boulevard de Maisonneuve (en face du pavillon principal de Concordia) et la ruelle située entre MacKay et Bishop près de la rue Sainte-Catherine.

Le second prévoit l'agrandissement de la bi-

bliothèque Vanier, située au Collège Loyola dans l'ouest de Montréal.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, M. Yves Bérubé, qui était de passage au pavillon principal de l'université Concordia, boulevard Maisonneuve ouest.

M. Bérubé a déclaré que les contraintes budgétaires « très sérieuses » auxquelles fait face encore son gouvernement ne pouvaient empêcher de donner des réponses à des « demandes prioritaires » venant des universités. Or la demande de Concordia se justifie facilement.

Depuis plusieurs années, a-t-il précisé, l'Université Concordia éprouve de graves problèmes bibliothécaires. Pas moins de 400,000 volumes (le tiers de la collection) séjournent dans un entrepôt reconverti, dans des conditions atmosphériques misérables. D'autre part, les quatre bibliothèques actuelles du centre-ville sont étalées sur 11 étages répartis dans quatre pavillons.

Ravi de la participation financière du gouvernement, le recteur et vice-chancelier de l'Université Concordia, M. Patrick Kenniff, a tou-

tefois précisé que les travaux ne commencent pas avant plusieurs mois. « Nous venons de franchir le plus gros obstacle, mais il reste encore des détails à régler », a-t-il indiqué.

L'Université Concordia devra d'abord poursuivre sa campagne de financement pour trouver le reste de l'argent. Jusqu'à maintenant, la campagne a rapporté \$10,5 millions. L'objectif est de \$25 millions.

Elle devra ensuite obtenir la démolition de l'immeuble à appartements Royal George, situé dans le quadrilatère où elle projette de construire sa nouvelle bibliothèque. Entrepris il y a quelque temps, les pourparlers seraient toutefois avancés. Pour ces raisons, M. Kenniff n'a pas voulu avancer une date précise pour le début des travaux.

Dans son allocution, le ministre Bérubé a rendu hommage à l'Université Concordia, « une institution qui a pensé démocratiser l'accès à l'université au Québec

avant les autres ». « En outre, Concordia a donné l'exemple en acceptant dans ses rangs diverses communautés ethniques qui n'ont pas été favorisées au moment de l'expansion du réseau universitaire. » Près de 60 % des étudiants de Concordia sont anglophones et allophones.

Par ailleurs, M. Bérubé a réitéré son intention de rencontrer les représentants des 13,500 étudiants des facultés de génie du Québec qui ont demandé l'aide financière du gouvernement pour l'achat de 10,000 micro-ordinateurs. Mais il n'est pas favorable à l'idée de faire assumer les coûts de ces étudiants par l'État.

Il préfère regarder l'ensemble des besoins des universités avant de répondre à leur demande. « Il faut prendre aussi en compte que les étudiants en génie sont des privilégiés de notre société du fait qu'ils viennent de familles aisées et qu'ils gagneront de bons salaires après leurs études », a-t-il conclu.

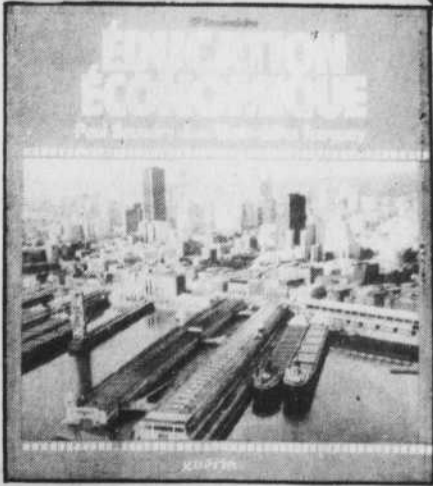
guérin
l'éditeur
qui
édite

Maintenant
disponible

**Éducation
Économique**

Luc Bois / Paul Beaudry /
Gilles Tanguay

En vente
dans toutes
les
librai-
ries



Manuel de l'élève — 17,95\$
ISBN-2-7601-1142-3 (429 pages)
cahier d'activités — 4,95\$
ISBN-2-7601 (86 pages)
Cartes murales (3) — 25,00\$
ISBN-2-7601-1605-0
Guide méthodologique — 24,95\$
ISBN-2-7601-1261-6

En vente dans les librairies:

4560 rue Station 168 est, rue 4440 rue
Saint-Denis Métro-Longueuil Sainte-Catherine Saint-Denis
Montréal, Québec Longueuil, Québec Montréal, Québec Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112 Tél.: (514) 677-6525 Tél.: (514) 861-5647 Tél.: (514) 843-8241

BOUQUINEZ À L'AISE À
AGENCE DU LIVRE
1246 rue St-Denis Montréal
Tél.: 844-6896

cours de

parole publique

Exprimez vos idées!

Perfectionnez votre discours. Apprenez à devenir un leader grâce à des techniques de présentation, de contrôle, d'animation. Apprenez à mieux exprimer vos idées, vos sentiments et à bien penser devant un auditoire.

Offert en 8 semaines ou 2 jours intensifs à 200\$ pour le cours de base; 12 semaines ou 3 jours intensifs à 250\$ pour le cours intermédiaire et 300\$ pour le cours de perfectionnement, (déductible d'impôts). Cours d'introduction, sans aucun engagement, pour seulement 10\$, donnés les mardis à midi et à 20 heures. Prospectus complet sur demande.

Les cours

Jean-Luc Leboeuf
5277, avenue du Parc, Montréal H2V 4G9
Pour renseignements: (514) 277-2117

EN BREF...

■ SAQ: rien d'illégal

(PC) — Il n'y a rien d'illégal dans le projet de la Société des alcools du Québec (SAQ) de transformer certains de ses magasins en coopératives avec la participation des employés, a statué hier le juge Bernard Lesage, du Tribunal du travail, rejetant ainsi les plaintes formulées par le syndicat représentant les 11,360 employés de magasins et de bureaux de la SAQ qui voyait dans ce projet une tentative de l'employeur pour réduire les effectifs syndicaux. Ce plan contient une part suffisante de logique et de cohérence en regard des objectifs avoués, précise le juge Lesage.

■ Les droits d'auteur

OTTAWA — Le ministre des Communications, M. Marcel Masse, entend présenter l'automne prochain un projet de loi visant à moderniser la Loi canadienne sur les droits d'auteurs qui n'a jamais été révisée depuis 1924. Le ministre des Communications a apporté cette précision hier alors qu'il indiquait que le comité permanent des Communications sur les communications et la culture tiendrait au printemps des audiences publiques sur la réforme de cette loi. Le ministre libéral, M. Francis Fox, avait présenté en mai dernier un livre blanc contenant une proposition de réforme de la loi. Cette proposition n'avait pu être étudiée en raison des élections. Ce livre blanc a été redéposé hier par M. Masse afin de permettre que le débat puisse être lancé.

■ Asselin n'a pas été nommé

QUÉBEC (LE DEVOIR) — M. Roger Nicolet, premier vice-président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, dément que cet organisme s'apprêterait à forcer son président, M. André Asselin, à démissionner de son poste. Il ajoute que M. Asselin a lui-même fait convoquer le conseil d'administration de l'Union pour mercredi prochain, le 30, à Montréal, afin de l'informer de sa décision concernant la direction du Parti progressiste-conservateur du Québec, qui lui a été offerte. Il y a quelques jours, un maire avait accusé M. Asselin de se servir de son poste à des fins politiques personnelles. Il ajoutait que des maires entreprendraient des démarches pour le forcer à démissionner s'il ne mettait pas fin à cette pratique.

■ Intervention policière

QUÉBEC (PC) — Selon un docteur en sociolinguistique, il est « clair, évident et irréfutable » que les interruptions notées dans la déclaration écrite du caporal Lortie aux policiers proviennent d'interventions de ceux-ci. Le procès du caporal Lortie s'est poursuivi hier avec le témoignage durant toute la journée d'un socio-linguiste, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, le Dr Claude Tousignant. Le socio-linguiste a tenté de prouver qu'à 12 reprises lors de la « confession » de Lortie aux policiers, ces derniers sont intervenus pour le questionner, lui demander des précisions. Or, dans leur témoignage, les deux policiers qui ont interrogé le caporal Lortie ont formellement nié être intervenus lors de la période de rédaction de cette déclaration. Ils ont admis avoir questionné Lortie durant l'interrogatoire mais ont nié à maintes reprises être intervenus durant la rédaction du texte de quatre pages.

■ Bébés éprouvettes

EDMONTON (PC) — Les associations de lutte à l'avortement de l'Alberta ont décidé de combattre toute tentative d'instituer une clinique de reproduction des êtres humains éprouvettes à Edmonton. Le premier bébé éprouvette en Alberta devrait naître cette semaine au Foothills Hospital, de Calgary. L'ovule de la mère a été fertilisé à une clinique mise sur pied par l'hôpital et l'Université de Calgary grâce à un don anonyme de \$100,000.

■ Brigham: le 4 mars

MONTREAL (PC) — Thomas Brigham a été envoyé à son procès pour le meurtre de trois touristes français victimes de l'attentat à la bombe commis le jour de la fête du travail à la Gare centrale de Montréal. Le juge Claude Joncas, de la Cour des sessions de la paix, a ordonné à Brigham de comparaître le 4 mars alors que sera fixée la date de son procès sous une inculpation de meurtre au premier degré.

■ Coupures au Conseil des arts

OTTAWA (LE DEVOIR) — Le Conseil des arts du Canada a indiqué hier que son budget pour le secteur des arts en 1985-1986 serait réduit de \$ 1.1 million et qu'en conséquence l'aide à certaines activités artistiques serait réduite. C'est la conclusion à laquelle en sont venus cette semaine les membres de cet organisme après avoir fait le point sur les compressions budgétaires exigées par le gouvernement fédéral. Les compressions exigées ont été de \$ 3.5 millions. Déjà, on a réduit les services administratifs pour une somme de \$ 1 million et on estime maintenant qu'une fois tenu compte de l'indexation du budget pour tenir compte de l'inflation le budget dévolu aux arts ne sera que \$ 67.5 millions, soit \$ 1.1 millions de moins qu'en 1984-1985.

■ Lévesque aux cérémonies

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a l'intention d'inviter son homologue québécois M. René Lévesque aux cérémonies organisées pour accueillir le président américain Ronald Reagan, à Québec, le 17 mars prochain. En revanche, il n'est pas question jusqu'ici que le premier ministre québécois ou des représentants du gouvernement du Québec assistent aux réunions entre les officiels américains et canadiens. C'est ce qu'a indiqué hier le premier ministre Brian Mulroney, précisant qu'il n'avait reçu aucune requête de Québec pour assister à ces rencontres.

Salles d'urgence:

Chevrette injecte \$ 6.4 millions supplémentaires pour tenter de régler l'engorgement chronique

Dans un effort pour tenter de régler à court terme le problème chronique d'engorgement des salles d'urgence dans la région de Montréal, en particulier ceux du nord de la ville, le ministre des Affaires sociales injecte \$ 6.4 millions supplémentaires et crée 206 nouveaux postes.

Le ministre Guy Chevrette donne ainsi une suite concrète au plan d'action annoncé le 19 novembre dernier et qui a été depuis longuement discuté avec chacun des hôpitaux concernés. Aux cinq — Cité de la santé de Laval, Sacré-Coeur, Maisonneuve-Rosemont,

Santa Cabrini et Fleury — qu'ils étaient au départ, est venu s'ajouter l'hôpital Jean-Talon où la situation à l'urgence est également très difficile.

La mesure la plus importante, sans doute, est la réouverture de 101 lits de longue durée dans sept hôpitaux de la métropole: Maisonneuve-Rosemont, Santa Cabrini, Saint-Charles Borromée, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Jude de Laval, Le Cardinal et Jean-Talon. Le plan d'action prévoyait à l'origine 50 lits.

Au colloque tenu au Conseil de la santé et des

services sociaux de la région de Montréal métropolitain (CSSSRMM) le 22 novembre dernier pour tenter de régler le problème des urgences, les quelque 110 participants avaient tous insisté sur la nécessité d'injecter plus de ressources pour tenter de régler le problème des urgences. On s'accordait pour affirmer qu'il fallait rouvrir les 200 lits qui, à cause des restrictions budgétaires, sont actuellement fermés dans les hôpitaux de la région.

Au nombre des autres mesures annoncées, il y a le développement de 31

lits d'urgence sociale pour les six hôpitaux: le plan d'action original prévoyait 25. De plus, le ministre autorisera la création de six postes de travailleur(euse)s sociaux dans le cadre du jumelage avec trois CLSC de Montréal — Montréal Nord, Petite Patrie, CLSC Rosemont — et consolidera les services et soins à domicile en augmentant le budget de \$ 300,000.

A cela s'ajoutera le développement accéléré d'unités d'évaluation et de traitement gériatrique dans quatre des six hôpitaux, soit Maisonneuve-Rosemont, Fleury, Santa Cabrini et Cité de la santé de Laval. Un montant de \$ 567,000 sera donné aux centres de services sociaux de la région de Montréal pour créer 111 places en familles d'accueil de réadaptation.

Ce plan qui avait déjà été largement amorcé par le Dr Camille Laurin, alors qu'il était ministre des Affaires sociales, devra être assorti d'un effort administratif de la part des six hôpitaux concernés. Les six centres hospitaliers devront fournir au ministre leur plan d'action local en particulier en ce qui a trait à la révision et d'adoption de règlements

internes concernant les critères d'admission et la répartition et l'utilisation des lits, le respect rigoureux du règlement du 48 heures à l'urgence, la délégation des pouvoirs adéquats au médecin-coordonnateur de l'urgence et de l'admission, la disponibilité sur place et en tout temps de médecins traitants et consultants pour les patients à l'urgence.

Là où cet effort de coordination a été fait, a noté le ministre, les résultats sont bons.

« Ce que nous annonçons aujourd'hui est un grand pas, un pas extrêmement important pour tenter de régler le problème des urgences à Montréal, même si ce n'est pas parfait », a reconnu le ministre des Affaires sociales qui souhaite que le jugement dans le cas du changement de vocation des centres hospitaliers (Reddy Memorial et Sainte-Jeanne d'Arc) de courte durée en centres de longue durée, vienne le plus rapidement possible. « On saura alors mieux où l'on va et il sera plus facile de planifier à moyen terme », a-t-il ajouté.

Le groupe Aird, Amyot, Charland, mandaté pour évaluer l'ampleur du phénomène d'engorgement des sur-



M. Guy Chevrette

gences pour les cas psychiatriques, devrait remettre son rapport au ministre le 31 janvier. Cela devrait également fournir des indications au ministre. Le rapport de l'étude Spitzer sur l'analyse des services d'urgence des centres hospitaliers de courte durée, quant à lui, être prêt en avril. Une autre étude est également en cours relative à l'addition de lits de courte durée dans le Nord et l'Est de Montréal.

La direction du DEVOIR examine son statut Appuyé par ses confrères, Leclerc maintient sa position

MAURICE GIRARD

(PC) — La direction du quotidien LE DEVOIR examine le statut de l'éditorialiste Jean-Claude Leclerc au centre d'une controverse qui a éclaté, la semaine dernière, à la suite de la parution d'un éditorial intitulé « Qui donc est inapte? » et qui traitait d'éventuelles contre-expertises médicales que le gouvernement du Québec envisageait im-

poser aux jeunes assistés sociaux, jugés inaptes au travail.

« M. (Jean-Louis) Roy et moi-même allons rencontrer M. Leclerc pour discuter de son statut au DEVOIR », a indiqué hier dans une conversation téléphonique la rédactrice en chef, Mme Lise Bissonnette, alors que le syndicat de la rédaction donnait un appui sans équivoque à l'éditorialiste, membre du syndicat. Une affiche reproduisant l'éditorial sera imprimée et une plainte pourrait être déposée au Conseil de presse.

Entre-temps, quelques groupes ont pris position hier en faveur de M. Leclerc: les associations syndicales et professionnelles de journalistes (FPJQ, FNC), l'Institut canadien d'éducation des adultes et la Corporation des médecins omnipraticiens du Québec, par le truchement de son président, le Dr Augustin Roy, et le Regroupement autonome des jeunes (RAJ) qui estime que « M. Leclerc a décrit une situation vraie ».

En signe de protestation contre l'attitude de la partie patronale qu'on accuse d'avoir « librement, consciemment, délibérément » discrédité « un confrère qui exerce son métier d'éditorialiste depuis 15 ans dans ce journal », les journalistes ont décidé de mettre leurs plumes en berne en refusant de signer tout article de nouvelles et ils ont demandé à M. Leclerc de demeurer en poste.

Pour la direction, il s'agit d'une question d'éthique professionnelle, le texte de l'éditorial contenant des accusations gratuites. « On ne peut pas publier n'importe quoi. C'est le privilège de la direction de s'assurer que nos normes soient respectées.

ses fonctions », a affirmé en conférence de presse son président, M. Jean-Pierre Proulx.

Mais la direction estime qu'elle a droit de regard sur le contenu des textes qu'elle publie et qu'elle doit s'assurer de leur exactitude.

« Nous n'avons jamais considéré que la liberté d'expression était absolue puisqu'il existe un rédacteur en chef », dit Mme Bissonnette.

Quant à M. Leclerc, loin de faire marche arrière, il soutient, dans une déclaration faite mercredi devant ses collègues syndiqués et qui est reproduite ce matin en page 7, que « Les Corporate Welfare Bums, ces parasites sociaux de luxe que les électeurs avaient rejetés en 1972 avec le gouvernement Trudeau, ces welfare bums sont malheureusement toujours là, plus affamés de contrats que jamais, et toujours aux crochets de l'Etat, comme peuvent le constater ceux qui lisent les journaux ».

Selon l'éditorialiste, « il faut résister plus que jamais à l'éthique fallacieuse sous laquelle d'aucuns voudraient amortir les débats ou intimider certains de ceux qui y prennent part ».

Après avoir songé à démissionner, M. Leclerc qui, selon le syndicat, « ne fait pas, à tous égards, partie de la même famille idéologique que la direction », est prêt à continuer « si peu propices que soient les perspectives, mais à la condition de ne pas devoir signer comme un isolé, à moitié discrédité, écrivant dans une page où ma liberté paraîtrait douteuse ».

Mme Bissonnette n'a pas voulu indiquer hier si M. Leclerc garderait son poste. Dans la négative, une escalade des moyens de pression n'est pas écartée, même si cet incident ne traduit en rien le climat au demeurant serein qui règne au DEVOIR, a indiqué le syndicat.

Une ville dans le vent pour célébrer comme il se doit le bonhomme Hiver: Ottawa et Hull

- Bal de neige — une grande fête de 10 jours, du 1^{er} au 10 février
- La plus longue patinoire du monde: le canal Rideau
- Des pistes de ski à faire rêver à 15 minutes à peine du centre-ville
- Sept musées nationaux fascinants qui vous ouvriront une porte sur le passé, le présent et l'avenir
- Des restaurants et des cabarets ultra-chics

Et, ce qui ne vous laissera sûrement pas froid!

Ottawa & Hull
Canada's Capital Area
Canada's Capital Visitors and Convention Bureau
222 Queen St., 7th Floor, Ottawa, Canada K1P 5V9

Pour savoir ce qui est dans le vent, appelez-nous à frais virés, (613) 233-3035

Gouvernement du Québec Commission des normes du travail

AVIS AUX EMPLOYEURS ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT AUTORISÉ PAR LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

La Commission des normes du travail désire rappeler à tous les employeurs qui ont des salariés travaillant au Québec qu'ils sont assujettis au prélèvement sauf s'ils bénéficient de l'exemption qu'accorde l'article 30 de la Loi sur les normes du travail ou s'ils sont exclus de l'application de cette loi.

Le prélèvement de 1984 doit être versé à la Commission des normes du travail au plus tard le 10 mars 1985.

DÉCLARATION DE PRÉLÈVEMENT

Tout employeur assujetti au prélèvement est tenu de produire une déclaration de prélèvement. Si un employeur n'a pas reçu de formule de déclaration, il doit s'en procurer un exemplaire en communiquant avec un des bureaux régionaux ou le siège social de la Commission.

SALAIRES SUJETS AU PRÉLÈVEMENT

Sont sujets au prélèvement de 1984, tous les salaires et avantages accordés aux employés jusqu'à un maximum de 31 500 \$ par employé.

— Le maximum annuel est établi suivant les modalités prévues à l'article 46 de la Loi sur les accidents du travail (L.R.Q., chapitre A-3).

TAUX

La Commission prélève une somme égale à 1/4 de 1% des salaires sujets au prélèvement.

PÉNALITÉS ET INTÉRÊTS

Tout employeur qui remet sa déclaration de prélèvement de 1984 après la date limite du 10 mars 1985 encourt une pénalité de 5%. De plus, sa redevance porte intérêt au taux de 14% l'an à compter de l'échéance.

NOTE: En vertu des articles 139 et 140 de la Loi sur les normes du travail, un employeur qui omet de produire sa déclaration de prélèvement ou fait une fausse déclaration peut se voir imposer une amende variant de 200 \$ à 500 \$ dès la première offense.

RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements ou pour obtenir une formule de déclaration, veuillez vous adresser au Service du prélèvement au siège social de la Commission des normes du travail en composant le (418) 643-4912 ou composez l'un des numéros de téléphone suivants:

BAIE-COMEAU	(418) 589-9931	MONTREAL	(514) 873-7061
HULL	(819) 771-6259	QUEBEC	(418) 643-4940
JONQUIERE	(418) 547-6689	ROUYN	(819) 762-0867
LEVIS	(418) 833-6194	SHERBROOKE	(819) 565-0441
MATANE	(418) 562-2010	TROIS-RIVIERES	(819) 374-4661

Québec

À Montréal, de plus en plus, les gens bouquent le soir. Tôt ou tard... **RENAUD-BRAY** Jusqu'à minuit! 7 soirs par semaine! 5219, ch. de la Côte-des-Neiges — 342-1515

HAÏTI
Cuisines française et créole
C.P. 446 — Tél. 2-0624
PORT-AU-PRINCE — HAÏTI
Accueil de groupes et congrès

ERRATUM
VELT
Dans l'annonce parue le 19 janvier ont aurait dû lire
281 Laurier ouest
Montréal
279-8476

BOUQUINEZ À L'AISE À
AGENCE DU LIVRE
1246 rue St-Denis, Montréal
Tél.: 844-6896

CARTES D'AFFAIRES
ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268856, Cable: MARION

ARTS ET SPECTACLES

Au Musée des beaux-arts

Première montréalaise d'un film sur Henry Moore

ARTS PLASTIQUES

Le service d'animation du Musée des beaux-arts présentera la première montréalaise du film de Henry Rasky sur le sculpteur Henry Moore, dimanche prochain à 15 heures. D'une durée de 90 minutes et en couleurs, le dernier documentaire de Rasky trace un portrait attachant du grand artiste anglais né en 1898 et constitue une introduction agréable et très efficace à ses sculptures et à son œuvre graphique.

En effet, le cinéaste s'efface derrière son sujet et le spectateur se trouve mis en présence d'un très grand nombre d'œuvres de Moore somptueusement photographiées,

parmi lesquelles celles de la prodigieuse collection de l'Art Gallery of Ontario, qui est la plus riche au monde, et aussi celles qui faisaient partie de la grande rétrospective de l'artiste qui s'est tenue au Metropolitan Museum of New York.

Par ailleurs, le film revient sur les grandes sources d'inspiration de cette œuvre qui a tellement marqué son siècle, notamment l'art primitif (dont plusieurs magnifiques spécimens se trouvent dans la collection personnelle de Moore), les monuments de Stonehenge, les troupeaux de moutons et la nature elle-même dont l'artiste, qui est souvent présente dans le film, dira

qu'elle est toujours sa grande conseillère.

D'une famille plus intime, Moore évoquera aussi des images de foules dans les abris pendant les bombardements, le métier de mineur de son père, les jeunes filles de son école qu'il pouvait toutes identifier à partir de leurs seules chevelures et même les frictions qu'il administrait à sa mère rhumatisante et qui l'ont aidé à comprendre la structure des dos de ses personnages.

La représentation aura lieu à l'Auditorium en présence du réalisateur dont l'œuvre documentaire importante et variée a déjà reçu une centaine de mentions et de prix internationaux. Le prix d'entrée est de \$3.00.

Cette année, pas moins d'une centaine d'artistes avaient posé leur candidature au concours « Exposer à Paris ou à New York », organisé par le ministère des Affaires culturelles du Québec, et le choix du jury s'est porté sur le peintre Sylvie Guimont et sur le verrier François Houde qui exposeront une vingtaine de leurs travaux respectivement aux délégations générales du Québec à Paris et à New York. Rappelons que le but de ce concours, qui est mis sur pied en collaboration avec le ministère des Relations internationales du Québec, est de favoriser une meilleure connaissance de l'art québécois à l'étranger, et que les jurys s'inté-

ressent généralement à l'art le plus contemporain.

À compter de demain et jusqu'au 10 mars, le Musée McCord (690 rue Sherbrooke ouest) présentera *Vers la force spirituelle*, une exposition qui fera mieux connaître l'art indien de la région des Grands Lacs au début du 19^e siècle. L'accrochage comprendra quelques 90 artefacts (chemises, jambières, mocassins, brassards, sacs, ustensiles, etc.) porteurs de signes et de dessins représentant les diverses forces spirituelles qui, selon les croyances indiennes de l'époque, sont en activité dans le monde matériel. Un catalogue bilingue généreusement illustré accompagne

cette exposition d'objets extrêmement rares à laquelle ont collaboré plusieurs institutions canadiennes qui ont une vocation analogue à celle du Musée McCord. (pour renseignements : 392-4778).

Enfin, mentionnons que le chic cabaret *Les fofoues électriques* (97 rue Sainte-Catherine est) présentera un autre spectacle de peinture en direct, dimanche prochain à 21 heures, qui réunira une vingtaine d'artistes parmi lesquels on remarque surtout de vieux habitués de ces séances comme Bob Desautels, Robert Deschênes ou Claude Paul Gauthier. Le prix d'entrée est de \$3.00.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Breacking 2-electric boogaloo" 6 h 20, 8 h 10, 10 h.

ASTRE II: — "Missing in action" 6 h, 7 h 50, 9 h 50.

ASTRE III: — "La guerre des tuques" 6 h 15, 9 h 30 — "J'ai rencontré le Père Noël" 8 h.

ASTRE IV: — "Le moment de vérité" 9 h 10 — "Moscou à New York" 7 h.

BERRI I: (288-2115) — "Voici l'Amérique Interdit!" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 10.

BERRI II: — "La guerre des tuques" 9 h 10, 1 h 50, 3 h 50, 5 h 20, 7 h 10, 9 h.

BERRI III: — "Cent jours à Palerme" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

BERRI IV: — "Kaos" 1 h 15, 4 h, 6 h 40, 9 h 20, 11 h 50.

BERRI V: — "Le bal" 12 h 25, 2 h 35, 4 h 45, 7 h, 9 h 40.

BONAVENTURE I: (861-2725) — "The river" 1 h 30, 4 h 15, 7 h 30, 9 h 30.

BONAVENTURE II: — "Breking 2-Electric Boogaloo" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

BROSSARD I: (465-5906) — "Missing in action" 7 h, 9 h.

BROSSARD II: (465-5906) — "La guerre des tuques" 7 h 30, 9 h 30.

BROSSARD III: — "Breking 2-electric boogaloo" 7 h 15, 9 h 15.

CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "Paris Texas" 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 40.

CARTIER-LAVALL: (663-5124) — "S.O.S. fantômes" 7 h 15, 9 h 40.

CHAMPLAIN I: (524-1885) — "S.O.S. fantômes" 7 h 15, 9 h 40.

CHAMPLAIN II: — "Osterman weekend" 9 h.

CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "Missing in action" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CINEMA SÉVILLE: 2155 ouest Ste-Catherine (932-1138) — "Last night at the Alamo" 7 h 30 — "Liquid sky" 9 h 15 — "Superlixens" 11 h 30.

CINEMA DU VILLAGE: 1220 Ste-Catherine est (523-3239) "A

NÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — Relché.

CRÉMAZIE: (388-4210) — "Les Ripoux" 7 h 15, 9 h 30.

DAUPHIN I: (721-6050) — "Amadeus" 1 h 20, 4 h 10, 7 h, 9 h 50.

DAUPHIN II: — "Mario" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

DORVAL I: (631-8587) — "That's dancing" 7 h 15, 9 h 15.

DORVAL II: — "Flamingo kid" 7 h 30, 9 h 30.

DORVAL III: — "2010" 7 h 10, 9 h 20.

DÉCARIE I: (341-3190) — "Missing in action" 7 h 15, 9 h 15.

DÉCARIE II: — "Breking 2-Electric boogaloo" 7 h, 9 h.

ÉLYSÉE I: (842-6053) — "Quilombo" 7 h 05, 9 h 20.

ÉLYSÉE II: — "Un dimanche à la campagne" 7 h 30, 9 h 30.

ESPACE 9: (272-1080) — "Les dieux sont tombés sur la tête" 7 h 30.

FAIRVIEW I: (697-8095) — "Pro-

locos" 7 h 15, 9 h 15.

FAIRVIEW II: — "Beverly Hills cop" 7 h 05, 9 h 05.

GREENFIELD 1: (671-6129) — "Frankenstein 90" 6 h 10, 7 h 55, 9 h 40.

GREENFIELD 2: — "Joyeuses Pâques" 7 h 05, 9 h 10.

GREENFIELD 3: — "Beverly Hills cop" 7 h 20, 9 h 25.

IMPÉRIAL: (288-7102) — "2010" 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20.

JEAN-TALON: (725-7000) — "S.O.S. fantômes" 7 h 15, 9 h 40.

KENT I: (489-9707) — "Beverly Hills cop" 7 h, 9 h.

KENT II: — "Johnny dangerously" 6 h 10, 7 h 50, 9 h 30.

CINEMA DU PARC 1: (844-9470) — "Protocol" 6 h, 7 h 50, 9 h 40.

CINEMA DU PARC 11: — "Beverly Hills cop" 7 h, 9 h.

CINEMA DU PARC III: — "Johnny dangerously" 6 h, 7 h 45, 9 h 30.

L'AUTRE CINEMA: (722-1451) — "L'avortement (12-1451) secrète et la justice en procès: l'affaire Morgentaler" 7 h — "L'émotion dissonante" 7 h 15 — "Les nuits de la pleine lune" 9 h 15 — "La publicité, ça c'est du cinéma" 9 h 30 (25 au 31 janv.).

LAVALL I: (688-7776) — "Dune" 6 h 40, 9 h 15.

LAVALL II: — "Frankenstein 90" 7 h, 9 h.

LAVALL III: — "Joyeuses Pâques" 6 h, 7 h 50, 9 h 45.

LAVALL IV: — "Le jumeau" 7 h 10, 9 h 20.

LAVALL V: — "Beverly Hills cop" 7 h 25, 9 h 35.

LAVALL-OÉDON I: — "Osterman weekend" 7 h 30 — "Stricker" 9 h 30.

LOEWS I: (861-7437) — "That's dancing" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 30.

LOEWS II: — "Protocol" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15.

LOEWS III: — "Flamingo kid" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

cop" 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30.

PALACE VI: — "Beverly Hills cop" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

PARADIS I: (866-6991) — "Gremlins" 6 h, 9 h 40 — "La quatrième dimension" 7 h 50.

PARADIS II: — "La guerre des tuques" 6 h 15, 9 h 30 — "J'ai rencontré le Père Noël" 8 h.

PARADIS III: — "Top secret" 6 h, 9 h 20 — "Les pirates de l'île sauvage" 7 h 35.

CINEMA PARALLELE: (843-6001) — Relché.

PARIS I: (866-3856) — "Fort Saganne" 12 h 45, 4 h 30, 8 h 15.

PARIS II: — "Joyeuses Pâques" 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 50.

PARIS III: — "Le jumeau" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.

PARIS IV: — "Frankenstein 90" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.

PARIS V: — "Indiana Jo-

nes et le temple maudit" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 20.

PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "S.O.S. fantômes" 7 h 20, 9 h 40.

PLACE LONGUEUIL II: — "Osterman weekend" 9 h 10 — "Stricker" 7 h 30.

PLACE VILLE-MARIE I: (866-0689) — "Micki and Maud" 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30.

PLACE VILLE-MARIE II: — "Johnny dangerously" 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25.

PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "A passage to India" 12 h 30, 3 h 45, 7 h, 9 h 55.

PLACE ALEXIS NIHON II: — "The Falcon and the snowman" 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 35.

PLACE ALEXIS NIHON III: — "The cotton club" 7 h, 9 h 20.

PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Amadeus" 7 h, 9 h, 50.

SAINT-DENIS I: (845-3222) — "Quartier de femmes" 14 h, 17 h 40, 21 h 20 — "Faut s'occuper de ces légionnaires" 12 h 15, 15 h 55, 19 h 35.

SAINT-DENIS II: — "L'au-delà" 12 h 05, 15 h 10, 18 h 20, 21 h 30 — "Paradis pour femmes enter pour brutes" 13 h 40, 16 h 50, 20 h 30.

VERDUN: (768-2092) — "Le moment de vérité" 7 h — "Krull" 9 h 15.

VERSAILLES I: (353-7880) — "Frankenstein 90" 6 h, 7 h 40, 9 h 20.

VERSAILLES II: — "Le jumeau" 7 h 10, 9 h 10.

VERSAILLES III: — "Joyeuses Pâques" 7 h 15, 9 h 10.

VILLERAY I: (385-5577) — "S.O.S. fantômes" 7 h 15, 9 h 40.

WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — "1984" 7 h 05, 9 h 10.

YORK: (937-8978) — "Starman" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10.

SUR SCÈNE

AQUARIUM DE MONTRÉAL: La Ronde, Ile Ste-Hélène (872-4656) — Ouvert tous les jours de 10h à 17h.

AU FOU DU VERSEAU: 1200 St-Hubert (843-4335) — « Le noué » de Raymond Parent, m. en s. Marilève Léveillé, en promotion jusqu'au 2 fév.

CINEMA MONTRÉAL II: (521-7870) — "Le moment de vérité" 12 h 30, 5 h 30, 9 h 30 — "Krull" 2 h 45, 7 h 15, 9 h 35 — "Quartier de femmes" 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) — "Historie sans fin" 13 h, 17 h 10, 21 h 20 — "Superman 111" 14 h 55, 19 h 05.

COMPLEXE DES JARDINS II: — "Mais qui est-ce que j'ai fais au bon Dieu pour avoir une femme qui boit dans le café" 12 h 15, 15 h 15, 19 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS III: — "Noces impudiques" 12 h 45, 15 h 45, 19 h 45 — "Maison pour voyeurs" 17 h 05, 14 h 50, 17 h 35, 20 h 20.

COMPLEXE DES JARDINS IV: — "La cité" 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 15.

CONSERVATOIRE D'ART CI-

chester (878-2000) — Lambert au piano dim. 15h à 21h. Lun. au ven. de 19h00 à 22h00.

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Denis (842-2003) — Happy Hour 4 à 7 du mar. au ven. — Spectacles du soir à 21h30 — Jean Beaudet Quartette avec Charles Ellison, Paul Léger et Jean Cyr, 25-26 janv.

L'ESKAL: 1235 Sanguinet (849-7164) — Mort accidentelle d'un anarchiste — de Dario Fo, du 9 janv. au 3 fév. mar. au sam. 20h30, dim. 5h.

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Lambert au piano de 17h00 à 19h00, Eddie Prophète de 21h00 à 02h00 du lun. au ven. — Eddie Prophète de 21h à 02h, sam.

MC GILL PLAYERS: 3480 McTavish, 3e étage (392-8989) — "Every good body deserves favour" de Tom Stoppard, avec la musique d'André Prévin, 22 au 26 janv. 20h.

PLANÉTARIUM DOW: 1000 St-Jacques ouest, (872-4530) — "Cap sur soleil" pèlerinage aux sources de l'énergie de notre étoile, du 9 janv. au 3 mars, spectacles français: mar. au ven. 13 h, 20 h 30, sam. 14 h 15, 16 h 30, 20 h 30, dim. 13 h, 15 h 30, 16 h 30, 20 h 30.

RESTAURANT BUTCH BOURCHARD: 891 est Boul. de Maisonneuve (527-1221) — Spectacle de Janusz Woly et de Magdalena Kowalewska, les ven. et sam. 19h30 et le dim. 18h30.

RESTAURANT LE COMMENSAL: 680 ouest Ste-Catherine (871-1480) — Du jeu au dim. concerts de luth et de guitare classique de 18h30 à 22h30.

RESTAURANT-THÉÂTRE LA LICORNE: 2075 Boul. St-Laurent (843-4166) — Les Productions du Chariot présentent: Cendres de David Rudnik, à comp-

ter du 9 janv. du mar. au dim. 20h30.

LES RETROUVAILLES: 1709 St-Denis (849-9275) — John Badine quartette (848) mer. au sam. de 22h à 01h — Sylvain L'Heureux, chansonnier, du dim. au mar. de 22h à 01h.

RISEING SUN: 286 ouest Ste-Catherine (861-0657) — Jalcuita and the Determination Band, registre, 25-26 janv.

SALLE FRED BARRY: 453 est Ste-Catherine (253-8974) — Jeanne D'Arc, les paradis n'existent plus — texte Alice Rontard, m. en s. Claude Poissant, du 10 janv. au 2 fév. mar. au sam. 20h30.

SALLE CLAUDE-CHAMPA-GNE: 200 Vincent d'Indy, Mtl — En concert, le Trio Haydn de Montréal, 25 janv. 20h.

SALLE GABRIEL CUSSON: 100 est Notre-Dame (873-4031) — Récital conjoint, classe de basson Rodolfo Masella et Daniel Gauthier, classe de saxophone Nicholas Ayouy, 25 janv. 20h.

SALLE GERMAINE MALEPART: 100 est Notre-Dame (873-4031) — Concert-midi de Patrick Gallifé, Françoise Plouffe, Monique Margerie, classe de piano Anisia Campos, 25 janv. 12h.

SALLE MARIE GERIN LA-JOIE: UOAM, 1455 St-Denis (282-3456) — Spectacle de Danse Partout, 25-26 janv. 20h30.

SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA (842-2112) — "Porte à rire" spectacle de Jean Lapointe, 24 au 27 janv. 20h.

SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke — Les Jazz Bands 1-11-11, dir. Gerald Danovitch et Peter Freeman, 25 janv. 20h.

STATION 10 PUB: 2071 ouest Ste-Catherine (834-0484) — Gonks got beat avec « A fish in sea » et « Gary Yates » 25-26 janv. 20h.

THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161) — "Love is strange: a courtroom romance" de Paul Ledoux et David Young du 3 au 27 janv. mar. au 17 fév. mar. au sam. 20h, dim. 15h.

THÉÂTRE FÉLIX-LECLERC: 1456 est Ste-Catherine (521-4650) — "Waiter" de Pierre Légaré, du 10 au 27 janv. mar. au sam. 20h.

randello, version française de Benjamin Crémieux, m. en s. Danièle J. Suissa, du 15 janv. au 10 fév. mar. au ven. 20h., sam. 17h, 21h, dim. 15h.

THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Carrière, Upton (514-549-4617) — "La petite bougrasse" de Christian Bédard, en prolongation du 11 janv. au 23 fév. les ven. et sam. à 21h.

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec — Salle Octave-Crémaize: Le Théâtre du Trident présente « Une journée particulière » de Ettore Scola, m. en s. Guillermo De Andrea, du 15 janv. au 9 fév. 20h. — Salle Louis-Frédette: Les Grands Explorateurs présentent « L'Argentine des grands espaces » 23 au 26 janv. 20h., 27 janv. 14h, et 20h.

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Salle Théâtre Vancouver Arts Club Théâtre présente « Talking dirty » de Sherman Snuhal 17 janv. au 26 fév. sam. 20h, sam. 14h, et 20h. — Salle Studio: « Avant la nuit » de Offenbach, 22 au 25 janv. 20h.

TELEVISION

2 CBT	21.00	Vendredi chaud: le commando des sans-soleil
12.00	22.30	Images perdues
12.02	23.00	Téleservice plus
12.30	13.00	Allo Bou Bou
13.00	13.30	Au jour le jour
13.30	14.00	Télé-jeuilleton
14.00	14.30	Maitres et valets
14.30	15.00	Prince Noir
15.00	15.30	Bobino
15.30	16.00	Ulysse 31
16.00	16.30	Télé-5
16.30	17.00	Ce soir
17.00	17.30	Les nouvelles du sport
17.30	18.00	Avs de recherche
18.00	18.30	A plein temps
18.30	19.00	Vivre à trois
19.00	19.30	Hors-Série
19.30	20.00	« Sara Dane » (dernière partie)
20.00	21.00	Déjà 20 ans
21.00	22.00	Le téléjournal
22.00	22.27	Le Point
22.27	23.00	La météo
23.00	23.04	Les nouvelles du sport
23.04	23.16	Télex arts
23.16	23.24	Vivre en forme
23.24	23.30	Cinéma
23.30		« Les chiens de mer » amér. 77 avec Robert Shaw, Jacqueline Bisset et Nick Nolte
10 CFTM	12.00	Le dix vous informe
12.15	12.30	Ciné Quiz
	13.00	« La littérature française » amér. 71 avec Gene Hackman, Roy Schneider, Fernando Rey, Marcel Bozzuffi et Tony Lo Bianco
	14.30	Forum
	15.30	Drôle de monde
	16.00	La bande animée
	16.30	Les satelliopettes
	17.00	Montréal en direct
	18.00	Le 18 heures
	18.30	Olyssée
	19.00	Cinéma du vendredi
	21.00	« Trafic dans la terreur » amér. 57 avec Jack Palance, Fernando Lamos et Aldo Ray
	21.00	La parole est à vous
	22.00	Vidéo clip
	22.45	Tirages de Loto-Québec
	23.00	Les nouvelles TVA
	23.25	Le dix vous informe
	23.30	Les sports et la couleur du temps
23.45		Cinéma de fin de soirée
	16.37	« La maison de l'exorcisme » it-hisp 75 avec Telly Savalas, Elke Sommer, Robert Alda et Alessio Orano
01.45		Cinéma de fin de soirée
	19.30	« Honky Tonk » amér. 74 avec Richard Crenna, Geoffrey Lewis, Stella Stevens et John Dehner
17 RADIO-QUÉBEC	18.00	Passé-Partout
	18.30	Téleservice plus
	19.27	Trage de la Quotidienne
	19.30	Retraite-Action
	20.00	Droit de parole



LIGUE NATIONALE D'IMPROVISATION

DEUX REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

AU PROFIT DE LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS

VENDREDI 25 JANVIER 20h30

SAMEDI 26 JANVIER 20h30

AU STUDIO-THÉÂTRE ALFRED-LALIBERTÉ de L'UQUAM

Pavillon Judith Jasmin — Angle St-Denis et Ste-Catherine

Billets en vente à compter de 19h30 — \$15

Réservations: Billetterie de l'UQUAM: 282-3456 (13h à 18h) Ligue des droits et libertés: 527-8551 (9h à 17h)

SELECTION OFFICIELLE CANNES 84

QUILOMBO

de CARLOS DIEGUEZ une production de AUGUSTO ARRAES

"Plus jamais nous ne serons des esclaves"

ANTONIO POMBO ZIZÉ MOTA TONI TORRADO VERA FISCHER

ÉLYSÉE 1 SAM. DIM. 12.15, 2.30, 4.45, 7.05, 9.20. SEM. 7.05, 9.20

ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053

POUR TOUS

L'AMOUR...L'AVENTURE...LA PASSION

Un spectacle grandiose et inoubliable

DEPARDIEU NOIRÉ

Fort Saganne

70MM DOLBY STEREO

Le PARISIEN 1 TOUS LES JOURS A 12.45, 4.30 ET 8.15

480 ST-CATHERINE O. 866-3856 MCGILL

SELECTIONNÉ UNANIMEMENT

«LE MEILLEUR FILM ÉTRANGER DE L'ANNÉE» PAR LA CRITIQUE NEW-YORKAISE

BERTRAND TAVERNIER

Prix de la mise en scène "CANNES 84"

Un Dimanche à la Campagne

ÉLYSÉE 2 SAM. & DIM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. SEMAINE 7.30 & 9.30

ÉLYSÉE 2
35 MILTON 842-6053

14 ANS

REMARKABLE... A STANDOUT PERFORMANCE BY RICHARD BURTON.

— Bruce Bailey, THE GAZETTE

GEORGE ORWELL'S TERRIFYING VISION COMES TO THE SCREEN!

JEAN ZALOUM presents

JOHN HURT • RICHARD BURTON

In Michael Radford's film of George Orwell's "1984" with SUZANNA HAMILTON • CYRIL CUSACK

Music by [EURYTHMICS] and DOMINIC MULDONEY

A VIRGIN FILM released by KARIM

VERSION ANGLAISE SAM. et DIM. 12.45, 2.45, 5.00, 7.05, 9.10. SEM. 7.05, 9.10.

LE CINEMA Westmount Square GREENE AU NORD DE STE-CATHERINE O. 931-2477

BOUQUINERIE À L'AISE À L'AGENCE DU LIVRE

1246 rue St-Denis Montréal

Tél.: 844-6896

INFORMATIONS INTERNATIONALES

MALOUINES Santiago a collaboré avec Londres

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne avait passé un accord secret d'assistance avec le Chili pendant la guerre des Malouines, affirme un article de la dernière édition de l'hebdomadaire britannique *The New Statesman*.

Selon cet accord, le Chili avait mis sa base aérienne de Punta Arenas (extrême-sud du Chili) à la disposition d'avions espions britanniques maquillés et portant les insignes militaires chiliens, selon le journal de gauche.

En vertu du même accord, le Chili autorisait les hommes des SAS (*Special Air Service*, unités d'élite britanniques) à mener des missions d'espionnage et de sabotage en Argentine à partir de plusieurs régions chiliennes, dont celle de Punta Arenas, ajoute le journal. Londres et Santiago auraient décidé également d'échanger des renseignements sur les activités des forces argentines.

En échange, la Grande-Bretagne s'engageait à donner au Chili un nombre non précisé d'avions de types Canberra et Hawker Hunter.

Les conversations de Nakoura à nouveau rompues

■ Six Palestiniens tués dans un accrochage avec une patrouille israélienne au Liban

BEYROUTH (Reuter) — Les négociations militaires israélo-libanaises en vue de tenter d'instaurer une coordination entre les forces des deux pays à trois semaines de l'achèvement de la première phase — en principe le 18 février — du retrait de Tshahal (forces israéliennes) du Sud-Liban, ont de nouveau été rompues hier.

Cette seconde rupture, lors de la 14e séance des pourparlers de Nakoura, est intervenue alors que les autorités libanaises annonçaient la fin du démantèlement des installations en préfabriqué de l'armée israélienne dans le secteur de Saïda, le chef-lieu du Sud-Liban.

Tandis que les deux parties se rejettent la responsabilité de la rupture, le général Antoine Laad, chef de l'Armée du Sud-Liban (ASL), une milice financée et organisée par Israël, a fait savoir que ses troupes (évaluées de 1,400 à 2,000 hommes) allaient se déployer dans toute la région évacuée par les Israéliens. « Nous laisserons quelques zones à la disposition de l'armée libanaise si elle est capable d'en prendre le contrôle. Sinon, nous verrons », a-t-il dit.

Bejrout se refuse à céder à Israël pour ce qui est de reconnaître à l'ASL un rôle en matière de sécurité au sud. Ses représentants à Nakoura ont par ailleurs réaffirmé hier que le repli israélien n'était qu'une « dé-

cision unilatérale de redéploiement, pas de retrait » du pays. Ils ont de nouveau exigé d'Israël la publication d'un calendrier détaillé du retrait.

Enfin, six combattants ont été tués par les troupes israéliennes au cours d'un accrochage tôt hier matin au nord-est de Jezzine, au Sud-Liban, a annoncé un porte-parole militaire israélien.

Il a précisé qu'une patrouille israélienne avait rencontré un groupe d'hommes armés de lance-grenades et d'armes automatiques qui s'étaient infiltrés au travers des lignes israéliennes venant du nord de l'Awali. « La patrouille a ouvert le feu et les corps de six terroristes ont été retrouvés après. Nos forces n'ont subi aucune perte », a-t-il dit.

D'autre part, la fille de M. Moustapha Saad, Natacha, âgée de 12 ans, est morte hier soir à Beyrouth des suites des blessures occasionnées par l'explosion d'une voiture piégée contre le domicile de son père, un important dirigeant sunnite, lundi dernier à Saïda, a-t-on appris auprès de sa famille.

Lors de cet attentat, une personne avait été tuée et 35 autres blessées dont M. Saad, chef de l'Organisation populaire nassérienne et l'un des dirigeants les plus influents de Saïda.

La navette Discovery entrepren de sa première mission militaire

CAP CANAVERAL (Floride) (AFP) — La navette *Discovery* a été lancée hier à 14h50 du Cap Canaveral dans des conditions de secret exceptionnelles pour la première mission militaire d'un « cargo de l'espace », destinée à placer sur orbite un satellite espion dernier cri.

Invoquant la sécurité nationale des États-Unis, le Pentagone s'est refusé à dévoiler la nature de la charge utile emportée dans la soute de *Discovery*. Selon les spécialistes, cependant, il s'agit d'un satellite « SIGINT » (pour *Signal Intelligence*) qui, placé sur orbite géostationnaire (36,000 km d'altitude) au-dessus du territoire soviétique, « écouterait » les communications radio, téléphoniques et satellitaires de l'URSS et les relaiera ensuite aux États-Unis.

Largué sur orbite basse par la navette, ce « SIGINT » — qui pèserait 2,5 tonnes et aurait coûté \$300 millions US — sera ensuite propulsé sur orbite géostationnaire par un petit moteur fusée IUS (*Inertial Upper Stage*).

Les techniciens de l'agence spatiale espèrent que cet IUS, qui avait failli provoquer la perte de l'important satellite de télécommunications TDRS-A (*Tracking and Data Relay Satellite*) en avril 1983, fonctionnera correctement cette fois-ci.

Ce propulseur doit être utilisé à quatre autres reprises au cours des 12 vols prévus cette année pour les « cargos de l'espace » américains.

Jamais, au cours des 45 précédentes missions spatiales habitées américaines, de telles consignes de secret n'avaient été imposées. Ainsi, l'heure exacte d'allumage des moteurs n'a été annoncée qu'à moins 9 minutes avant le fait.

Apparavant, la NASA et le Pentagone s'étaient contentés d'indiquer que le tir aurait lieu dans un créneau de trois heures, entre 13h15 et 16h15 locales. L'objectif avoué de cette volontaire imprécision était de compli-

quer la tâche des châtiments espions soviétiques qui croisent au large du Cap Canaveral lors de chaque lancement.

De même, la teneur des conversations entre la navette et la terre (Centre de contrôle de Houston, Texas) a été gardée secrète dix minutes après l'inscription du vaisseau spatial sur son orbite de travail.

Enfin, la durée de cette mission — la 15e d'une navette américaine — est également secrète, la NASA et le Pentagone (qui aurait payé \$31,9 millions US pour ce lancement, selon des sources informées) ayant décidé de n'annoncer le retour sur terre de *Discovery* que 16 heures avant l'atterrissage.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Nouméa appelle à la négociation

PARIS (AFP) — Le président élu du gouvernement territorial de Nouvelle-Calédonie, M. Dick Ukeiwe, s'est déclaré prêt, hier soir, à dialoguer avec le leader du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), M. Jean-Marie Tjibaou, au moment où celui-ci affirmait que son mouvement n'avait plus aucune raison d'engager de nouvelles actions sur le terrain.

À la tribune du Sénat, où il siège dans les rangs des néo-gaullistes du RPR, M. Ukeiwe a déclaré : « Mon appel au dialogue, je le prononce ici sans aucune exclusive (...) y compris en direction du FLNKS dont un représentant vient de déclarer qu'il était un homme de paix et de dialogue. Je le prends au mot et je l'invite à la table des négociations. »

Cette ouverture de M. Ukeiwe a créé la surprise dans les rangs des sénateurs.

Managua cherche à obtenir \$1 milliard US en dommages-intérêts Le boycottage américain de la Cour de La Haye est qualifié de « regrettable »

WASHINGTON (IPS) — La décision de l'administration Reagan de boycotter les délibérations de la Cour internationale de La Haye sur la plainte déposée par le Nicaragua place les États-Unis dans une situation juridique fâcheuse, estime-t-on dans les milieux juridiques à Washington.

Cette décision est « regrettable » et « inutile », soutient M. John Lawrence Hargrove, professeur de droit international à l'Université Georgetown.

Les États-Unis ne pourront empêcher l'opinion d'en arriver à la « conclusion logique » que Washington s'est retiré des délibérations sachant très bien que la Cour rendrait un verdict négatif à son égard, a déclaré M. Hargrove.

Managua, rappelle-t-on, a saisi, l'an dernier, la plus haute instance judiciaire des Nations unies pour mettre fin à la « guerre secrète » de l'administration Reagan contre le gouvernement nicaraguayen.

Le Nicaragua réclame également des dommages et intérêts aux États-Unis, accusant la Centrale de renseignements américaine (CIA) d'avoir participé, l'an dernier, au minage de ses ports.

Le département d'État a estimé vendredi dernier que les questions politiques ne relèvent pas de la compétence de la Cour de La Haye et qu'elles devraient être débattues par le Conseil de sécurité de l'ONU ou dans le cadre de l'initiative du groupe de Contadora (Mexique, Venezuela, Colombie, Panama) qui, depuis 1983, cherche une solution politique aux conflits d'Amérique centrale.

M. Paul Reichler, l'avocat américain représentant les intérêts du Nicaragua à La Haye, s'inscrit en faux contre cet argument. Selon M. Reichler, la décision de boycotter les délibérations de la Cour est « un clair et complet aveu de culpabilité (...) un aveu qu'il n'existe pas de justification légale à la guerre secrète contre le Nicaragua ».

« Tout ce qu'ils veulent (les Américains) c'est avoir l'occasion de participer à un forum où ils ont un droit de veto », affirme encore M. Reichler.

La Cour avait demandé en mai dernier aux États-Unis de mettre fin à leurs opérations de minage des ports nicaraguayens du Pacifique. Washington avait cependant réussi à opposer son veto à cette résolution.

« La seule action compatible avec notre respect du droit international et national, explique le professeur Hargrove, est que nous ayons la volonté de nous y soumettre. »

Un haut responsable du département d'État reconnaît que la décision de Washington est une « première » dans le monde juridique.

Deux responsables du département d'État, qui ont requis l'anonymat, devaient par ailleurs affirmer aux journalistes vendredi que « nous avons affaire à une question politique qui ne relève pas d'une instance juridique », en l'occurrence, la Cour de La Haye.

Pour M. Hargrove, cet argument est « peu convaincant » car, note-t-il, la Cour a le « droit de déterminer sa propre juridiction ».

Les États-Unis ont accepté la juridiction de la Cour en 1946, en soulignant toutefois qu'elle ne devait pas s'appliquer aux questions domestiques. « Reconnaître la Cour c'est accepter sa juridiction », maintient M. Hargrove. Ce dernier souligne que la Cour de La Haye s'était rangée du côté de Washington en 1979 lorsque ce pays avait déposé sa plainte contre l'Iran lors de la prise des otages de l'ambassade des États-Unis à Téhéran. « Il serait difficile de voir un litige plus politique que celui-là », explique M. Hargrove.

Dans l'affaire du Nicaragua, « le véritable problème n'est pas l'absence d'éléments politiques, mais bien le trop plein d'éléments juridiques », soutient-il.

Le 26 novembre dernier, la Cour rejeta unanimement les arguments de Washington selon lesquels le dossier était trop politique pour les juges de La Haye et que le groupe de Contadora devrait en être saisi.

En annonçant la décision de son gouvernement de boycotter les délibérations de la Cour internationale, le porte-parole du département d'État, M. Alan Romberg, a laissé planer la menace du retrait de Washington de cette instance onusienne. « Nous espérons que la Cour ne suive pas la trace d'autres organisations en se politisant contre les intérêts des démocraties occidentales », déclarait-il aux journalistes.

Trois des juges ayant voté contre l'administration Reagan dans l'affaire du Nicaragua sont cependant originaires de France, de Grande-Bretagne et d'Allemagne fédérale.

M. Hargrove a déjà critiqué une décision intérimaire de la Cour de La Haye qui exigeait aux États-Unis de « mettre fin à ses actions hostiles » à l'égard de Managua sans tenir compte de la requête de Washington, qui souhaite voir le Nicaragua mettre fin à ses présomées livraisons d'armes à la guérilla d'autres pays centraméricains. Le professeur reconnaît cependant qu'avec « un système judiciaire, il faut s'attendre à être déçu par certaines décisions ». « Ce n'est certainement pas une raison pour reprendre ses billes », assure-t-il.

On s'est élevé en bloc, dans les milieux juridiques américains, contre la décision de Washington, annoncée en avril dernier, de ne pas reconnaître pen-

dant deux ans la juridiction de la Cour de La Haye relativement aux conflits d'Amérique centrale.

La « Société américaine pour le droit international » a pris position, pour la première fois depuis sa création en 1949, sur une question politique. Elle a publié un communiqué tirant à boulets rouges contre l'administration Reagan pour son manque de respect à l'égard des lois internationales.

M. Reichler estime pour sa part que « nous vaincrons » à La Haye, avec ou sans la participation de

Washington, et même si la Cour n'a pas les pouvoirs lui permettant de faire respecter sa décision.

La Cour, assure-t-il, opérera non seulement en faveur du Nicaragua mais demandera aux États-Unis de verser « plus d'un milliard de dollars » en dommages-intérêts au gouvernement de Managua.

Et, si l'administration Reagan ne se conforme pas à cette décision, l'avocat du Nicaragua à La Haye exigera des tribunaux américains de se saisir du brûlant dossier.

Berri, 12.00 - 1.50 - 3.40 - 5.20 - 7.10 - 9.00 Brossard, Lun. à Ven. : 7.30 - 9.30 Sam.-Dim. : 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 2e film aux Astre et Paradis: « J'AI RENCONTRE LE PERE NOEL »

BERRI 2 (17 SEM) **POUR TOUS**

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

BROSSARD 2
MAIL CHATELAIN 485-5006

PARADIS 2
8125, RUE ROCHEREAU 354-3110

ASTRE 3
ST-LEONARD 9480 LACORDAIRE 327-5501

un film de **ANDRÉ MELANÇON**

LA GUERRE DES TUQUES

LE MEILLEUR FILM CANADIEN ET QUÉBÉCOIS
« LE CHEF D'OEUVRE DE L'ANNÉE AU CANADA, C'EST MARIO »

MARIO (15 SEM) **POUR TOUS**

Tous les jours: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

LE DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

UN FILM DE **PAOLO ET VITTORIO TAVIANI**

KAOS

Avec: Omar ANTONUTTI - Massimo BONETTI - Biagio BARONE
Musique écrite et dirigée par NICOLA PIGNANI

Tous les jours: 1.15 - 4.00 - 6.40 - 9.20

BERRI 4 (6 SEM) **POUR TOUS**

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

LINO VENTURA

Carte blanche contre la mafia

La nomination du général Dalla Chiesa ne décourage guère les mafios!

14 ANS

Sicile: la guerre des gangs fait rage

Le commando des parrains
Des Brigades rouges à la Mafia

GLGL
FRAD501 2 0072 ITA / AFP-CH85
ITALIE-TERRORISME
URGENT

ASSASSINAT DU GENERAL DALLA CHIESA. ANCIEN CHEF DES SERVICES DE LUTTE ANTI-TERRORISTE ITALIENS

PALERME 3 SEP (AFP) - LE GENERAL CARLO ALBERTO DALLA CHIESA, ANCIEN CHEF DES SERVICES DE LUTTE ANTI-TERRORISTE ITALIENS, A ETE ASSASSINE VENDREDI SOIR DANS LE CENTRE DE PALERME AVEC SON EPOUSE. ANNONCE L'AGENCE ANSA.

IL AVAIT ETE RECEMMENT NOMME PREFET DE PALERME POUR LA LUTTE ANTI-MAFIA.

VO/ABBN/T/ AFP 032156

CENT JOURS A PALERME

un film de **GIUSEPPE FERRARA**

Tous les jours: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

BERRI 3 (17 SEM) **POUR TOUS**

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

RENE MALO PRESENTE

LES RIPOUX

C'est la version inversée de: "LES POURRIS"
Pour garder secrète la combine de ces deux policiers très corruptibles!!!

PHILIPPE NOIRET et **THIERRY LHERMITTE**

EN NOMINATION POUR 5 CÉSARS DONT: MEILLEUR FILM, MEILLEUR RÉALISATEUR, MEILLEUR ACTEUR, PHILIPPE NOIRET

dans un film de **CLAUDE ZIDI**

avec **RÉGINE GRACE DE CAPITANI** et **JULIEN GUIOMAR**

Scénario et adaptation de **CLAUDE ZIDI**

Dialogues de **DIDIER KAMINKA**

musique de **FRANCIS LAI**

production **FILMS 7**

CRÉMAZIE (17 SEM) **POUR TOUS**

ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210

Crémazie, Lun. à Ven.: 7.15 - 9.30
Sam. - Dim.: 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30
aussi: **Dorion à Dorion**

EN NOMINATION POUR 6 GOLDEN GLOBES

Meilleur Film (drame)
Meilleur Acteur • Tom Hulce
Meilleur Acteur • F. Murray Abraham
Meilleur Acteur de soutien
Meilleur Directeur • Milos Forman
Meilleur Scénario • Peter Shaffer

LA VIE DE MOZART
L'HOMME. LA MUSIQUE. LA FOLIE.
LE MEURTRE. LE FILM.

AMADEUS
EN VERSION FRANÇAISE

LE DAUPHIN 1 (6 SEM) **POUR TOUS**

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Tous les jours: 1.20 - 4.10 - 7.00 - 9.50

« BRAVO! UNE PROFFESSE! ...UN SPECTACLE CAPTIVANT, PLEIN D'HUMOUR, DE DRÔLERIES ET DE TENDRESSE... »

« UN IRRESISTIBLE TOUR DE FORCE... SI VOUS NE DEVEZ VOIR QU'UN SEUL FILM CET AUTOMNE... C'EST LE BAL QUI FAUT CHOISIR! »

LE BAL

de **ETTORE SCOLA**

THEATRE DU CAMPAGNOL

présenté par **JEAN CLAUDE PENCHENAT**
Régisseur: **GIORGIO SILVAGNI**

Direction de production: **RICARDO ARONOVICH**
Producteur: **VLADIMIR COSMA**

BERRI 5 (18 SEM) **POUR TOUS**

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Tous les jours: 12.25 - 2.35 - 4.45 - 7.00 - 9.40

L'ENTENTE, QUELLE ENTENTE?

LE PREMIER MINISTRE du Canada, M. Brian Mulroney a donné une crédibilité considérable aux nombreuses rumeurs qui depuis Québec et Ottawa annoncent la reprise de la négociation constitutionnelle entre les deux capitales. Alternativement absente de l'une ou de l'autre, la volonté politique apparaît maintenant et clairement partagée, une hâte aussi qui tient aux intérêts politiques des deux équipes gouvernementales et à une conjoncture favorable qui pourrait s'effriter demain.

L'éventuelle normalisation du statut constitutionnel du Québec est souhaitée par les deux grands partis politiques québécois. Pièce majeure du mandat obtenu en septembre par le chef du Parti conservateur canadien, elle est attendue par une vaste majorité de nos concitoyens, s'il faut en croire les sondages. Bref, le consensus requis pour relancer la négociation apparaît suffisamment large et solide pour justifier l'entreprise qui viserait à mettre fin à l'absence de statut du Québec.

Mais dans cette affaire, les intérêts politiques et la couleur de la conjoncture, ces facteurs essentiels, circonscrivent une atmosphère bien davantage qu'ils définissent une politique. Pour l'instant la politique de la négociation constitutionnelle annoncée demeure toujours obscure, son objet vague, sa méthode et son cheminement encore largement à définir.

À ce jour, l'objet même de la négociation n'a pas été circonscrit. On ne sait toujours pas si Québec limiterait son exigence aux seules questions soulevées par la Loi constitutionnelle de 1982 ou si le gouvernement Lévesque chercherait à pousser plus loin le contenu et la nature de l'entente recherchée.

Dans l'entrevue qu'il donnait au DEVOIR le 27 octobre dernier, le responsable du dossier à Québec, M. Pierre-Marc Johnson, semblait privilégier une négociation élargie. Il évoquait alors la possibilité de l'étendre au partage des compétences. Selon ses propres termes, cette négociation vouée à réparer l'affront fait au Québec pourrait viser notamment « des pouvoirs dans des secteurs étendus qui touchent à la main-d'œuvre, extension de la notion classique de l'éducation... Elle pourrait s'intéresser de plus au pouvoir de dépenser d'Ottawa qualifié « d'amendement constitutionnel administratif » par le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes. Ce dernier évoquait aussi « un certain nombre de priorités très contemporaines » susceptibles d'être débattues à la table constitutionnelle. De ses propos d'allure générale, on ne saurait tirer de conclusions claires.

Bref, on ne connaît pas pour l'instant la dimension de la négociation envisagée par Québec. Du côté fédéral, le premier ministre Mulroney a semblé circonscire la négociation à l'entente constitutionnelle de 1982. Les propos qu'il a tenus à l'occasion de la campagne électorale et depuis convergent. Ces deux perspectives doivent être réconciliées. Autrement, la réussite ou la faillite de la négociation pourraient dormir en germe dans des projets qui pour être convergents doivent

préalablement s'harmoniser du moins quand à leur objet.

Le gouvernement Lévesque a-t-il les moyens et la force politique nécessaire pour imposer sa liste? M. Mulroney a-t-il intérêt à élargir la sienne? Quelles réactions susciteraient dans les capitales provinciales une négociation bi-latérale Québec-Ottawa qui déborderait les questions soulevées à l'occasion du rapatriement de la constitution? Faut-il rappeler que cette négociation bi-latérale ne constitue qu'une première étape. Il faudra bien un jour accueillir à la table les représentants des gouvernements provinciaux.

La perspective ouverte par les propos de M. Johnson est seule susceptible de faire justice aux investissements si considérables consentis chez nous depuis vingt ans pour rénover le statut constitutionnel du Québec. Certes, les vastes perspectives d'antan sont à jamais perdues. Mais entre les absolus d'hier et la démanigaison de mettre sa signature sur une entente minimale, Québec doit refaire son dossier, le rendre crédible au plus grand nombre par le caractère de nécessité de son contenu. Pour atteindre ce seuil intermédiaire, le gouvernement Lévesque doit clairement élargir au-delà des questions soulevées par l'acte de 1982 la liste des domaines à examiner et des questions à négocier. Si cette perspective n'était pas retenue, il pourrait et devrait obtenir des garanties fermes assorties d'un calendrier contraignant qu'ils le seront dans les toutes prochaines années.

Dans la longue durée, la négociation annoncée constitue une chance longuement attendue et chèrement payée. Compte-tenu de l'histoire du dernier quart de siècle et des défis économiques qui confrontent le pays, il est peu vraisemblable que soient réunies à nouveau dans l'avenir prévisible les circonstances apparemment favorables qui prévalent aujourd'hui. Cette espèce de première qui pourrait bien être aussi une dernière ne doit pas être gaspillée.

Le chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, réclamait hier du gouvernement Lévesque qu'il associe éventuellement l'Assemblée nationale à son projet constitutionnel. Il refusait à l'avance toute politique du fait accompli. L'ancien premier ministre a tout à fait raison de poser cette exigence qui définit aussi la responsabilité de son parti.

Dans une démarche qui est franche et claire, le gouvernement doit chercher par tous les moyens la formule qui ferait de la position du Québec une démarche commune des deux grandes familles politiques québécoises. Si cette attitude de haute responsabilité prévalait de ce côté, le Parti libéral devrait se hausser lui aussi à ce même niveau. Certes, l'un et l'autre se partageraient alors les éventuels bénéfices politiques du succès de la négociation.

Cette perspective vaut mieux que la guerre politique entre le PQ et le PLQ, guerre qui conduirait à l'échec, un échec qui serait alors celui de tout le Québec.

— JEAN-LOUIS ROY

Le toit électoral

SELON UN sondage récent de la firme SEGMA, que LE DEVOIR avait publié en exclusivité à la mi-décembre, près de 75% des francophones montréalais souhaitent le parachèvement du stade olympique. De toutes les raisons qu'évoquait mercredi M. Bernard Landry, porte-parole ad hoc du conseil des ministres qui venait d'accepter d'engourdir \$126 millions dans la nourriture de cet éléphant blanc, celle-ci brillait superbement par son absence. À quelques mois d'inévitables élections, c'est nous prendre pour des gobe-tout que d'imaginer qu'elle n'a pas joué, au-delà d'un conseil des ministres qu'on sait divisé sur le sujet. Le PQ a besoin de maintenir, et surtout de retrouver sa clientèle francophone métropolitaine, qui gravite surtout dans l'Est, où le monument inachevé agace l'oeil.

Ce sondage est en effet l'une des rares données sûres du projet. Les aspects techniques ne sont pas encore rendus publics. Les autres prévisions rappellent le bel optimisme du printemps d'avant l'été mer et monde.

La Régie des installations olympiques, qui a recommandé formellement ce parachèvement après avoir reçu le rapport de « faisabilité » de la firme Lavalin qui s'engage à le réaliser à contrat fermé, se dit convaincue qu'elle réussira à équilibrer son budget, encore déficitaire de près de \$5 millions l'année dernière, quand le toit rétractable fonctionnera. Ses prévisions, sur papier, semblent raisonnables. L'équilibre viendrait d'une économie sur les coûts d'hivernisation du stade, et de remise en marche extraordinaire que les installations exigent au printemps. À ces économies s'ajouteraient les revenus de 33 jours d'utilisation supplémentaire, pour divers spectacles et « salons » que la Régie croit pouvoir attirer sous son nouveau toit. Les revenus de location des bureaux et des locaux sportifs, dans la tour du mâ, viendraient s'y ajouter.

Mais tout est dans cette « foi » en l'avenir que rien ne garantit. Nul ne sait combien de « salons » auront be-

soin d'un espace aussi énorme. Et si les spectacles de Michael Jackson, de Diane Dufresne, ainsi que le passage du pape ont sauvé cette année la RIO, de son propre aveu, d'un déficit beaucoup plus grand dû en particulier à la pauvre fréquentation des mauvaises parties des Expos, rien ne garantit que les années du stade couvert seront aussi fastes. Jean-Paul II ne passe pas par ici tous les ans, et les amateurs de grands spectacles commencent à déchanter sérieusement d'un lieu où ils paient le prix fort pour ne rien voir et ne rien entendre. Les Expos, quant à eux, ne deviendront pas des dieux du stade si on les protège des intempéries. Quant aux locations, elles sont l'espoir le plus ferme mais nul n'a encore fait de promesse de bail. Les universités montréalaises, l'UQAM et Concordia notamment, lorgnent depuis longtemps vers ces « plateaux sportifs » dont elles ont effectivement besoin. Auront-elles les moyens de les louer? Seul le gouvernement du Québec le sait, et seul aussi il les subventionnera pour le faire éventuellement. La ronde du recours aux fonds publics n'est pas terminée.

En somme, il pourrait bien arriver que la RIO ne réussisse jamais à équilibrer ses budgets, et que la nécessité des subventions directes à la RIO dure toujours. Elles dépassent désormais \$50 millions au total depuis dix ans.

Les autres motifs de parachèvement, comme les exprimait mercredi M. Landry, relèvent de la fantasmagorie. Les raisons « esthétiques », la crainte d'avoir élevé un « monument à l'incompétence » ne justifient jamais une dépense aussi extraordinaire. Le seul fait que toute cette folie ait coûté près d'un milliard restera toujours un monument à l'incompétence qu'on n'effacera pas en faisant de meilleures photos de l'oeuvre de M. Taillibert. Quant aux prévisions touristiques — 165,000 visiteurs de plus par année, selon le ministre responsable, M. Guy Chevrette — elles valent ce qu'elles valent pour les grands voliers qui devaient faire crouler Québec sous les

visiteurs l'été dernier. Va-t-on manœuvrer le toit à heures fixes, comme pour la relève de la garde à Ottawa, afin d'attirer les badauds? Et les emplois dans la construction? Avec les mêmes \$126 millions, on aurait pu en créer tout autant pour des oeuvres plus socialement utiles.

Dans ce dossier, on se trouve toujours acculé à la question ultime. Le gouvernement a-t-il le choix? À moyen terme, la détérioration du stade ne lui coûterait-elle pas plus cher? Est-il en voie d'éviter pire encore que cette interminable histoire d'horreur?

Depuis que le Parti québécois est au pouvoir, et qu'il se plaint avec raison d'avoir hérité des libéraux ce panier de crabes, il n'a jamais fait d'étude sur la solution que plusieurs experts disent la plus rationnelle: fermer ce stade, et éventuellement en construire un autre plus fonctionnel, plus rentable, et infiniment moins cher comme le démontre le projet de la ville de Toronto. On se contente de crier que ce serait un scandale, une émeute au sein de la population. Il y a des scandales, des émeutes nécessaires, quand on croit à certaines valeurs. Et le gouvernement n'a jamais fait connaître ses évaluations, si elles existent, du coût de laisser le monument montréalais découvert. Si nul n'est absolument certain qu'il ne faudra pas la subventionner jusqu'à la fin du monde, l'hypothèse ne serait pas plus mauvaise qu'une autre.

La seule raison qui pourrait convaincre sérieusement de le couvrir à un tel coût serait une garantie de sa rentabilité, qui puisse aller un jour jusqu'à amortir l'investissement. Quand la RIO rendra public le dossier technique, elle n'aura, sur la rentabilité future, que des évaluations incertaines. Sans plus de garanties, les ministres qui ont accepté cette décision participent donc, eux aussi, à la folie des symboles. C'est pourquoi leur solution, même proposée sur le ton du regret déchirant, n'est pas plus socialement acceptable aujourd'hui qu'hier. Elle n'est pas limpide, et pour cause.

— LISE BISSONNETTE

La tête mérite mieux

BILLET

ALBERT BRIE

JE M'EN vais vous parler du chapeau d'homme, objet de mon souverain mépris. Si, d'aventure, ami lecteur, le chapeau vous va, ne lisez pas plus loin.

D'accord!... il y a des sujets plus brûlants à traiter. Pour l'heure, je les laisse à de plus vaillants chroniqueurs. Ils les manipulent avec une telle aisance qu'on peut se demander si ce sont les sujets qui sont brûlants, ou les sujets qui traitent ces sujets-là qui les brûlent.

De toutes manières et pour éviter de faire double emploi, j'aime m'adonner aux sujets tièdes, froids même. On s'y chauffe autant. Que si l'on casse des pots, le dommage est infime, puisque ce sont les siens.

Le chapeau (puisqu'il faut l'appeler par son nom) m'a toujours semblé l'une des plus sottes inventions de l'appareil vestimentaire pour messieurs. Chez la femme, le chapeau prend une autre dimension; d'ailleurs, il les prend presque toutes. D'un autre côté, il a souvent l'air de tout, sauf d'un couvre-chef, ce qui le sauve de son minable homologue masculin.

Il y a deux principes qui justifient l'usage de l'habillement en général: l'agrément et l'utilité. Dans l'art costumier, ils vont rarement de pair. Les couturiers ne font pas de chef-d'oeuvre au sens propre du terme, puisque la pérennité assure l'authenticité du chef-d'oeuvre, alors que l'éphémère fonde la substantialité de la mode. (Vous voyez

que le vocabulaire à faire peur et à noircir du papier peut servir à des fins triviales).

L'homme ne fait que commencer à savoir s'habiller... Je m'excuse! Il l'a su jusqu'à Pantalón, ce libidineux vieillard de la comédie italienne, qui a laissé son nom à la chose, comme ce fut le cas de Monsieur Poubelle pour la sienne, plus tard. Mais remontons au chapeau.

J'ai des préjugés contre le chapeau (de feutre, de tweed, etc.). Soyons honnête. J'avoue que j'ai une tête qui ne rend pas justice à cette coiffure. N'empêche que la chapellerie orthopédique s'imposerait. Cette lacune fausse le sens des valeurs d'équipage, puisque les bottiers ont depuis longtemps mis l'orthopédie au service des pieds.

Le dossier du chapeau est chargé. Il est vilain de la tête au rebord. Sa courte forme tubulaire s'échappe du sommet par une cavité qui bée comme un petit pain fourré, auquel il manquerait la saucisse. Est-ce que ce cylindre, qui tourne mal et court, continue la tête de son « porteur », l'élabore, lui donne du panache? Au contraire! Son rebord emprisonne la boîte crânienne, pareil au pourtour d'une terrasse en forme de soucoupe, qui freine l'élan vers le haut des pagodes.

Avez-vous le faciès étique? Le chapeau vous l'avale. Êtes-vous joffuif? Il vous « doduifie ». Quant aux belles têtes, il les met sous le boisseau.

Que dire de son utilité? Rien! De ses désavantages? Tout! Le port du chapeau en hiver, par exemple, est un défi au sens commun. Que protège-t-il? Le dessus de la caboche. Il l'est déjà, excepté chez

les chauves. Quelle sorte de protection? Contre les rhumes? Les microbes ne passent pas par là. Alors? C'est un ornement, et défigurant comme je l'ai dit.

Son tort le plus flagrant, c'est son instabilité; je dirais même son caractère voisin de celui du volatile. Parlez-moi de la casquette, du bonnet, de la tuque, du béret, du calot ou du képi. Ceux-là tiennent contre vents et marées... humaines. Le chapeau, lui, ne résiste pas à l'appel du courant d'air et tombe à la première chiquenaude.

Quel ridicule il nous donne sous la rafale d'hiver! Il nous jette dans l'alternative souffrante de le retenir avec la main ou de nous l'enfoncer. Inconfortable d'une part, bouffonne de l'autre. Il faut se trouver dans la bourrasque pour mesurer jusqu'à quel point la structure du chapeau a été conçue pour complaire au tourbillon. Cette coiffure tient plus du cerf-volant que du couvre-chef. Au détour d'un building, il lui arrive d'avoir le coup de foudre du coup de vent qui le cueille, l'emporte, le fait voltiger pour l'envoyer choir au diable vauvert, d'où il décolle à nouveau vers un destin ordinairement tragique pour vous et comique pour les témoins. Car dans votre désolation de « déchapaté », les rieurs sont du côté du chapeau.

Je ne fis pas de tort au chapeau en le méprisant. Il porte en lui son préjudice. Il est, par exemple, de la dernière impolitesse de parler à une dame ou à un dignitaire le chapeau sur la tête.

Si jamais le chapeau, Monsieur, vous va comme un gant, il l'entendrez à la lettre. Il n'est acceptable que si vous le portez à la main.

REAGAN II: un pari sur sa bonne étoile

MALGRÉ le froid poirai qui a été aux cérémonies d'investiture le caractère populaire qu'il souhaitait leur donner, Ronald Reagan a entamé, lundi 21 janvier, son deuxième mandat avec le même robuste optimisme qu'il y a quatre ans.

L'histoire récente aurait pu pourtant l'inciter à modérer son inébranlable foi en sa bonne étoile. Deux présidents en place seulement ont été réélus depuis la guerre, et le deuxième mandat de Richard Nixon s'est achevé dans la tragédie. Auparavant, Lyndon Johnson, englue dans la guerre du Vietnam, avait dû renoncer à se représenter.

Mais Ronald Reagan est, décidément, un homme de défis. Défi au temps, d'abord: à soixante-troize ans, et après avoir surmonté en 1981 un attentat qui faillit lui coûter la vie, il porte avec vigueur le redoutable honneur d'être le président le plus âgé des États-Unis.

Défi aux règles de la politique, ensuite: voilà un homme qui règne, mais ne gouverne pas, évite les contacts avec la presse, se moque comme d'une guigne des avis des experts et ne seulement continue de caracolier sur les sommets de la popularité, mais oblige ses adver-

saires au respect. Même la presse libérale lui tire son chapeau.

Le plus grand acquis de Ronald Reagan, au cours de son premier mandat, est assurément d'avoir restauré la confiance en soi du peuple américain et d'avoir redoré le blason d'une fonction présidentielle qui avait terriblement souffert du Vietnam, du Watergate, de trop de scandales et de l'indécision de Jimmy Carter. Mais si l'ancien acteur de Hollywood veut entrer dans l'histoire comme un grand président — ce que même ses adversaires n'excluent pas — et non pas seulement comme un président dans la bonne moyenne servi par la chance, il lui faut réussir une percée décisive dans les deux grands dossiers qui vont dominer son deuxième mandat: la réduction du déficit budgétaire et la négociation avec les Soviétiques sur les armes stratégiques et spatiales.

Or ni sur l'une ou sur l'autre de ces questions le succès ne lui est, par avance, assuré. Malgré un gel général des dépenses fédérales et des coupes d'un montant de 50 milliards de dollars, le budget qui sera présenté au Congrès au début de février pourrait présenter un déficit fantastique de 230 milliards de dollars. Comment ce « trou » pourrait-il être réduit en 1988 à environ

100 milliards de dollars, comme son administration l'a promis? En tout état de cause il est bien plus difficile de convaincre les législateurs de réformer le système fiscal, comme le souhaite le président, que de leur faire admettre, bon gré, mal gré, des réductions de dépenses.

Quant aux relations avec les Soviétiques, si un léger mieux est perceptible, il faudrait être naïf pour croire que tout va baigner dans l'huile. Le lancement par Ronald Reagan de l'initiative de défense stratégique — plus connue sous le nom de « guerre des étoiles » — n'est sans doute pas étranger à la reprise du dialogue acceptée par Moscou. Mais il est plus facile de dénoncer l'URSS comme « l'empire du mal » que de parvenir avec elle à des accords significatifs sur le contrôle des armements.

Le succès de celui en qui James Reston, le plus célèbre des journalistes américains, voit un « maître de l'illusion », se brisera-t-il alors sur le mur des réalités? On ne saurait en tout cas reprocher à cet homme de certitudes de faire appel, pour le franchir, à toutes la force de ses convictions.

Reproduit du Monde de mercredi le 23 janvier 1985.

LETTRES AU DEVOIR

Le recours à la loi s'impose.

LE 23 JANVIER dernier le Devoir livrait à ses lecteurs la réaction de la FTQ à certaines affirmations contenues dans l'éditorial de Jean Francoeur, publié le 11 janvier.

Rappelons quelques faits. Au sortir de la dernière ronde de négociations des secteurs public et parapublic, le gouvernement, premier ministre en tête, annonçait sa volonté de réviser en profondeur le régime de négociation.

Au printemps dernier, le gouvernement publiait un document de consultation: Recherche d'un nouvel équilibre - Réforme du régime de négociations du secteur public.

En même temps, le ministre Michel Clair souhaitait « la consultation la plus large possible ». Il annonçait aussi la détermination du gouvernement de proposer, dès l'automne 1984, les mesures gouvernementales ou législatives nécessaires pour imposer un nouveau régime.

En fin décembre 1984, le ministre Clair déposait, au nom du gouvernement, un avant-projet de loi sur le régime de négociation. Il annonçait alors qu'une commission parlementaire recevrait, fin janvier et début février, les organismes et personnes intéressées à faire valoir leur point de vue.

Le 9 janvier 1985, la FTQ annonçait qu'elle ne serait pas présente à la Commission parlementaire.

Le 11 janvier, monsieur Jean

Francoeur écrivait que « a FTQ affiche son mépris à l'endroit du processus démocratique ». L'éditorialiste est d'avis que la centrale syndicale s'appuie sur une argumentation spéieuse.

La réaction de la FTQ peut se résumer ainsi: le dépôt de l'avant-projet de loi bloque la possibilité de négociation sur le régime actuel; dans ce contexte, une commission parlementaire prend l'allure d'une consultation bidon; le ministre Clair ferme la porte en optant pour la voie législative, après avoir refusé toutes les propositions faites par la FTQ pour réviser le régime de négociation.

Nous sommes d'avis que le recours à la voie législative s'impose. Le régime de négociation est inscrit dans les lois. Pour le modifier, il faut que l'Assemblée nationale procède.

Nous sommes d'avis que le régime de négociation est un objet de société. Il constitue un élément important du contrat social. Les points de vue à considérer sont nombreux. Ils ne se limitent pas aux points de vue exprimés par les groupes d'intérêt. La nature de l'objet en cause exige un forum approprié. La tenue d'une Commission parlementaire s'inscrit très bien dans le processus démocratique et permet à chacun de faire valoir son point de vue sur le contenu de la réforme envisagée.

N'est-ce pas là que le bat blesse la FTQ? Louis Laberge fait mention de trois propositions faites par la FTQ mais qui n'ont pas été retenues par le ministre Clair. Ces propositions portent toute sur le moment de discuter la réforme du régime. Elles ne traitent pas du contenu. La FTQ recherche-t-elle le statu quo ou son équivalent? Jean Francoeur le pense. Nous sommes de son avis. En toute chose, le statu quo s'oppose à la réforme. Le statu quo ne peut être objet de proposition. C'est

par le silence que ce qui existe demeure. Telle semble être la voie choisie par la FTQ. Qu'on nous l'impose », déclare Monsieur Laberge à propos du nouveau régime de négociation. Viendra ensuite la protestation en prétextant qu'il y a eu vice de forme.

— YVES DE BELLEVAL
Fédération des Cégeps
Montréal, 23 janvier.

Une aide chaleureuse

JE VOUDRAIS SOULIGNER l'aide humaine inestimable dont ma famille et moi-même avons bénéficiée lors des trois dernières semaines que Maman a passées auprès de nous. Mis au courant de l'état incurable où elle se trouvait, Maman, qui jusque là voulait retourner à l'hôpital pour qu'on la guérisse, a décidé de rester avec nous dans sa demeure. C'est alors que nous avons demandé conseil au CLSC Mercier Est.

Avec diligence, la travailleuse sociale, Mme Lucie Boileau, nous a aidé à nous organiser tant sur le plan humain que matériel. Elle nous a mis en contact avec un médecin des plus dévoués, le Dr Synotte, et une infirmière de l'entraide Ville-Marie, garde Beaudoin, qui par leurs visites chaleureuses ont supporté moralement ma mère et nous-mêmes.

Un grand merci à ces personnes dévouées, ainsi qu'aux collègues de garde Beaudoin qui l'ont remplacée occasionnellement, et sans lesquelles nous nous serions sentis encore plus démunis et davantage isolés.

Toutes, sans exception, ont contribué à rehausser l'opinion que j'avais, en de telles circonstances, du monde médical. Au nom de Carmelle Laliberté-Ste-Marie, décédée parmi les siens le 15 septembre 1984, je les remercie du fond du coeur.

— MICHÈLE STE-MARIE
Saint-Lambert, 7 janvier

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boi-

vin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement: 75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$, 3 mois 32\$. À l'étranger: 225\$ par année; 6 mois 115\$, 3 mois 60\$. Édition du samedi 65\$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

La place de la femme dans l'autosuffisance et la stratégie alimentaire

Les gouvernements du tiers-monde ont toujours négligé le rôle fondamental de la femme

DANIELLE BLAIN

DANS UN article publié récemment par le *Monde diplomatique* (1) Michel Beaud constate l'échec de trois décennies de développement : «... Des milliers d'hommes pris ou menacés par la famine, des millions, des dizaines de millions d'hommes sans eau potable, mal nourris (et) entre le foisonnement des réalisations (...) et pour certains groupes humains la privation de l'essentielle, l'écrasement fatal de tant d'hommes ». C'est, bien entendu, nous qui souffrons...

Il n'y aurait pas lieu de le faire si cette façon de présenter les choses n'occultait pas complètement les rapports hommes-femmes qui traversent dans le tiers-monde. En Afrique, où les paysannes représentent selon les pays de 70 % à 90 % de la population féminine, elles effectuent de 60 % à 80 % de tous les travaux agricoles, et fournissent jusqu'à 44 % des prestations nécessaires à l'alimentation familiale. Pourtant, depuis 30 ans ce « développement par rapport à l'homme » dont parle Michel Beaud les oublie complètement.

Les questions soulevées il y a une dizaine d'années par de premières et bien incomplètes recherches sont devenues évidentes : si les programmes de développement et plus encore les stratégies alimentaires tentatives élaborées par les gouvernements des PVD (Pays en voie de développement), plus ou moins mal appuyés par les pays occidentaux et les organisations internationales, se soldent par des échecs aussi monumentaux, c'est entre autres parce qu'ils ont depuis toujours négligé le rôle fondamental des femmes productrices et reproductrices, sur les épaules desquelles repose l'écrasante responsabilité de la survie de la famille.

Tel était l'un des points de départ du Séminaire international sur la place de la femme dans l'autosuffisance et les stratégies alimentaires tenu à Paris, la semaine dernière, sous les auspices de l'Institut français de recherche pour le développement en coopération. « Une meilleure prise en compte des femmes dans les stratégies de développement ne doit pas être comprise uniquement dans une perspective égalitaire, mais bien aussi comme un souci d'efficacité » : cette précision, présentée sous forme de recommandation, indique bien la difficulté de faire admettre une vérité pourtant flagrante.

Pour les chercheuses (et quelques chercheurs) et les femmes (et quelques hommes) de terrain qui y participaient, une telle rencontre, en soi, constituait déjà un événement rare, une chance : celle de pouvoir con-

fronter pendant une semaine leurs actions et leurs travaux, analyser à partir de leur expérience la situation des femmes dans leur rapport à l'alimentation, les conséquences de la crise alimentaire sur les systèmes sociaux familiaux et économiques, et les réponses des femmes aux mécanismes de domination qui s'exercent au sein de la famille et dans la société.

Qu'en ressort-il ? Établis à partir de situations différentes les bilans concordent et les mécanismes d'exclusion, qui ne cessent de marginaliser davantage les femmes, finissent par se ressembler. En Afrique, où l'étape de la production est celle qui disqualifie impitoyablement les femmes, les cultures de rente, destinées à l'exportation sont depuis les temps de la colonisation confiées aux hommes : parce qu'elles permettent de se procurer de précieuses devises, on leur a consacré les meilleures terres, concentré sur elles, les innovations technologiques, les efforts de formation, les maigres disponibilités de crédit.

Pendant ce temps, non seulement les femmes, chargées de la production vivrière, sont-elles laissées à l'écart du « progrès » en plus d'assumer les travaux domestiques, (approvisionnement en eau, en bois, cuisine, ménage, soin des enfants), elles doivent aussi travailler sur les champs du mari. Au fil des ans, l'érosion, l'appauvrissement des sols et leur corollaire, la baisse de productivité ont obligé les paysans à cultiver des surfaces de plus en plus étendues.

On parle souvent dans le cas des femmes d'une moyenne de 10 heures de travail par jour, et souvent ce chiffre demeure bien en-dessous de la réalité.

La faim émeut la communauté internationale à partir du moment où les médias nous transmettent ces images inqualifiables qui viennent de l'Inde, de l'Éthiopie, du Niger ou d'ailleurs : il ne s'agit pourtant alors que du stade final d'un processus beaucoup plus long et complexe, qui affecte la vie de la communauté et que les femmes, sont généralement les premières à reconnaître.

Comment l'ignoreraient-elles ? Leurs responsabilités s'accroissent : chef de famille lorsque le mari émigre à la recherche d'un emploi, elles assument alors toutes les responsabilités de mères et de productrices, sans que leur statut et les droits qui y sont rattachés (propriété de la terre, droit au crédit, salaires) ne soient pour autant reconnus. Face à ces tâches démesurées, le travail de leurs enfants devient question de survie, qu'il s'agisse d'aider aux champs, de s'occuper, dans le cas des filles, des frères et sœurs plus jeunes et du ménage, ou, comme cela se fait en

Asie, d'aller travailler pour un salaire dérisoire dans une échoppe, pour un patron. Comment ne pas faire le lien entre ces situations et les phénomènes de déscolarisation notés par des chercheuses venues de tous les continents ?

Lorsque la nourriture manque, les stratégies de survie deviennent aussi discriminatoires : les meilleurs plats, la viande lorsqu'il y en a, sont réservés à l'homme et aux enfants mâles, les femmes et les fillettes n'auront accès qu'aux aliments les moins riches en protéines et intégreront souvent à leur alimentation des produits toxiques, racines, baies, fruits sauvages, dont elles n'ignorent pourtant pas les effets.

Parce que leur emploi du temps surchargé ne leur permettait pas de participer à des programmes de formation nullement connus en fonction de leurs besoins et de leurs disponibilités, parce que la coutume leur interdisait de participer à des cours donnés par des vulgarisateurs mâles, étrangers à leurs villages, parce que des facteurs liés à leurs responsabilités familiales comme la maladie d'un enfant, les oblige parfois à ne pas tenir compte du calendrier agricole et à semer ou à récolter lorsqu'elles le peuvent et non au moment le plus propice, on a souvent accusé les femmes d'ignorance et de passivité. Mais confrontées à des mécanismes de domination au sein de leurs familles et de la société, elles mettent en oeuvre, face à ces situations dont elles ne sont pas responsables et dont elles veulent sortir, de remarquables stratégies, toutes concentrées sur la nécessité de se procurer des revenus, pour pouvoir nourrir la famille. Dans certains pays d'Afrique et d'Asie, l'achat de nourriture préparée leur permet d'économiser du temps qu'elles réinvestissent dans d'autres activités. Ailleurs, la maîtrise de leur fécondité et même les divorces représentent une tentative de s'en sortir. Lorsqu'elles ne sont pas divisées entre trop d'autorités masculines (chef de village, mari, oncle maternel, etc.), les femmes se réunissent souvent en coopératives informelles, et sur tous les continents on retrouve sous différents noms des associations d'épargne et de crédit rotatif. Un petit groupe de femmes y mettent en commun leurs épargnes, qui seront prêtées à tour de rôle à chacune des membres, leur permettant ainsi de réaliser des petits investissements essentiels à leurs obligations familiales et sociales ou à leurs activités marchandes.

Face à d'aussi nombreux problèmes, les recommandations des participants au séminaire ne pouvaient qu'aller dans le sens des priorités dé-

finies par celles qui sont en réalité les principales protagonistes du développement : l'accès aux moyens de production et, au sens le plus large, aux sources de revenus. Les femmes doivent avoir accès à la terre, mais aussi aux sources d'énergie, à l'eau, à des programmes de formation conçus en fonction de leurs besoins spécifiques, que ce soit dans le domaine agricole ou dans celui de la santé, à des informations sur les méthodes d'espacement des naissances.

Protagonistes, elles doivent pouvoir se faire entendre, être reconnues à travers leurs propres organisations et au sein des gouvernements, non seulement dans les ministères dits sociaux, là où on les retrouve habituellement, mais aussi lorsqu'il est question d'agriculture, de commerce, de transport. Face aux nombreuses pressions dont elles font l'objet, l'État doit garantir aux femmes un cadre juridique à l'intérieur duquel elles puissent faire reconnaître leurs droits.

« Mais si nos actions provoquent de nouveaux conflits familiaux ou sociaux dans les groupes au sein desquels nous voulons améliorer une situation difficile, y interrogeait une participante, est-ce vraiment utile ? » De générales, les recommandations se particularisent et rendent nécessaires une bonne connaissance des cultures, des habitudes des populations et partant, une collaboration accrue entre chercheuses et femmes de terrain du Nord et du Sud.

Reste, toujours, le même délicat problème du financement. Invités à prendre la parole au terme du colloque, les « décideurs » ont tenté de se dédouaner en vantant, chiffres à l'appui, l'attention que leurs organisations respectives accordent aux femmes. Pourtant, les participantes au séminaire ont senti la nécessité de demander à tous les gouvernements et organisations internationales de consacrer 25 % des crédits alloués au développement à des projets concernant d'abord les femmes.

Certes, toutes savent qu'un programme, pour être efficace, doit tenir compte de l'ensemble de la population. Mais à l'heure où les écarts entre les conditions d'emploi et les revenus des hommes et des femmes ne cessent de s'accroître, et face à la prépondérance évidente du rôle des femmes dans les efforts des populations des pays du tiers-monde, la modestie d'une telle demande indique à elle seule que, derrière les belles paroles, bien peu, jusqu'à présent, a été fait.

1) Michel Beaud, *Pour le codéveloppement*, Monde diplomatique, janvier 1985.

Déclaration de J.-C. Leclerc

NDLR: La direction du DEVOIR communique à ses lecteurs le texte qu'a lu Jean-Claude Leclerc à l'assemblée générale du Syndicat de la rédaction, mercredi. Le directeur du DEVOIR et la rédactrice en chef feront connaître leur réaction dans l'édition de demain.

EN TOUT premier lieu, je voudrais remercier mes collègues journalistes, au DEVOIR et dans l'ensemble de la profession, qui m'ont exprimé personnellement leur solidarité ou qui ont pris position publiquement dans la triste affaire qui nous réunit aujourd'hui. J'ai aussi été sensible à la sympathie que d'autres employés du DEVOIR m'ont témoignée. L'affaire est sans précédent au journal et dans le journalisme professionnel.

Contrairement à mon habitude de parler — je ne dirai pas « librement » — dans les réunions du syndicat, mais spontanément, j'ai cru nécessaire cette fois de vous présenter une déclaration écrite, que je prierais le secrétaire d'annexer si possible au procès-verbal, et que personne ne pourra rapporter de travers. Je vous exposerai ma position sur trois questions :

1) l'éditorial du 17 janvier 1985 :

« Qui donc est inapte ? » :

2) les circonstances de la « mise au point » de la direction ;

3) l'orientation qui devrait désormais être la mienne.

1) L'éditorial du 17 janvier. L'éditorial intitulé « Qui donc est inapte ? » n'a pas été improvisé ni signé par un malencontreux concours de circonstances. Depuis des années, les Québécois dépendent de l'aide sociale — un peuple de près d'un million de personnes maintenant — et les jeunes en particulier, font l'objet d'une discrimination économique et sociale que j'ai dénoncée à plusieurs reprises déjà.

Quand des fonctionnaires ou des ministres concoctent de nouvelles mesures discriminatoires à leur endroit, il ne faut pas seulement en faire l'analyse objective ou littéraire, mais en réclamer vigoureusement l'abandon. L'éditorialiste doit même faire plus et suggérer des mesures par lesquelles l'État pourra s'acquitter de ses devoirs sociaux les plus élémentaires.

Ainsi, avant de couper \$ 30 millions de prestations aux jeunes de moins de 30 ans, Québec doit dire non aux \$ 140 millions de dépenses superfétatoires que la RIO et des firmes d'ingénieurs voudraient faire payer aux contribuables — anglophones et francophones — comme si le stade et sa dette de près de \$ 1 milliard n'étaient pas suffisants !

Les « Corporate Welfare Bums », ces parasites sociaux de luxe que les électeurs avaient rejetés en 1972 avec le gouvernement Trudeau, ces « welfare bums » sont malheureusement toujours là, plus affamés de contrats que jamais, et toujours aux crochets de l'État, comme peuvent le constater ceux qui lisent leurs journaux.

Je maintiens donc l'éditorial du 17 janvier et plusieurs autres textes qui l'ont précédé, n'y ajoutant rien si ce n'est le souhait que les journalistes accordent encore plus d'attention critique aux besoins des moins de 30 ans et aux priorités financières véritables des gouvernements.

Certes, lecteurs et collègues restent libres d'avoir de ces enjeux des vues différentes des miennes et même d'attaquer les priorités sociales que je défends. Il faut cependant résister plus que jamais à l'éthique fallacieuse sous laquelle d'aucuns voudraient amortir les débats ou intimider certains de ceux qui y prennent part.

2) La « mise au point » de la direction.

Les circonstances qui ont entouré la « mise au point » du 18 janvier méritent d'être inscrites au dossier. Le jour où l'éditorial en question est paru, aucun ministre, aucun fonctionnaire, aucun ingénieur, aucun administrateur de la RIO ne s'est plaint auprès du signataire. Les seuls commentaires qu'il a reçus, positifs, sont venus de membres de la rédaction.

Cette journée-là, la direction n'a autheur aucun commentaire à l'autheur ni ne lui a demandé d'explication. Contrairement à la règle cependant, on ne lui a pas demandé non plus s'il fallait attendre de lui un texte pour la page éditoriale du lendemain. Le pupitre avait reçu la directive de combler

l'espace avec une « libre opinion » portant sur la grève des mineurs en Grande-Bretagne. C'est seulement en soirée, chez moi, vers 19 h 15, que j'ai appris du directeur, par téléphone, qu'une « mise au point » allait être publiée le lendemain matin. Il m'en faisait lecture pour se conformer à la convention collective.

En guise de réaction, j'ai alors répondu que la direction vivrait avec sa mise au point et moi avec l'éditorial que j'avais signé. Le vendredi 19 janvier on ne m'a pas davantage demandé ni fourni d'explications ni informé du programme éditorial. Bref, les ponts semblaient coupés. Avec tout le monde, je me demandais pourquoi.

Je ne me le demande plus. Trois jours plus tard, le directeur m'a invité à son bureau où, en présence de la rédactrice en chef, il m'a indiqué, en substance, que l'incident n'est que l'aspect visible d'un problème plus grand. De l'avis de la direction, ce problème tient en trois points.

Premièrement, je ne ferais plus assez de vérification auprès des gens visés dans mes textes alors qu'avec mon collègue J. Francoeur, je suis un des rares éditorialistes à temps plein au Devoir.

Deuxièmement, je ne consacrais pas assez d'effort de production dans le secteur de l'information juridique, secteur que la direction m'a confié en sus de mes fonctions éditoriales.

Troisièmement, je ferais à l'extérieur du journal des critiques à l'endroit du DEVOIR qui soulevaient la question de ma « solidarité » avec la direction.

En conclusion, le directeur laisse entendre qu'il faudra procéder éventuellement à une révision de mon statut dans la maison.

J'indique alors au directeur que je me suis fixé une période de réflexion et de consultation, jusqu'à l'assemblée générale du mercredi 23 janvier et que je ferai alors connaître les conclusions auxquelles j'en serai arrivé. La réunion avait duré quinze minutes.

3) Les conclusions. Voici donc ces conclusions, tout doute étant désormais dissipé sur la portée du désaveu du 18 janvier. Rappelons d'abord que l'éditorialiste est nommé pour un mandat indéterminé dans le temps et, surtout s'il est syndiqué, on ne peut le retirer de ses fonctions sans une « juste cause ».

Moralement toutefois, le désaveu public et la rupture de confiance qu'il impliquait m'obligeraient à poser la question : puis-je rester à l'éditorial dans pareilles circonstances ? À mon avis, l'affaire était, en soi, de nature à entraîner une démission.

Mais tant chez les journalistes qu'après d'autres milieux avertis où j'ai consulté plusieurs personnes, une opinion contraire s'exprime, unanime et même vigoureuse. Une démission, fait-on valoir, marquerait un recul pour la liberté d'expression, pour le respect et la dignité de notre profession, et enfin pour le DEVOIR.

L'éditorialiste porte une responsabilité à la fois très personnelle et communautaire. Dans mon cas, la tentation a été forte de poser le fardeau par terre — après bientôt quinze ans au poste, dans les conditions que vous savez — et d'aller prendre une tâche moins épuisante.

Malgré tout, je suis prêt à continuer, si peu propices soient les perspectives, mais à la condition de ne pas devoir signer comme un isolé, à moitié discrédité, écrivant dans une page où ma liberté paraîtrait douteuse.

De nombreux lecteurs m'appuient ou appuient le libre débat démocratique auquel je me suis identifié comme éditorialiste. Ces voix n'ont pas le pouvoir, le plus souvent, de faire leur mise au point. La liberté d'opinion n'est pas, hélas ! également partagée. D'autres voix, qui peuvent se prononcer, doivent donc le faire, notamment celles des journalistes.

C'est pourquoi en dernière analyse, j'estime devoir m'en remettre à votre jugement. Je suis prêt à continuer à l'éditorial, avec l'appui non équivoque de mes collègues de la rédaction.

Enfin, après avoir répondu aux questions, s'il y en a, je m'abstendrai de prendre part aux délibérations et me retirerai de l'assemblée d'aujourd'hui.

Jean-Claude Leclerc.
Montréal, le 23 janvier 1985.

Le Québec: retour aux sources et mutation

LU

GILBERT TARRAB

* Guy Rocher et al. : *Continuité et rupture : les sciences sociales au Québec*, Presses de l'Université de Montréal, 4ème trimestre 1984, 2 tomes, 671 pages.

Il est toujours fort malaisé de parler d'un livre collectif — surtout quand les auteurs s'appellent (entre autres) : le père Georges — Henri Lévesque, le démographe Jacques Henripin, les criminologues Denis Szabo, Marie-Andrée Bertrand et André Normandeau, les sociologues Paul Bernard, Jorge Niosi, Nicole Laurin-Frenette, Gérard Fortin, Nicole Gagnon, Louis Maheu, les historiens Jean-Pierre Wallot et Michel Brunet, les politologues Vincent Lemieux et Daniel Latouche, les psychologues et psycho-sociologues Otto Klineberg (d'origine canadienne, le saviez-vous ?) et le père Noël Mailoux, les économistes Léon Courville et André Raynaud, le géographe Louis-Edmond Hamelin, les philosophes Louise Maril-Lacoste et Jacques Dufresne, l'anthropologue Marc-Adélaïde Tremblay, etc. Le tout sous la houlette du sociologue Guy Rocher qui, en plus d'un texte fort pertinent sur la sociologie et le pouvoir, a assuré l'introduction et la présentation de ces deux volumes, qui contiennent l'essentiel d'un colloque de 3 jours, qui se tint en octobre au Mont-Gabriel, sur le sujet-titre.

On le voit : non seulement a-t-on ici aux grands noms des sciences sociales québécoises (avec quelques oubliés notoires, cependant : Marcel Rioux, Jean-Charles Falardeau, Jacques Dofny, Fernand Dumont, et plusieurs autres), mais encore a-t-on rassemblé sous la même toiture des

Laurentides 4 générations de chercheurs. Il fallait le faire !

Le résultat est donc cette somme de près de 700 pages, qui sera utile non seulement aux spécialistes de ces diverses disciplines des sciences sociales, mais également aux néophytes qui aimeraient se familiariser davantage avec ce qui se fait et se pense de meilleur dans nos contrées. Car, il est bon de le mentionner, tous ces textes — à quelques très rares exceptions près — sont fort lisibles et accessibles à tout un chacun.

Le titre des volumes n'a pas été trouvé pour « accrocher » le public, ou pour faire « new-look ». Le fil conducteur de l'ensemble des textes ici présentés est véritablement de montrer les continuités et les ruptures (donc les mutations) dans l'examen du pouvoir, de l'économie, de la nation, des classes sociales, du système judiciaire, de la Culture (avec un grand « C ») en général. Comme l'écrit Guy Rocher dans son introduction, « le Québec a connu récemment une évolution faite à tout à la fois d'un retour à ses sources et d'une mutation profonde ». C'est ce Québec-là, contradictoire et attachant, paradoxal et tout en nuances, que les auteurs, sans s'être concertés pour autant à l'avance, décrivent et étudient à la loupe, chacun dans sa spécialité. C'est que le Québec est un pays fortement intégré, nonobstant les différences qui le marquent, où le siège du pouvoir reste aisément identifiable, quand on le compare à d'autres sociétés où le pouvoir est réservé depuis toujours à une classe sociale précise. D'autre part, entre les débuts de la révolution tranquille et le milieu des années 70, les sciences sociales — c'est un fait observable — connurent un succès formidable auprès d'au moins 2 générations de jeunes gens et de jeunes filles, qui forment (hélas !) aujourd'hui une bonne partie de nos chômeurs

instruits, depuis que la crise et la récession réduisirent sensiblement le champ de travail dans ces disciplines, au profit des sciences de la gestion. Il n'empêche ! C'est grâce au farineux développement des sciences sociales que les Québécois furent entrer de plain-pied dans le XX^e siècle, après l'accalmie (si non la stagnation) des années noires duplessistes et pré-duplessistes. Guy Rocher a une jolie phrase là-dessus : « Au Québec, les valeurs traditionnellement établies et acceptées depuis trop longtemps durent passer sous les fourches caudines des sciences sociales et humaines et souffrir le procès que celles-ci leur firent inévitablement subir (...). Économiquement, politiquement et culturellement, le Québécois francophone a vécu pendant 50 ans en plein XX^e siècle avec une mentalité de XVIII^eme » (pp. 16 et 19).

De plus, ayant fait l'économie du romantisme de la fin du XIX^eme, il ne faut pas s'étonner de voir le Québécois mal à l'aise dans l'expression de ses sentiments, souffrant d'un handicap émotif au niveau de son affectivité et de son langage. Lorsqu'il parvint enfin à se dégager du culte de la tradition pour s'engager plus fermement dans sa révolution tranquille, « ce fut », dit Rocher, « par un débordement de vie affective qui ne pouvait qu'être extravagant et maladroit dans tous ses modes d'expression » (p. 19). Le prix à payer ? Devenir marxiste à tout crin sans avoir vraiment lu et assimilé Marx, Engels, Hegel : devenir « situationniste », en dehors de tout contexte pouvant justifier et légitimer un engagement de ce type (purent français et allemand, dans l'esprit pré-soixante-huitard) ; devenir trotskiste sans avoir fréquenté Trotsky, et encore moins ses factions pastiches et lambertistes. Et pour cause ! On étauçait sa bouillie subite et soudaine

avec d'autant plus d'acharnement que tout ce monde-là était encore à l'index dans les années 50. Sans que, nécessairement, cette bouillie corresponde un tant soit peu à ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le tissu social du monde ordinaire. Ce qui explique que les anciens équilibres sociaux se soient rompus, sans pour autant avoir eu le temps psychologiquement nécessaire (ou la maturité) d'en créer de nouveaux. D'où la déstabilisation et la Crise dite « morale » (communément appelée crise des valeurs) qui s'en suivit.

Dans un texte décapant — comme à son habitude —, et déroulant, Jacques Dufresne, qui veut jeter un regard critique sur les sciences sociales au Québec, interroge et interpelle certaines certitudes ou, disons, certains « liminaires » sur lesquels, généralement, tous les chercheurs en sciences sociales sont d'accord. Discours de journaliste plus que de philosophe, certes, mais pourquoi pas, au fond ? Il est bon, il est sain que soient questionnés ainsi, et de cette manière, certaines certitudes...

À lire aussi, entre autres, les analyses de Rocher sur le pouvoir, de Wallot sur le néo-nationalisme des années 1947-70, de Niosi sur l'économie et la sociologie, de Pierre Fortin sur les sources de rupture avec le passé et les défis de l'avenir, de Raynaud sur l'évolution de la pensée économique au Québec, de Normandeau et Bertrand sur les sciences humaines à l'assaut (ou au service ?) des appareils de justice pénale au Québec, de Louis Maheu sur les lieux de pouvoir entre la scène politique et les rapports sociaux, de N. Laurin-Frenette sur la sociologie des classes sociales au Québec (de Léon Gérin à nos jours). Et aussi, l'amusant épilogue (présenté sous forme d'un collage de citations des congressistes), préparée par cette dernière.

LES 20 ANS DU MUSÉE À TRAVERS SA COLLECTION

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN
DE MONTRÉAL
CITÉ DU HAVRE

VERNISSAGE À 15h00 ENTRÉE LIBRE
BRUNCH DIMANCHE 27 JANVIER, 11h30

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN
DE MONTRÉAL
CITÉ DU HAVRE

\$20 PAR PERSONNE, R.S.V.P. 873-2878

Brunch vernissage dont les recettes seront versées à la Fondation des Amis du Musée d'art contemporain.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

Ontario

écarter. A 36 heures du vote cependant, chacun des quatre candidats à la succession du premier ministre ontarien, M. William Davis, conserve un mince espoir de remporter la course au leadership de son parti, qui prend fin demain.

Ainsi, tout comme leurs collègues, MM Larry Grossman et Roy McMurtry, ministre des Finances et solliciteur général de l'Ontario, ne s'épargneront aucun effort. Ils savent de plus que le candidat qui se classera troisième pourrait être le «king maker» en envoyant ses délégués à un des deux autres.

Pendant qu'en coulisse s'ébauchent mille et un scénarios, les 1,711 délégués sont l'objet de pressantes sollicitations auditives et visuelles, dans les hôtels de la ville-reine comme au Centre de l'exposition nationale où se tient le congrès.

Gavés comme des oies et habillés de la tête aux pieds des vêtements aux couleurs des candidats, les délégués se laissent courtiser une dernière fois. Après trois mois de campagne, environ 15% seraient toujours indévisés.

Après l'adieu à William Davis hier soir, la journée d'aujourd'hui est consacrée à des ateliers sur les politiques des candidats. Mais ce sont dans leur discours final ce soir devant quelque 6,000 conservateurs, que les quatre tenteront de faire des gains.

Pour le ministre de l'industrie et du Commerce, et s'agira de consolider les appuis et de montrer aux modérés qu'il n'est pas aussi à droite que certains observateurs l'ont dit. M. Miller rappellera probablement ses promesses d'embaucher immédiatement cinq femmes sous-ministres et, généralement, de favoriser l'accès des femmes aux échelons supérieurs de la fonction publique.

Le ministre ne s'éloignera pas de son texte cependant car un faux pas pourrait être fatal.

«C'est bien connu, un mauvais discours peut être désastreux dans un congrès. Le discours de M. Miller n'a pas à être extraordinaire mais il devra être bon», commentait hier son directeur de campagne.

Pour ne pas se faire oublier, M. Miller a aussi prévu d'annoncer d'autres appuis importants dans les heures qui viennent. Hier, c'était au tour du ministre George McCague à se ranger derrière M. Miller, portant à 10 ses partisans au cabinet Davis.

L'organisation Miller a aussi donné à chaque délégué un livre sur M. Davis, intitulé Bill et écrit par Mme Sally Barnes. L'ouvrage se vend \$9,95.

Le défi est tout autre pour M. McMurtry, qui les sondages placent en quatrième position. Le solliciteur général jouera le tout pour le tout en insistant sur ses qualités de leader et sa connaissance du Canada. Hier, le quotidien The Toronto Star lui accordait son appui.

M. McMurtry peut compter sur les meilleurs éléments de la Big Blue Machine, qui a contribué à l'élection de M. Brian Mulroney cet été, dont MM Norm Atkins et Brian Armstrong et Mme Margerie Le Breton.

A ceux qui les comptent pour batuts, les organisateurs rétorquent que s'ils réussissent à voler la troisième place, tout devient possible pour eux.

«Les gens ne réalisent pas que toute cette campagne est axée sur la semaine du congrès», soulignait hier un membre de l'équipe McMurtry. Hier, le solliciteur général a troqué les discussions de stratégie pour d'autres rencontres avec les délégués.

M. Grossman demeure une intrigue. Le sort a voulu qu'il parle le premier ce soir et, en début de semaine, son directeur de campagne indiquait qu'il allait «donner le ton» en livrant un discours substantiel. Hier, on songeait plutôt à «faire appel aux sentiments».

M. Timbrell succédera à M. Grossman ce soir sur le podium du Centre de l'exposition nationale. Son équipe sait que le discours sera très important et qu'il ne lui est pas aussi naturel que pour M. Grossman de soulever l'enthousiasme des foules. Il n'est pas impossible que M. Timbrell, souvent accusé de ne pas prendre clairement position, s'affirme.

Interrogé hier à savoir si le clan Timbrell tentait d'en arriver à des ententes avec MM Grossman et McMurtry, un membre de l'équipe a dit que «nous avons des contacts tout le temps».

En fait, M. Timbrell déclarait hier qu'entre 65% et 70% des délégués de MM Grossman et McMurtry iraient à lui.

Une heure auparavant, le directeur de campagne de M. Miller avait

Il en appelle aux historiens Davis se garde bien d'appuyer un candidat

TORONTO (LE DEVOIR) — Le repatriement de la constitution canadienne — avec des garanties protégeant la monarchie —, l'appui aux Québécois qui se sont battus pour le Canada et l'appui à l'égalité des minorités linguistiques comptent au nombre des «progrès» auxquels le premier ministre démissionnaire de l'Ontario, M. William Davis, se dit fier d'avoir contribué.

M. Davis, qui dirigeait la province depuis 14 ans, a prononcé son discours d'adieu hier soir devant quelque 4,000 conservateurs. Il s'est scrupuleusement gardé de donner quel conseil que ce soit aux délégués, sur la personne qu'il souhaite voir lui succéder. Demain, 1,711 délégués choisiront son remplaçant. Or, de dire M. Davis hier soir, «nous serions bien servis par des hommes d'un tel calibre, à n'importe quel moment dans l'histoire de notre parti». Le gagnant «aura mon appui», a-t-il dit.

M. Davis a parlé des «nouvelles approches» et des «nouvelles priorités» du Parti progressiste conservateur ontarien au cours des années à venir mais s'est surtout attaché à faire un bilan de ses activités.

Le premier ministre n'a pas parlé directement de son inébranlable refus de rendre sa province officiellement bilingue mais il a quelque sorte imploré les historiens:

«J'espère que lorsque que les historiens se pencheront sur les initiatives que nous avons prises, comme celle d'appuyer les Québécois qui se sont battus pour le Canada ou celle de se battre pour promouvoir l'égalité des groupes de langues minoritaires, qu'il s'agisse des Canadiens français dans cette province ou des Canadiens anglais au Québec, j'espère qu'ils noteront que nous avons

agi en pensant faire ce qui était le mieux». (M. Davis a toujours refusé le bilinguisme officiel et a préféré étendre en douce les services en français, pour ne apeurer les Ontariens).

M. Davis, qui fut un allié du premier ministre canadien, M. Pierre Trudeau, dans le débat constitutionnel, n'a pas davantage mentionné l'absence du Québec à l'accord constitutionnel hier soir.

Il a cependant lancé un appel en faveur d'un «gouvernement national fort». Dans cette province, a rappelé M. Davis, «nous sommes d'abord et avant tout Canadiens».

Le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, a assisté à la soirée d'adieu à M. Davis et avant de partir il a avoué aux journalistes que le premier ministre ontarien lui avait été d'un grand réconfort lors de ses débuts à la Chambre des communes.

«Lorsque c'était difficile pour moi personnellement, il m'arrivait de déjeuner avec M. Davis ou de lui parler au téléphone», a dit M. Mulroney.

Quelque 67 députés fédéraux ainsi que 28 candidats défaites voteront demain à l'élection du successeur de M. Davis. M. Mulroney n'a endossé aucun candidat. Il les trouve tous «remarquables».

Pour sa part, visiblement ému devant une foule qui était par moment distraite, M. Davis a averti les quatre aspirants «qu'il est plus difficile de se retirer et de partir que d'assumer le leadership».

Il a, enfin, longuement parlé de l'appui que sa femme Kathy lui a apporté tout au long de ses 25 années de sa carrière politique. «Je lui suis profondément reconnaissant», a-t-il dit.

fait montre d'audace en disant «qu'un mouvement anti-Miller aura pour effet d'insulter les gens et d'amener à nous des délégués qui ne seraient pas venus normalement».

Il concluait en disant que «lors de la campagne au leadership conservateur de 1983, lorsque M. Michael Wilson a donné son appui à M. Brian Mulroney, moins de 50% de ses délégués l'ont suivi».

Coalition

coalition ont entamé des travaux conjoints en vue d'élaborer une proposition syndicale définissant ce qui pourrait constituer un nouveau régime de négociation acceptable», dit ce communiqué. On y annonce de plus qu'un plan d'action est en préparation et que l'on espère, «avec l'appui le plus large possible», faire échec à l'avant-projet de loi.

C'est le président de la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ), M. Louis Laberge, qui a lu la déclaration au nom de la coalition. Il a demandé aux médias de ne pas commencer à «apeurer le peuple» mais a reconnu que si le ministre Clair était en poste assez longtemps et persistait dans sa provocation, «le climat pourrait se réchauffer... avant les printemps». M. Laberge signale que c'est la première fois depuis fort longtemps que se retrouvent autant de groupes touchés par les négociations avec l'Etat-employeur. La coalition préférerait-elle le premier ministre Lévesque comme interlocuteur dans ce dossier, demande-t-on au président de la FTQ. Le chef syndical répond que les «gestes durs» (décrets, coupures de salaires) sont le fait de tous les membres du cabinet des ministres et qu'il ne faut pas s'attendre à l'absence de réaction si «ce gouvernement ou n'importe quel autre» tente d'enlever aux syndicats le droit de négocier.

Pour Mme Simard, la coalition est «à la mesure de l'offensive gouvernementale». Un autre porte-parole de la CSN déclarait, en fin d'après-midi, que même si ce n'était pas prévu au départ, la CSN se placerait «en fer de lance de la coalition» lorsqu'elle comparaitra le 31 janvier en commission parlementaire. La veille (30 janvier), quatre fédérations de la CSN, dont la puissante Fédération des Affaires Sociales, auront tenu des conseils fédéraux séparés, puis une assemblée commune (inhabituelle) qui doit se terminer par l'annonce d'un plan commun d'action. Le samedi qui suivra (2 février), la CSN, les autres centrales et groupements syndicaux convergeront sur Montréal pour mettre au point les méthodes les plus efficaces de lutte pour contrer cette «offensive» du ministre Clair.

La coalition évite de publier prématurément son calendrier d'acti-

tés. On signale que n'existe pas encore officiellement un «conseil d'orientation», comme il s'en trouvait lors des précédents Fronts communs. L'accord s'est fait à la fois contre le fond du projet de loi Clair et contre la démarche du ministre qui équivaudrait à bâtir «un dispositif permanent de décrets» dans les secteurs public et parapublic, souligne M. Yvon Charbonneau.

Il est rarissime de voir M. Jean-Paul Héty, président de la Centrale des Syndicats Démocratiques (CSD), à la même table que la CSN (sa centrale est née d'une scission de la CSN remontant à 1972). M. Héty a d'ailleurs remercié la coalition de l'invitation qui lui a été faite, la CSD ayant les mêmes principes à défendre, entre autres lorsque «dans l'avant-projet de loi on nous enlève le droit de négocier la rémunération... tout en offrant le bonbon de l'Institut de recherche sur la rémunération».

Sharon

paragraphe avait été publié dans l'intention de nuire et porter atteinte à la réputation de l'ancien ministre de la Défense.

Le paragraphe incriminé figure dans un article de février 1983 consacré aux massacres des camps de Sabra et Chatila, à Beyrouth. Il y est dit que le général Sharon s'était entretenu de la nécessité d'une opération de vengeance avec des dirigeants phalangistes chrétiens, et ceci, la veille du jour où les phalangistes assassinèrent plus de 500 personnes — des Palestiniens pour la plupart — à l'intérieur des deux camps.

Ces thèses faisaient suite à l'assassinat du président élu libanais, M. Bechar Gemayel, frère de l'actuel président du Liban, M. Amine Gemayel.

Une commission officielle israélienne avait déclaré le général Sharon — aujourd'hui ministre de l'Industrie et du Commerce — indirectement responsable des massacres.

Après que le jury eut déclaré faux le paragraphe, le dirigeant israélien avait estimé vendredi dernier avoir remporté «une très grande victoire morale». Son avocat, M. Milton Gould, a dit que ce jugement l'avait innocenté.

Quatorze témoins ont déposé durant le procès, entamé le 13 novembre dernier.

Les membres du jury ont cependant tenu, fait inhabituel, à faire également connaître leurs sentiments personnels.

M. Richard Zug, président du jury, a déclaré à voix basse mais avec fermeté à certains employés de Time, notamment (le correspondant à Jérusalem) David Halevy, avaient fait preuve de manque de scrupules et de négligence dans le complet rendu et la vérification de l'information «contenue dans le paragraphe contesté».

De son côté, le général Sharon, qui avait paru très confiant à son arrivée dans la salle d'audience, a nettement pâli à l'annonce du verdict sur la troisième et décisive question examinée par le jury. Il s'est d'abord refusé à tout commentaire.

Une heure plus tard, toutefois, il a déclaré à l'extérieur de la salle, entouré de journalistes et de caméraman, qu'il était satisfait de l'issue du procès: «Je suis venu ici afin de prouver que Time avait menti. Nous avons été en mesure de prouver que c'était le cas et que Time avait agi sans scrupules. (...) Je respecte le système judiciaire américain et tiens à remercier le peuple américain de m'avoir permis de porter l'affaire ici. À présent, je m'en retourne chez moi.»

Ce procès en diffamation a été intenté par «un homme politique étranger cherchant à relancer sa carrière politique. Il ne pouvait pas attaquer la commission Kahane qui

l'avait rendu indirectement responsable des massacres de Sabra et Chatila (...), donc il s'est retourné contre Time», poursuit ce communiqué.

L'hebdomadaire a encore estimé que sa défense avait été «considérablement gênée» par le gouvernement israélien qui, selon lui, ne l'a pas autorisé à consulter tous les documents ayant trait à cette affaire.

«Nous restons très préoccupés par l'effet pernicieux de ce genre de procès en diffamation sur le premier amendement (constitutionnel)» garantissant la liberté de la presse, a conclu le magazine.

En Israël, l'ancien premier ministre, M. Menachem Begin, a déclaré que le général Sharon — qui était son ministre de la Défense — avait remporté une victoire morale contre la revue américaine. «Le ministre Ariel Sharon a remporté une victoire morale complète. Sans doute n'obtiendra-t-il pas de dédommagements, mais il ne s'est agi à aucun moment d'une question d'argent, c'était une question morale», a dit M. Begin, complètement retiré de la vie politique depuis sa démission en 1983.

Carrington

«quand ils savent que les Soviétiques, eux, en effectuent.»

Lord Carrington, secrétaire britannique au Foreign Office jusqu'à l'invasion argentine des Malouines en 1982, a toutefois adressé une mise en garde à ceux qui croient que l'éventuelle installation d'un «bouclier antimissiles» — le mot est de M. Reagan — au-dessus des États-Unis rendrait superflues les négociations entre les deux superpuissances.

«Nous devrions nous garder, a-t-il souligné, de voir dans l'espace un raccourci permettant d'éviter les obstacles qui nous ont empêchés de progresser dans le domaine du désarmement dans les champs traditionnels.»

Lord Carrington s'est d'autre part félicité des récentes conversations à Genève du secrétaire d'État américain, M. George Shultz, et du ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andreï Gromyko. Il a qualifié d'«historique» le communiqué émis au terme de la rencontre américano-soviétique, soulignant que les deux Grands s'étaient mis d'accord pour discuter des missiles intercontinentaux, des missiles à portée intermédiaire et des armes de l'espace.

Si ces trois sujets sont intrinsèquement liés — le communiqué de Genève parle d'un «complexe de questions» —, des négociations sur un programme de recherches comme l'IDS pourrait poser des difficultés, a estimé lord Carrington. «Comment peut-on vérifier si l'Union soviétique n'effectue pas de recherches?» a-t-il demandé.

Lord Carrington, qui s'est entretenu pendant environ une demi-heure hier avec l'ex-premier ministre Pierre Trudeau, n'a pas voulu révéler la teneur des entretiens qu'il a eus avec l'ancien chef du gouvernement canadien. M. Trudeau était, hier, un des invités d'honneur au déjeuner causerie du Canadian Club.

Prié de dire si la contribution du Canada à l'OTAN était suffisante, lord Carrington, prudent, a affirmé qu'il estimait que tous les pays membres de l'Alliance atlantique devraient en faire plus.

Le message de lord Carrington varie toutefois de pays en pays. Depuis son arrivée, lundi, il a mis l'accent sur le fait qu'il existait, depuis quelques années, une grande disparité entre les forces conventionnelles de l'OTAN et celles du Pacte de Varsovie. Une augmentation des forces conventionnelles de l'Alliance, a-t-il estimé — là où une plus grande contribution canadienne pourrait être mise à profit —, permettrait à l'OTAN de dépendre dans une moindre mesure de l'arme nucléaire. (La stratégie occidentale repose en effet sur le recours à la «première utilisation» de l'arme nucléaire (first use) dans l'éventualité d'une attaque des forces du Pacte de Varsovie.)

En Europe, le secrétaire général de l'OTAN a plutôt choisi de mettre l'accent dernièrement sur le fait que les forces conventionnelles de l'Alliance ne se trouvaient quand même pas dans un si mauvais état, décriant les «prophètes de malheur» qui laissent entendre que l'Est a pris une avance insurmontable sur l'Ouest.

D'autre part, lord Carrington a tenté hier de minimiser l'importance de l'adoption par l'OTAN d'une nouvelle stratégie militaire prévoyant le lancement de missiles ultra-sophistiqués derrière les lignes ennemies dans l'éventualité d'une attaque du Pacte de Varsovie. Le secrétaire général de l'Alliance atlantique a déclaré que l'OTAN avait toujours prévu de telles représailles mais qu'il s'agissait maintenant d'avoir recours à de nouvelles armes. L'adoption en décembre dernier de cette nouvelle stratégie (Follow On Force Attack) a fait l'objet de critiques de la part de l'agence soviétique Tass, qui a estimé qu'elle «accélérait la course aux armements».

Mulroney

connus puisqu'en novembre 1981 l'Assemblée nationale adoptait une motion précisant les conditions de son adhésion à l'accord constitutionnel. Même là, M. Mulroney se refuse à entrer dans le jeu de M. Turner même si l'ex-ministre reconnaît que normalement M. Lévesque reprendra les conditions posées en 1981 par l'Assemblée nationale. Il faudra voir à Paques si ces conditions sont toujours les mêmes ou si elles auront été modifiées un peu ou sensiblement, dit-il.

Les réponses apportées hier par M. Mulroney ont semblé décevoir les libéraux qui avaient compris des informations publiées par LE DEVOIR hier que M. Mulroney est disposé à amorcer à Paques des négociations sérieuses. LE DEVOIR disait avoir appris de bonne source qu'on était disposé à conclure ce dossier avant les prochaines élections. M. Mulroney a dit hier n'avoir ja-

Un projet de \$83 millions Québec entreprend de refaire les cadastres de tout le territoire

QUÉBEC (LE DEVOIR) — D'ici 1995, tout le Québec habité disposera d'un nouveau cadastre, entièrement informatisé, qui remplacera l'actuel cadastre établi entre 1867 et 1900.

Québec devra injecter \$ 83,8 millions en dix ans pour qu'enfin les propriétés québécoises, notamment celles situées en dehors des grands centres urbains, soient identifiées et décrites correctement.

Il semble que, dans certaines régions rurales, les transactions immobilières soient quasiment bloquées faute d'un cadastre tenu à jour.

En présentant hier à la presse le programme de réforme cadastrale, le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Jean-Guy Rodrigue, a précisé que ce programme donnerait de l'emploi à 230 jeunes diplômés en techniques cartographiques (soit l'équivalent des trois dernières promotions formées) et qu'il permettrait à des entreprises québécoises en géodésie d'améliorer leur technologie en vue d'exporter leur savoir-faire.

«Cette réforme est attendue depuis dix ans. Elle est demandée par les notaires, les arpenteurs et les aménagés, ainsi que par les municipalités, le ministère de la Justice et les bureaux d'enregistrement», a précisé M. Rodrigue.

La réforme devrait diminuer les délais d'enregistrement des transactions immobilières. Elle devrait permettre aussi un certain remembrement, alors qu'on constate un morcellement excessif de la propriété: 700 lots pour le Village olympique à Montréal, 500 lots pour la Colline parlementaire à Québec.

Quant aux municipalités, elles pourront disposer de données de base fort utiles, tant sur la propriété foncière que sur les réseaux collectifs long des rues.

Sur les \$ 84 millions que représente la réforme cadastrale, \$ 19,6 millions seront réalisés en Régie, avec des employés de la Fonction publique et des occasionnels tandis que \$ 64,2 millions seront réalisés à

forfait, par le truchement de contrats. Le ministère favorisera le transfert de technologie auprès du plus grand nombre possible d'entreprises spécialisées. 80% des emplois créés seront dans l'entreprise privée.

Chose exceptionnelle, le financement de la réforme se fera par un fonds spécial, le Fonds pour la réforme du cadastre québécois auquel le ministère des Finances avancera \$ 5 millions. En dix ans, les \$ 84 millions proviendront du transfert d'une partie du budget du MER (\$ 19,2 millions), d'une portion des tarifs chargés par le ministère de la Justice lors de l'enregistrement (\$ 38 millions), des frais perçus pour l'enregistrement cadastral (\$ 11,6 millions), enfin de la vente de certains produits cartographiques (\$ 15 millions). Les municipalités n'auront rien à payer pour obtenir les données cartographiques, sous forme informatisée.

La réforme permettra par ailleurs de doter le Québec d'un système continu de mise à jour: c'est là un des défauts majeurs du système actuel puisque les lotissements de propriété demeurent inscrits sous le numéro du lot initial, établi il y a plus de cent ans. Le MER estime que la réforme lui permettra d'économiser \$ 10 millions en dix ans.

Le calendrier des travaux n'a pas encore été rendu public mais, selon M. Rodrigue, on procédera d'abord dans les régions où le cadastre est dans le plus mauvais état: une cinquantaine de municipalités ont déjà fait une demande. Le cadastre sera opérationnel non pas dans dix ans mais au fur et à mesure où les régions seront couvertes.

Quant aux 230 emplois créés, 54 postes seront à Québec et Montréal et 176 dans les diverses régions du Québec au fur et à la mesure où les travaux se dérouleront. Dès l'exercice financier 85-86, 83 nouveaux postes seront ouverts et les autres postes seront dans les cinq années suivantes.

mais fait personnellement une telle déclaration. Rappelons toutefois que chaque fois qu'il est question de constitution, le premier ministre conservateur prend toutes sortes de précautions oratoires pour ne pas donner l'impression que ses priorités économiques pourraient, à l'image de son prédécesseur libéral, souffrir de son intérêt pour les choses constitutionnelles.

Ces précautions que prend M. Mulroney apparaissent regrettables aux yeux du député libéral Raymond Garneau pour qui le gouvernement fédéral a la responsabilité à ce moment-ci d'ouvrir son jeu. Des négociations ne peuvent se faire en catimini, dit-il, ajoutant que peu importe qui de Robert Bourassa ou de René Lévesque sera l'interlocuteur québécois, ceux-ci ne feront de compromis sans savoir les conditions minimales posées par Ottawa. Il est grand temps que M. Mulroney arrête de faire «de grandes déclarations pieuses sur la générosité et l'honneur». S'il continue, le Québec va rester longtemps en dehors de l'accord constitutionnel.

Johnson

à la suite du congrès péquiste du week-end dernier, M. Johnson a indiqué que le gouvernement pouvait désormais entreprendre les discussions internes, puis les négociations qui conduiront éventuellement à l'adhésion du Québec à l'accord constitutionnel (que le gouvernement québécois appelle le «Canada Bill») de ????. Le gouvernement Lévesque ne pouvait prendre d'orientations et de décisions à cet égard tant que la crise («presque réglée») faisait rage au Parti québécois. Maintenant que le PQ, aux deux tiers de ses délégués, a mis en veilleuse son option souverainiste et que les orthodoxes sont en dissidence ouverte, le gouvernement pourra faire le point. Dans les semaines à venir, il préparera un ensemble de propositions (un «kit», dirait M. Lévesque) à soumettre au gouvernement fédéral.

Pour sa part, dans son allocution de clôture du congrès, le premier ministre a également fait état de ces discussions. «Le long du chemin, dit M. Lévesque, il va bien falloir, et les délais se font de plus en plus brefs, il va falloir aborder ce qui ne peut s'appeler que d'un nom: la répartition constitutionnelle. À tout le moins la reconnaissance ????? de ce peuple que nous formons, et la reconnaissance de sa compétence exclusive dans les matières qui touchent son identité. Et aussi, bien sûr, quelques instruments additionnels dont le développement même du Québec, l'appétit qui vient en mangeant, aura bientôt rendu l'obtention absolument impérative.»

«La question nationale fera partie de la prochaine campagne électorale, a dit le ministre Johnson, après le congrès. Même si nous avons décidé de mettre de côté la notion de souveraineté lors des prochaines élections, il sera question de la relation du Québec avec le reste du Canada, en raison de sa nature spécifique.»

Fort réticent dans ses déclarations, M. Johnson indique toutefois qu'il est prématuré d'annoncer un échéancier précis. Quant aux modalités, il faut également attendre autour de Paques pour savoir si le gouvernement procédera d'abord par une résolution à l'Assemblée, une lettre à M. Mulroney ou la demande de convocation d'une conférence fédé-

rale-provinciale.

Le ministre procéda par ailleurs à des consultations, internes et externes, et il profita de toutes les occasions pour discuter du sujet, de façon officieuse, avec ses collègues des autres provinces. Il l'a fait au Yukon, à l'Île-du-Prince-Édouard. Il le fait aussi par téléphone. Il en sera aussi question dans les couloirs de la conférence fédérale-provinciale sur l'économie, à Regina, à la mi-février. M. Johnson fera partie de la délégation québécoise, présidée par M. Lévesque.

C'est en préparation de cette conférence économique que le ministre de la Justice avait soumis à ses collègues du développement économique, en octobre dernier, un document de travail dont la divulgation a fait beaucoup de bruit, en décembre. M. Johnson y disait que «le Québec devra montrer qu'il joue le jeu du fédéralisme coopératif» et éviter «de mettre de l'avant des revendications a priori inacceptables par le fédéral». Le ministre ajoutait que la conférence économique devrait conduire sans nul doute à des discussions constitutionnelles. Le document indiquait aussi que le Québec devra «faire preuve d'une certaine subtilité afin d'éviter que notre absence d'intransigeance fasse en sorte que nos positions aillent à l'encontre des orientations constitutionnelles du gouvernement québécois.»

M. Johnson s'est insurgé contre l'interprétation des péquistes orthodoxes voulant qu'il s'apprête à livrer le Québec pieds et poings liés à Ottawa.

À l'Assemblée nationale, en décembre, M. Johnson a fait savoir que le Québec ne réclamera pas le droit à l'autodétermination. Selon lui, le Québec l'a déjà, ce droit, et il l'a exercé au moins à deux reprises: lors de son adhésion à la Confédération, en 1867, et lors du référendum de mai 1980. «Le droit du peuple québécois à l'autodétermination constitue un des fondements mêmes de notre société sur le plan constitutionnel depuis 200 ans, et cela continuera.»

Au surplus, estime le ministre, «il serait extrêmement dangereux pour le Québec de se voir opposer un refus à une demande d'inclusion juridique du droit à l'autodétermination dans la constitution canadienne.»

Par contre, en matière de partage des pouvoirs, le Québec réclamera le droit de retrait avec pleine compensation financière; concernant les institutions fédérales, il demandera le droit de veto politique, selon les indications éparpillées fournies à l'Assemblée par M. Johnson. Ce dernier veut s'assurer de tirer le maximum du système fédéral, ayant en vue les intérêts du Québec d'abord. Il veut mettre fin à l'absence de statut qui afflige le Québec depuis quatre ans.

«Il me semble que le Québec bénéficie d'une conjoncture qui pourrait peut-être lui être vaguement favorable. Le Québec ne peut pas la laisser passer», dit-il dans son entrevue au DEVOIR, en octobre.

Depuis lors, Québec et Ottawa ont entrepris de négocier plusieurs dossiers économiques, les équipes des deux capitales apprenant à se connaître et à établir des canaux de communications; ils commencent à donner des résultats, fait-on valoir à Québec, en évoquant l'entente-cadre et les ententes auxiliaires sur l'économie. Mais l'absence de M. Lévesque, les Fêtes et la crise péquiste ont quelque peu ralenti le rythme, qui devrait retrouver son cours normal dès le début de février.

AUJOURD'HUI

Atelier d'introduction à la santé holiste, organisé par le Centre de santé Holiste Hito en collaboration avec le Lotus, au 10655 rue Papineau. 523-2303

Le Service des sports de l'U de M et le club Arc-en-Ciel vous convie à une excursion dans la région de Charlevoix au Massif de la Petite rivière Saint-François. 343-6150

Le cercle Jung de Montréal vous convie à un atelier intitulé «Bien naître dans sa peau» animé par Ursula Stuber, eutoniste, et Marcel Gaumont, analyste. 738-6620

Conférence du père Thomas Ryan, c.s.s. et le père Stéphane Valiquette, s.j., intitulée «L'Unité des chrétiens progresse-t-elle?» à Gesù, 1202 Bleury à 19 h. 937-9176

Rencontre d'information à 13 h 30 au Collège de Rosemont sur l'atelier

«Transition-travail» qui aura lieu du 18 février au 22 mars. Rendez-vous au 6400, 166 avenue. 376-6310

Le Centre éducatif intégration, 404 rue St-Pierre, vous convie à une fin de semaine de massage oriental. 943-7356

Conférence du Dr Franco Columbo, détenteur des titres de M. Olympia, M. Univers, M. Monde, etc. au Centre Immaculée-Conception, à 20 h. 527-1256

Une soirée d'introduction gratuite vous est offerte sur l'origine du Rebirth et ses effets bénéfiques par le Centre Colette Maher, 9924 rue Saint-Laurent, à 20 h. 387-7221

Si vous voulez participer à une rencontre d'échange et de partage, il faut vous joindre au groupe qui se réunit tous les vendredis soirs à 19 h, au CLSC Métro Guy.

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

Le profit par action des Entreprises Bell Canada atteint \$4.03

Entreprises Bell Canada Inc. (BCE) a annoncé hier un bénéfice consolidé de \$4.03 par action ordinaire au terme de l'exercice 1984, soit une hausse de 16.5% en comparaison du bénéfice avant postes extraordinaires qui était de 46 cents en 1983.

Le bénéfice consolidé de BCE au quatrième trimestre de 1984 est de \$1.10 par action ordinaire, soit une hausse de 12% en comparaison de 98 cents au dernier trimestre de 1983.

Selon le président de BCE, M. A. Jean de Grandpré, la hausse du bénéfice par action traduit la vigoureuse performance que Bell Canada et Northern Telecom Limitée ont continué d'afficher, en même temps que le bénéfice tiré des placements de BCE dans TransCanada PipeLines Limited.

Ces chiffres sont toutefois préliminaires et non vérifiés. BCE publiera des détails additionnels, y compris des renseignements touchant ses principales activités, au cours de la première semaine de février.

À la Bourse de Toronto hier, BCE était en hausse de 1/2% et établissait un nouveau sommet pour l'année à \$36 1/2. 1.2 million d'actions ont changé de mains.

La Mine Lupin profite à Echo Bay

Echo Bay Mines Ltd. a annoncé hier une forte hausse de son bénéfice pour l'année terminée le 31 décembre 1984, malgré une baisse du prix de l'or, à la faveur de l'amélioration des capacités de production à l'usine de la Mine Lupin.

Le bénéfice d'exercice s'est établi à \$23.9 millions ou \$0.64 par action ordinaire, comparativement à \$9.0 millions, ou \$0.14 par action ordinaire, en 1983. Les revenus pour l'année se sont par ailleurs élevés à \$89.3 millions, à comparer avec \$62.7 millions en 1983.

La mine Lupin, située dans les Territoires du Nord-Ouest, a produit 181,534 onces d'or l'an dernier, dont 179,315 onces ont été vendus à un prix moyen de \$380 US. En comparaison, la production de l'année précédente avait été de 118,026 onces, tous vendus à un prix de \$421 US.

Par contre, la société a bénéficié d'une diminution de ses coûts. Le coût de production d'une once d'or a été abaissé en effet à \$198 US l'an dernier, plutôt que \$263 l'an dernier.

À la Bourse de Toronto hier, Echo Bay a perdu 25 cents à un cours de \$10 1/2, tandis que 97,589 actions étaient transigées.

Les actions d'Echo Bay sont transigées aux États-Unis à l'American Stock Exchange et au Canada aux Bourses de Toronto, Montréal et de l'Alberta. La compagnie a par ailleurs entrepris des démarches pour être inscrite à la Bourse de Paris.

Résultats records pour Hayes-Dana

Hayes-Dana Inc. a annoncé des ventes et bénéfices records pour l'exercice terminé le 31 décembre 1984.

Les ventes se sont élevées en effet à \$371 millions, une augmentation de 31% sur celles de 1983 qui s'établissaient à \$283 millions. Le revenu net de 1984 atteint ainsi \$19.9 millions, près du triple des \$7 millions réalisés au cours de l'exercice antérieur. Sur une base de bénéfices par action, le montant en est de \$2.61 en comparaison de \$1.07 en 1983.

Les ventes et le revenu net du quatrième trimestre constituèrent également des records pour la compagnie. Les ventes ont touché \$91 millions, une nette augmentation par rapport aux \$82 millions du quatrième trimestre de 1983. Le revenu net, d'un montant de \$5.1 millions, ou \$0.66 par action se compare à \$2.6 millions ou \$0.38 par action l'année dernière.

L'amélioration la plus considérable des ventes en 1984 se situe dans le marché des véhicules d'autostrade alors que les carter d'essieux de camion, essieu de remorque, châssis de camion et autres produits augmentèrent de 43% au regard des niveaux de ventes de 1983. Les ventes aux marchés de la distribution automobile, des pièces pour camions, des voitures tout terrain et industriels ont toutes augmenté par rapport à l'exercice précédent, ce qui témoigne de l'amélioration de l'économie et d'une sensible amélioration du marché dans chacun de ces secteurs.

Le bénéfice de Redpath baisse

Les Industries Redpath Limitée ont obtenu un bénéfice de \$5.6 millions ou de \$1.20 par action, pour les premiers trois mois de l'exercice financier 1985, comparativement au montant du bénéfice net de \$6.5 millions ou de \$1.38 par action réalisé lors de cette même période de l'exercice financier 1984. Le revenu s'est élevé à \$84 millions par rapport à \$82 millions lors de l'exercice précédent.

La compagnie a précisé dans un communiqué que la plus grande expansion du marché du sirop de maïs à haute teneur en fructose, combinée à une hausse de la production de sucre de betterave, a continué à réduire le marché ouvert aux raffineurs de sucre de canne américains au cours du premier trimestre. Ces facteurs ont aggravé la situation de saturation du marché aux États-Unis et ont répercuté négativement sur les marges de profits des produits raffinés de Refined Sugars Inc., ajoute-t-on.

Le deux janvier dernier, la société a finalisé l'acquisition de toutes les actions ordinaires de Donlee Manufacturing Industries Limited. Les résultats d'exploitation de Donlee seront inclus dans les comptes de la société à partir de la date de fermeture.

CB Pak publie ses résultats

Selon des résultats préliminaires annoncés hier, CB Pak Inc. a réalisé en 1984 un bénéfice net de \$25.3 millions ou encore, \$1.35 l'action ordinaire, soit 17% de plus que le bénéfice pro forma de \$21.6 millions ou \$1.20 l'action enregistré en 1983.

Le bénéfice net du quatrième trimestre de 1984 a été de \$6.8 millions, soit \$0.36 l'action ordinaire, contre un montant pro forma de \$7.5 millions, soit \$0.42 l'action, au terme de la période correspondante de 1983.

D'après la société le recul du bénéfice du dernier trimestre est imputable à trois facteurs principaux: les coûts entraînés par la grève et le redémarrage subséquent de l'usine montréalaise de Domglas, un montant d'amortissement plus élevé et la non-recurrence des redressements d'impôts sur le revenu avantageux obtenus en 1983. Ces facteurs défavorables ont été en partie contrebalancés par le maintien du volume élevé d'expéditions des bouteilles de bière consignées de formes nouvelles fabriquées par Domglas, et par une amélioration des résultats de Twinpak, notamment au chapitre des récipients en type et des produits couchés et contrecollés.

Le titre de CB Pak est demeuré inchangé à un cours de \$13 1/2, en Bourse hier.

Noranda nie les allégations d'abus

Noranda a nié les allégations d'acte abusifs posés par M. Allan Sharpe, dans un communiqué en date du 21 janvier 1985.

« Il était clair qu'il n'y avait aucune obligation de construire l'usine ni aucune disposition relative au remboursement de la gratification », affirme Noranda dans un communiqué.

Un accord était intervenu selon lequel les gouvernements fédéral et du Nouveau-Brunswick procureraient \$2.3 millions à Brunswick Mining and Smelting afin de financer de plus amples études de génie et d'en fournir les résultats au gouvernement. La durée de l'accord était de 48 mois à compter de février 1979, à l'expiration de laquelle la compagnie devait prendre une décision à l'égard de la proposition de construire l'usine de zinc.

Péto-Canada forera à St-Jean

L'Administration du Pétrole et du Gaz des Terres du Canada (APGTC) a autorisé la société Péto-Canada à forer un nouveau puits d'exploration dans la région des Grands Bancs de St-Jean, province de Terre-Neuve.

Le puits North Trinity H-71 sera foré au moyen de la plate-forme semi-submersible Vinland. Ce puits est le 108e à être foré au large de Terre-Neuve et du Labrador, et le deuxième à être foré par battage au câble cette année.

Mines Bras d'Or est mise à l'index

La Commission des valeurs mobilières du Québec a interdit d'effectuer toutes opérations sur les valeurs des Mines Bras d'Or Ltée, vu qu'il n'a pas satisfait aux obligations d'information de la Loi.

La Banque Nationale du Canada compte réaliser un excellent premier trimestre

La Banque Nationale réalisera un bénéfice très élevé au terme du premier trimestre du nouvel exercice débuté le 1er novembre dernier, en raison du versement inattendu d'une somme de près de \$10 millions, représentant des intérêts courus mais jusqu'alors impayés par l'Argentine.

C'est ce qu'a annoncé le président du conseil et chef de la direction de la banque Nationale, M. Marcel Bélanger, à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires, à Montréal hier.

M. Marcel Bélanger, s'est par ailleurs interrogé sur l'avenir fait aux banques commerciales dans le dossier fort controversé de la dérégulation de l'industrie financière, au cours de son allocution devant les actionnaires.

« Contrairement à la réalité américaine, anglaise ou japonaise, peu de mesures législatives précises et peu d'actions concrètes ont été menées dans le secteur financier canadien. En fait, c'est plutôt d'une augmentation de la réglementation, peu encombrante, mais

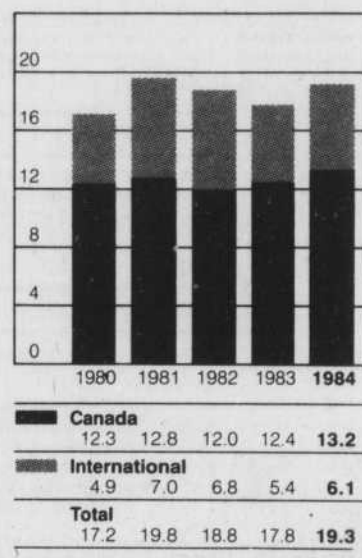


M. Michel Bélanger

CP Laserphoto

ACTIF TOTAL

au 31 octobre
(en milliards de dollars)



augmentation quand même dont il faut parler», a-t-il déclaré.

Soulignant les récents développements survenus à ce chapitre, M. Bélanger a souligné que ce sont surtout les autres intermédiaires financiers qui veulent élargir leurs pouvoirs pour occuper le même champ d'action que les banques commerciales.

« La concurrence accrue fera baisser les marges, au bénéfice de l'emprunteur mais également au risque du prêteur de fonds, de l'épargnant et de l'actionnaire », a-t-il déclaré.

En ce sens, il s'est dit favorable au changement, mais dans une perspective qui « permet à l'ensemble des marchés financiers de se moderniser ».

D'autre part, le président s'est dit peu inquiet de la venue éventuelle d'une nouvelle banque commerciale québécoise, la Banque du St-Laurent. « L'industrie bancaire a déjà accueilli de nombreux nouveaux venus parmi ses rangs au cours des dernières années, avec

l'enregistrement des banques étrangères. La Banque du Saint-Laurent, n'ajoutera ni ne soustraira que peu de choses », a-t-il déclaré.

Les actionnaires de la banque qui célèbre son 125e anniversaire ont par ailleurs procédé à l'adoption de résolutions spéciales visant à augmenter le capital-actions autorisé. Celui-ci passe de 50 millions à 75 millions d'actions d'une valeur nominale de \$2 chacune.

La sixième banque canadienne pour l'importance de son actif a formulé cette demande afin de pourvoir à des émissions futures d'actions ordinaires selon ses besoins en capitaux ou dans le cadre de son Régime de réinvestissement de dividendes, de dividendes-actions facultatifs et d'achat d'actions pour les actionnaires. Notons que cette dernière option a été suspendue par la banque en août dernier pour une période annoncée d'au moins un an.

M. Bélanger a par ailleurs souligné devant les actionnaires, l'ex-
Voir page 10: Banque Nationale

RENDEMENT DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES ORDINAIRES

(en pourcentage)



Rendement de l'avoir moyen des actionnaires ordinaires et des provisions pour éventualités, nettes d'impôts (avant poste extraordinaire)

Colloque de la Chambre de commerce du Québec

«Pouvons nous placer le bien commun du Canada avant nos propres intérêts?»

— M. Roger Stanion

Avec l'attitude du nouveau gouvernement fédéral à l'égard de la consultation, les gens d'affaires sauront-ils relever « le défi de placer le bien-être national avant leurs propres intérêts? »

Aux yeux de M. Roger Stanion, un 1er vice-président à la Chambre de commerce du Canada, il s'agit là d'une question fort importante. Participant hier à un colloque de la Chambre de commerce du Québec sur le thème de « l'action gouvernementale et l'entreprise en 1985 », M. Stanion a mentionné que la nouvelle politique de consultation du gouvernement Mulroney, fait qu'il y a « un climat modifié de fond en comble ».

Il a expliqué qu'avec l'ancien gouvernement libéral, la consultation consistait à « se pencher sur ce que le gouvernement avait l'intention de faire », alors que l'équipe des conservateurs demande plutôt aux groupements extérieurs de proposer eux-mêmes des mesures législatives.

« C'est une offre que nous n'avons pu refuser », a ajouté M. Stanion, qui voit cependant dans cette nouvelle façon de procéder un défi nouveau: les gens d'affaires peuvent-ils placer le bien-être national avant leurs propres intérêts. « Si nous ne donnons pas de résultats, le gouvernement pourrait reprendre en main le processus décisionnel », a-t-il dit, voulant sans doute signifier par là un retour à la méthode de consultation des libéraux.

Une autre initiative du gouvernement Mulroney, qui intéresse particulièrement la Chambre de commerce, est la révision par des comités ministériels de 989 règlements adoptés au fil des années par les gouvernements successifs.

Le monde des affaires se plaint sans cesse et depuis plusieurs années de l'accumulation des règlements qui constituent souvent un fardeau administratif coûteux en temps et en argent, surtout pour les petites entreprises. On vise maintenant à con-

solider, simplifier ces règlements, abolir le doublement et améliorer le service au public.

M. Stanion a aussi fait quelques commentaires, qui peuvent donner un éclairage utile aux gens d'affaires intéressés à bien comprendre le contexte politique dans lequel ils devront baigner au cours des prochaines années. Il a notamment rappelé que depuis 1900 aucun gouvernement conservateur n'a réussi à se faire réélire pour un deuxième terme.

Selon lui, le présent gouvernement est très conscient de cette réalité et va ajuster son plan d'action de manière à se réserver les deux dernières années de son mandat à une préoccupation davantage électorale, ce qui peut vouloir dire l'austérité maintenant et les largesses dans deux ou trois ans.

L'analyse de M. Stanion a particulièrement plu au président de la Chambre de commerce du Québec, M. François P. Paradis, qui dans sa synthèse à la fin du colloque, a in-

sisté sur les défis pour les gens d'affaires, tels que présentés par le conférencier.

M. Robert René de Cotret, qui devait donner le point de vue d'Ottawa, a été remplacé par M. Roch La Salle, qui a rappelé les principaux engagements de son gouvernement.

M. Michel Clair, président du Conseil du Trésor à Québec, a donné le point de vue québécois, en réitérant que 1985 sera une autre année de « frugalité et de rigueur dans le contrôle des dépenses ». Il a parlé d'un peu de son rôle comme patron de la fonction publique et de la nécessité d'une réforme du régime de négociations.

Cependant, il a surtout insisté sur l'intention de « faire une place aux jeunes ». Il a rappelé que l'âge moyen des fonctionnaires québécois est de 37 1/2 ans. Comme la retraite arrive généralement à l'âge de 65 ans, le ministre constate que les jeunes devraient attendre très longtemps avant d'avoir accès à ces emplois.

Voir page 10: Colloque

Un investissement privé de \$7 millions

Laval inaugurerera un centre des congrès au printemps 86

La ville de Laval aura au printemps de 1986 un centre des congrès pouvant accueillir jusqu'à 2,700 délégués.

La société des hôtels FL, propriétaire de l'immeuble de l'hôtel Sheraton à Laval, avec le concours de l'Office de développement du tourisme et des congrès de Laval, investira près de \$7 millions dans un projet d'agrandissement de l'hôtel et de construction du centre des congrès.

Le nouveau centre des congrès, adjacent à l'hôtel Sheraton, comprendra des espaces d'expositions (20,000 pieds carrés) et plusieurs salles de réunion polyvalentes de manière à ce que le centre puisse accueillir en même temps plusieurs manifestations.

Situé au croisement des autoroutes des Laurentides et de Laval, l'hôtel Sheraton, seul établissement de sa catégorie dans l'île Jésus, ajoutera 100 chambres au 170 qu'il offre déjà. Cet établissement, ouvert depuis quelques années seulement,

s'est rapidement imposé comme le principal lieu de réunions et d'assemblées dans la seconde ville du Québec. La Chambre de commerce de Laval, par exemple, y tient ses déjeuners causeries.

L'annonce de cet investissement survient à point puisque le développement du tourisme fait partie des principales orientations de développement économique identifiées dans le schéma d'aménagement de Laval. Le conseil de la municipalité régionale de comté de Laval qui, pour les fins de la Loi d'aménagement et d'urbanisme est le conseil municipal de la ville de Laval, devait se réunir hier pour adopter, dans sa version définitive, le projet de schéma d'aménagement de l'île Jésus.

Le développement économique de Laval, largement orienté vers l'industrie secondaire dans les années 70, se tertiarise de plus en plus et de la recherche à se diversifier. Le tourisme constitue l'une des voies

de développement du secteur tertiaire.

Laval estime posséder des attraits touristiques qui tiennent en bonne part à sa géographie et à son patrimoine. Autrefois, les berges et les plages de l'île Jésus attiraient en été des milliers d'estivants. Le programme d'assainissements des eaux, que l'administration municipale accélère à la faveur des programmes incitatifs du gouvernement québécois, devraient, dans quelques années réhabiliter les rivières des Mille Îles et Des Prairies.

Issue d'un regroupement de 14 municipalités, Laval, dont c'est le vingtième anniversaire cette année, possède encore des villages dont le patrimoine bâti propose aux promeneurs un environnement différent des quartiers résidentiels et industriels construits depuis la Seconde guerre mondiale. En le mettant en valeur et en le protégeant, l'administration municipale l'identifie comme l'un des attraits touristiques susceptibles d'attirer de nombreux visi-

teurs ou tout au moins d'enrichir le produit touristique lavallois d'éléments originaux et dépaysants.

La construction d'un centre des congrès ajoute au potentiel de développement touristique un équipement dont ville de Laval était totalement dépourvue auparavant, capable de soutenir une hôtellerie embryonnaire.

Ville de Laval, avec près de 280,000 habitants, compte à peine une dizaine de motels (environ 500 chambres), et une quinzaine d'hôtels (un peu plus de 700 chambres) de qualité fort inégale. Elle se trouve à mi-chemin entre les aéroports de Dorval et de Mirabel, une situation dont elle voudrait profiter à la fois pour le développement d'une industrie de haute technologie et pour le développement de son industrie touristique.

La mise en chantier du centre des congrès de Laval est prévue pour le printemps prochain et son inauguration devrait avoir lieu un an plus tard.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Les PMI représentent le moteur de l'économie italienne

DANIELLE BLAIN collaboration spéciale

Entrepreneurship dernier cri ou mise à jour de vieilles traditions? Les artisans du « Phénomène Val Vibrata » ne s'embarassent pas d'étiquettes: voyez plutôt les chiffres, qui ne mentent pas. Les 1.602 petites et moyennes industries (PMI) dynamiques de la région, leurs 11,430 employés et un chiffre d'affaires global de \$ 583 millions de dollars US en 1983 constituent pour eux autant de preuves indiscutables de leur succès et, au sens le plus large, de la vitalité de la PMI italienne, dont les activités représentent les deux tiers du PNB et que d'aucuns n'hésitent pas à qualifier de « véritable moteur » de l'industrie nationale.

Il y a un peu plus de cent ans, derrière ces collines des Abruzzes qui bordent l'Adriatique, marchands et trafiquants faisaient allègrement la navette entre le Royaume Bourbon de Naples et des deux Siciles et celui du pape. On explique volontiers aujourd'hui le succès des entrepreneurs de la région par la permanence de cet esprit commerçant, allié à l'adaptabilité d'anciens fermiers qui ajoutaient alors à leurs cultures traditionnelles celle du ver à soie et n'hésitèrent pas, au lendemain de la seconde guerre, à reconstruire leur petite industrie familiale dans le travail du cuir et du bois... sans jamais pour autant abandonner la terre. « Je connais des Maroquiniers qui ont toujours fabriqué les sacs et dont ils avaient besoin à la ferme », dit Antonio Angelini, pdg, d'une fabrique de chandails et président de l'Association Val Vibrata. « Pourquoi n'utiliseraient-ils pas leurs aptitudes pour manufacturer leurs produits et les exporter? »

Agriculteurs ou nouveaux industriels, comptant d'abord sur tous les membres de leur famille, le but commun est de « travailler à son compte ». Après s'être lancé sous l'aile protectrice de grandes marques pour le compte desquelles il exécutait sacs, sacoches, valises, etc., Mario d'Eustachio, pdg d'Euroflex, a peu à peu réussi à imposer sa propre marque, vendue un peu partout en Italie, et vante cette année un chiffre d'affaires de quelque \$ 70 millions de dollars canadiens... officiellement déclarés. Son usine, la plus grosse de la région, emploie 200 personnes. Sur fond de musique diffusée par une radio locale, on travaille dur à l'Euroflex. Tout y est « régulé » mais moins de 10% des employés, essentiellement des femmes, sont syndiqués. Dans les rues d'Alba, on raconte volontiers que les quelques ouvriers qui ont tous tenté d'implanter

solidement le syndicat ont été, pour une raison ou pour une autre, renvoyés.

Mario d'Eustachio investit dans la publicité, et une subvention de la CEE lui a récemment permis d'informatiser toutes les étapes de sa production, ce qui le place à l'avant-garde de la plupart de ses homologues de la région. Comme tous les autres, il insiste cependant sur la « souplesse face à la demande », le « travail acharné » et la « direction familiale ». Qu'il s'agisse d'une mini-fabrique de sacs à mains, qui emploie 10 ouvrières et dont toute la production est destinée à l'exportation (France, RFA, Suisse et USA) ou d'une belle-soeur leur sert d'agent Import-Export ou de la chemiserie Men's Club, qui ne vend qu'en Italie, les ingrédients du succès sont semblables partout les mêmes.

Travail au noir? Économie grise...

Si plusieurs, pour répondre à des exigences d'uniformité de la production, effectuent tout le travail en usine, d'autres n'hésitent pas à faire appel à de « mini-entreprises », c'est-à-dire au travail à domicile. « Compte tenu de la diversification de notre production et du nombre de machines différentes nécessaires, souligne Antonio Angelini, une usine de 10,000 m² il a opté pour le décentrement: quelque 40 mini-entreprises fabriquent pour lui chandails, pantalons et vêtements de sport, qui sont ensuite lavés, étiquetés et emballés en usine par ses 22 employés, avant de prendre le chemin des boutiques de Berne, d'Athènes, de Paris ou de... Toronto. Les frais sont élevés, « la publicité coûte trop cher, on ne peut pas se la permettre ». Il a néanmoins un projet d'acquisitions de nouvelles machines « Alpha numériques à programmation digitale » qui permettent de dessiner immédiatement un nouveau modèle sur l'écran et de mieux répondre aux besoins de l'acheteur pressé. Coût estimé, environ \$ 250 millions canadiens.

De là à dire que le succès de la PMI italienne repose sur le travail au noir... la réalité, comme d'habitude, est infiniment plus complexe et mérite bien le nouveau nom d'« économie grise » que lui décernent les experts. « Les travailleurs à domicile sont propriétaires de leurs machines et inscrits à l'ordre des artisans. Ils paient des cotisations, et sont assurés d'un minimum de sécurité sociale », assure M. Angelini. Vrai: il n'en demeure pas moins que derrière ce paravent c'est le plus souvent toute la famille qui met la main à la pâte, et que si une loi, vieille de 14 ans, régit en principe le travail à domicile, elle est de l'avis même de M. Florio, porte-parole de la Confapi,

l'une des deux associations de la PMI du secteur privé, « décadente et non appliquée ». « Toutefois, on a toujours parlé du décentrement comme d'une chose négative, ajoute-t-il, mais dans un certain sens cela a aussi permis de faire face à la crise. Comment faire pour fournir du travail au noir s'il n'y a pas de travail du tout? » En l'absence d'une loi adéquate et véritablement appliquée, le débat est loin d'être clos.

Structures et problèmes

Gris ou blanc, le succès des entreprises de la Val Vibrata est également dû à l'appui non négligeable de l'Institut pour le développement du mezzogiorno (IASM). Entre les prêts

à fonds perdus et les prêts à taux préférentiels consentis par les banques, la Val Vibrata, 12 villages et quelque 60,000 habitants, a bénéficié en 10 ans d'investissements que le Financial Times évaluait récemment à près de \$ 550 millions US.

La première phase, qui privilégiait l'intervention ponctuelle et par secteur a de toute évidence réussi, mais à l'heure de la consolidation, la principale difficulté, mentionnée par tous les industriels de la région, demeure la commercialisation. Au-delà des supports offerts par les associations nationales et les structures d'État, quelque 110 fabricants, qui ne peuvent se permettre d'envoyer des

représentants aux innombrables manifestations de secteur organisées chaque année en Italie et à l'étranger participent depuis deux ans à une foire « Val Vibrata made in », financée par l'IASM. Cinq cents propriétaires d'usine se sont réunis en coopérative et ont créé leur propre compagnie financière, capable de répondre en trois jours aux besoins de financement de leurs membres. « Le problème est de créer le manager, souligne Antonio Angelini. Le consortium régional de formation offre depuis quelques années des cours de gestion, d'utilisation du computer, etc. Cette année le programme est centré sur le marketing. »

Créer, se donner un nom, une image: les problèmes des pdg de la Val Vibrata et de plusieurs petits industriels du sud de l'Italie diffèrent souvent de ceux de leurs homologues du nord, dont les PMI travaillent en étroit rapport de complémentarité avec les grosses industries, auxquelles elles fournissent pièces et accessoires. Dans la Val Vibrata, beaucoup d'espoirs sont mis dans un rapport organique avec les marchés étrangers: « Alors, dira Angelini, notre ductilité et notre agilité productive pourront démontrer toute leur fonctionnalité et la clientèle apprendra à reconnaître le « Made in Val Vibrata ».

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR Du lundi au vendredi de 9h à 16h30 Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain. Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, MtL, H2Y 3S6

Antiquités Vente 20% sur toutes antiquités. Ouvert aussi le dimanche de 13h à 17h. Aux Trouvailles, 4615 St-Denis, MC & VISA. 28-01-85

App/logements CARRÉ ST-LOUIS, 61/2 sur 2 planchers, rénové, grand balcon et cour arrière, disponible 1er avril, sous-location ou location. Soir: 842-0954. 02-02-85

App/logements Outremont, Willowdale, beau 4 pièces, tous services, grand 31/2, 4423 - 769-3890. 28-01-85

App/logements OUTREMONT, grand 8 1/2, ensolleilé, cuisine rénovée, lave-vaisselle. Libre début mars, 650\$/mois non chauffé. 272-2015 semaine seulement. 28-01-85

App/logements ST-HUBERT, 6 pièces, nouvellement rénové, non chauffé, disponible 1er avril. Soir: 842-0954. 02-02-85

LA BRIDGE Conservez l'amitié de votre partenaire par Charles-A. Durand

App/logements Ouest Nord Est 10653 38 103 85 108 DV9743 DV94 V1083

SECO-CEMP LIMITÉE AVIS DE DIVIDENDE AVIS est par la présente donné que des dividendes sur les actions privilégiées en circulation de la Compagnie ont été déclarés payables le 15 février 1985 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 1 février 1985, comme suit:

Bateaux VOLIER Bombardier Holland 25 p. 1981, 4 voiles, spinnaker, knotlog, profondimètre, très équipé. Soir: 273-6129. 26-01-85

Divers À VENDRE, 2 presses A.B. DICK, modèle 367 (2500\$), modèle 369A (3500\$), caméra A.B. Dick 675M (400\$), Pascal Latrenière 387-2486. 26-01-85

Déménagement À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, un tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

Gardiennes Gardienne demandée pour 2 enfants (11 mois - 3 ans) non lustré, secteur Outremont. De 8:30 à 17:30 h. - 753-6746 (entre 9h et 17h). 06-02-85

Commerces à vendre Plaza St-Hubert, magasin d'escompte, produits de beauté et santé Aubaine. Soir: 341-4015. 28-01-85

Condominiums à louer ST-LAURENT, Montpelier, condominium de luxe, 5 1/2, tapis mur à mur, piscine, sauna, tourbillon, climatisation, garage. Libre 1er mars, 7108 - 621-2945. 28-01-85

Condominiums à vendre OUTREMONT vous attend 1425 ouest, Bernard app. 3 Magnifiques 5 1/2 rénovés à neuf site enchanteur 64 600\$ à 78 000\$ Visite sam. & dim. 1 hre à 5 hres P.M. 352-4496 Gilles 26-1-85

LA METEO Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui Situation générale: une dépression près des Grands Lacs passera juste au sud du Québec apportant de la neige sur les régions du sud et samedi sur l'est de la province. Un dégagement graduel d'ouest en est et des températures plus basses suivront ce système samedi et dimanche. Les accumulations de neige seront près de 5 centimètres sur le sud.

MONTRÉAL Neige passagère. Accumulation: près de 5 cm. Vents modérés par moments. Max.: -5. Samedi: dégagement et plus froid. LEVER DU SOLEIL: 7 h 23 COUCHER: 16 h 49

QUÉBEC Abitibi-Témiscamingue. Réservoirs Cabonga et Gouin: pluie nuageuse avec faible neige passagère. Vents modérés par moments. Max.: -10. Précipitations: 60%. Samedi: ensolleilé et plus froid. Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: neige passagère. Accumulation: près de 5 cm. Vents modérés par moments. Max.: -7. Samedi: dé-

QUÉBEC (suite) gagement et plus froid. Trois-Rivières et Drummondville, Estrie: neige passagère. Accumulation: près de 5 cm. Max.: -5. Samedi: chutes de neige. Québec, Beauce: nuageux avec neige passagère débutant en mi-journée. Accumulation: près de 5 cm. Max.: -7. Samedi: chutes de neige. Lac St-Jean, Saguenay, Mauricie, Réserves des Laurentides: nuageux, suivi de faible neige passagère en après-midi. Max.: -12. Précipitations: 50%. Samedi: chutes de neige. Rivière-du-Loup et La Malbaie, Rimouski-Matapédia: enneigement suivi de faible neige passagère en fin de journée. Max.: -8. Précipitations: 50%. Samedi: chutes de neige. Site-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon: ensolleilé avec passages nuageux. Max.: -6. Précipitations: 20%. Samedi: neige. Secteur de Natashquan et à l'est, Anticosti: ciel variable et chutes de neige dispersées. Vents modérés. Max.: -6. Précipitations: 30%. Samedi: neige.

Offres d'emplois Offres d'emplois Importante maison d'édition canadienne française désire rencontrer professeur(s) oeuvrant dans le domaine du traitement de texte. S.V.P. envoyez votre curriculum vitae à: Dossier 183 Le Devoir C.P. 6033 Succ. Place d'Armes Montréal, Qc H2Y 3S6 26-01-85

Offres de services Propriétés à vendre LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrages général. 276-4909. J.N.O.

Offres de services Propriétés à vendre CONCEPTION DE TEXTES. Annonces - dépliants - communiqués - lettres - discours - campagnes publicitaires - messages radio, TV - graphisme et imprimerie - tous types de documents écrits. VIRGULE COMMUNICATION, 6747 St-Denis: 270-2345. 26-01-85

Offres de services Propriétés à vendre CONCEPTION GRAPHIQUE Services graphiques complets (conception, montage, photographie, imprimerie). Pour documents imprimés exclusivement. Travail professionnel. Pierre Deschênes: 272-9438. 26-01-85

Offres de services Propriétés à vendre Dactylographe, révision de textes, rédaction. Travaux effectués sur ordinateur IBM PC. - 733-9026. 26-01-85

Offres de services Propriétés à vendre Dame fiable cherche emploi de maison, loge, nourrie, temps complet. Soir: 274-1682. 28-01-85

Offres de services Propriétés à vendre Conseiller en relations de travail, négociation, administration de la convention collective. Jacques Gingras: 487-3577. 01-02-85

Offres de services Propriétés à vendre ACHAT/VENTE de livres usagés, La Bouquinerie St-Denis Inc. 3770 St-Denis - 799 Mont-Royal est. 14-02-85

Offres de services Propriétés à vendre Maisons de campagne à vendre Prés Richmond, belle victorienne, grand terrain, 10 pièces, cuisine rénovée, 5 c.c., garage-atelier. 273-9927. 31-01-85

Offres de services Propriétés à vendre Offres d'emplois Secrétaire de notaire avec expérience. - 725-5201. 26-01-85

Offres de services Propriétés à vendre On demande Je cherche personne intéressée pour chanter ou jouer d'un instrument pour personnes âgées dans Centre d'Accueil ou hôpitaux comme bénévole du lundi au vendredi - soir de 19h à 23h, Stanley, 388-3694. 26-01-85

Offres de services Propriétés à vendre Ordinateurs Logiciels Puma Inc. Programmation, modification, analyse des besoins informatiques. Service de «Data processing» - disquettes éléphant, papier d'ordinateur avec contour net, etc. Pour professionnels et corporations. 341-6465. 26-01-85

Offres de services Propriétés à vendre LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR 286-1200

Offres de services Propriétés à vendre LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR 286-1200

Offres de services Propriétés à vendre LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR 286-1200

Banque Nationale

cellence des résultats de l'exercice 1984. « L'objectif premier de la banque est maintenant atteint: l'institution ayant une rentabilité supérieure à la moyenne. Le maintien d'une rentabilité au-dessus de la moyenne demeurera le signe de notre vitalité », a-t-il déclaré.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 1984, la Banque Nationale a réalisé un bénéfice net de \$ 114,2 millions. Il s'agit d'une hausse de \$ 25,2 millions par rapport aux \$ 89 millions de l'année précédente.

« Cette amélioration de 28% est de loin la meilleure enregistrée dans le système bancaire canadien », a précisé M. Mercure.

Le rendement de l'actif moyen a atteint 0,62%, comparative-ment à 0,51% en 1983. Il s'agit du second meilleur taux parmi les six grandes banques canadiennes, après la Banque Toronto-Dominion.

L'amélioration de ces mesures de rentabilité a été attribuée principalement à la bonne performance du revenu net d'intérêt tandis que la croissance des frais autres que d'intérêts demeurait limitée.

Au sujet des pertes sur prêts, M. Mercure a souligné que les provisions prudentielles accumulées à l'égard des risques souverains

avaient atteintes \$ 116,6 millions en fin d'exercice, soit 5,4% de l'encours des prêts faits aux pays pour lesquels l'Inspecteur Général des Banques a demandé une surveillance particulière.

Par ailleurs, l'actif total de la Banque Nationale s'est accru de 8% l'an dernier et atteint \$ 19,3 milliards au 31 octobre 1984. Bien que la demande de crédits bancaires soit demeurée relativement faible au Canada, les prêts commerciaux et hypothécaires de même que les prêts à la consommation ont poursuivi leur progression.

Colloque

« Il n'est pas juste, a déclaré M. Clair que ce marché de 300,000 emplois leur soit fermé. Il va falloir trouver des mécanismes. Il ne s'agit pas de prendre des actions autoritaires, mais de chercher des formules, comme par exemple le partage du temps de travail ». Par la suite, il a ajouté qu'on pourrait faire travailler des jeunes, si le temps supplémentaire ou le double emploi était interdit aux fonctionnaires actuels.

SECO-CEMP LIMITÉE AVIS DE DIVIDENDE

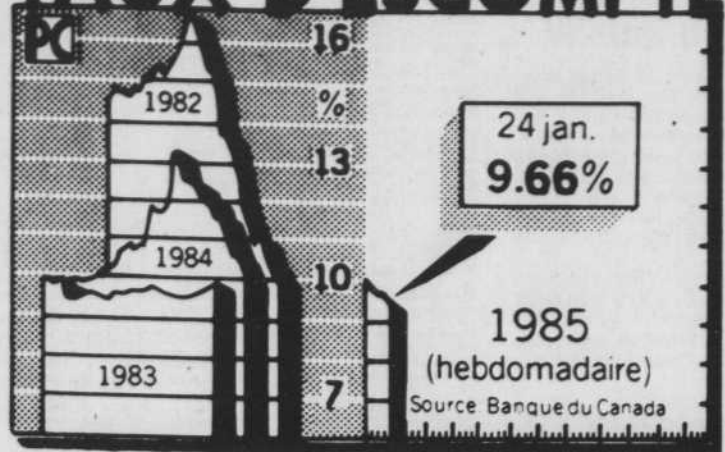
AVIS est par la présente donné que des dividendes sur les actions privilégiées en circulation de la Compagnie ont été déclarés payables le 15 février 1985 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 1 février 1985, comme suit:

Plusieurs mains se rencontrent où la connaissance de certaines cartes-clés des adversaires est essentielle à la réussite du contrat. La donne suivante illustre comment le déclarant, uniquement par l'observation habile de certaines astuces, arriva à la réalisation d'un contrat difficile présentant bien le déficit de 4 perdantes. De prime abord ce jeu est des mieux équilibré pour être réalisé en couleur. Le contrat est de 4 coeurs déclaré par Sud. Ouest a fait une intervention de 1 pique et Nord avait le jeu d'une surenchère de 3 coeurs. Sud observe l'entame de la Dame de pique et réalise que son équipe est très confortable avec 28 points répartis à peu près également dans les 2 mains. Sur l'entame, le Roi de pique est joué par Nord et Est place le 8. Quelle belle main le mort apporte-t-il? Alors

Solution d'hier 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TAUX D'ESCOMPTE



Le dollar clôture à 75.54 cents US Baisse de six centièmes du taux d'escompte

OTTAWA (PC) — Le loyer de l'argent a encore diminué, à la suite d'une nouvelle baisse du taux d'escompte de la Banque du Canada qui a été ramenée de 9.72 à 9.66 %, hier.

Le recul, notent les cambistes, a été alimenté par des informations selon lesquelles l'économie américaine avait progressé l'an dernier au rythme le plus rapide depuis trois décennies, sans que l'inflation réapparaisse.

Ils prévoient que la tendance à la baisse va se poursuivre dans les semaines qui viennent. Après quoi, les marchés attendront de voir que le président Reagan se décide à agir sur l'énorme déficit budgétaire des États-Unis. S'il ne fait rien pour colmater la brèche, les cambistes estiment que les taux d'intérêt vont se remettre à monter vers le milieu de l'année, aussi bien là-bas que dans notre pays.

D'autre part, au Canada le public a de quoi se réjouir. Les taux d'intérêt, qui atteignaient un sommet à la mi-juillet quand le taux d'escompte culminait à 13.26 %, se sont détendus depuis lors. Et les banques de dépôt ont réduit leurs taux hypothécaires.

La dernière baisse ramène le taux hypothécaire de un an à 10.75 %, deux ans à 11.25 %, et le terme de cinq ans tombe à 12.25 %.

Le taux de un an est en fait plus bas que le taux d'intérêt privilégié, que les banques réservent à leurs clients les plus solvables. Le « prime rate » est actuellement de 11 % au Canada, contre 10.5 aux États-Unis.

Le taux d'escompte de l'institut d'émission, sur lequel les banques du secteur privé calculent leurs taux de prêt sur hypothèque et à la consommation, est déterminé à un quart de point plus haut que le rendement moyen des bons du Trésor à trois mois, adjugés tous les jours.

Au dire des cambistes la banque centrale a été très active cette semaine, vendant ses bons pour empêcher le taux de baisser trop rapidement et trop loin. Son intervention est née de l'inquiétude au sujet du dollar canadien, qui cotait 75.54 cents US hier à la fermeture des marchés de changes.

Les bénéfices d'Exxon et de Mobil ont fortement baissé au dernier trimestre de 84

NEW YORK (AP) — Les deux plus importantes sociétés pétrolières des États-Unis, Exxon Corp. et Mobil Corp., ont fait savoir hier que, suite à la baisse marquée des prix des produits pétroliers, leurs bénéfices avaient chuté au cours du dernier trimestre de 1984.

Exxon, la plus colossale industrie au monde, a en effet rapporté que ses bénéfices avaient diminué de 11.9 %, au regard de ceux réalisés durant la période correspondante de 1983. Pour Mobil, ils ont diminué de 36 %.

D'autre part, Standard Oil Co. (Ohio) a dévoilé un recul de ses bénéfices de 10.5 % au cours du quatrième trimestre de 1984, pour une diminution de 1.3 % pour l'année. Elle aurait subi un ralentissement de ses profits dans ses ventes de produits raffinés et aurait enregistré des pertes dans ses opérations minières.

Exxon et Mobil se sont toutes deux retrouvées avec de fortes dépréciations à la suite de la fermeture de certaines de leurs raffineries durant ce dernier trimestre. En plus, les ventes de produits raffinés, comme l'huile à chauffage et l'essence, ont rapporté beaucoup moins.

« En 1984, les bénéfices ont chuté, parce que les prix des produits pétroliers ont été chancelants sur les grands marchés, reflétant ainsi la surcapacité de production de l'industrie de raffinement, les approvisionnements excédentaires et la faiblesse des prix de l'huile brute, ainsi que la fermeté constante de la devise américaine face à la plupart des devises étrangères les plus importantes », souligne Mobil dans son rapport annuel.

Comme exemple des problèmes que doivent affronter les compagnies pétrolières, la société de courtage First Boston Corp. a évalué la semaine dernière qu'une raffinerie du Golfe payant le prix officiel de \$29 le baril de brut arabe léger ne réussissait à obtenir sur le marché libre que \$24.84 le baril pour les produits raffinés à partir de l'achat initial.

Malgré le recul du dernier trimestre de 1984, a indiqué Exxon, ses bénéfices pour l'année entière ont été de 11 % supérieurs à ce qu'ils avaient été l'année précédente.



Pour l'année 1984, ses bénéfices ont régressé à \$1.3 milliard ou \$3.12 l'action au regard de \$1.5 milliard ou \$3.70 l'action en 1983. Le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 2.8 %, en passant de \$59 milliards en 1983 à \$60.6 milliards en 1984.

Le président d'Exxon, M. Clifton Garvin, a justifié ces résultats en rappelant que si, avec une forte reprise économique, la demande pour les produits chimiques et pétroliers avait été bonne durant la première moitié de 1984, le deuxième semestre avait subi les répercussions d'un ralentissement général. De plus, les températures ont été plus chaudes qu'à l'accoutumée à la fin de 1984, entraînant ainsi un excédent de production de l'industrie pétrolière et des surplus dans les approvisionnement.

Durant le quatrième trimestre, les bénéfices d'Exxon sont passés de \$1.6 milliard en 1983 à \$1.4 milliard en 1984. Son chiffre d'affaires a diminué de \$24.8 milliards à \$24.5 milliards, soit de 1.1 %.

Le revenu par action a reculé de 4.7 %, soit de \$1.90 à \$1.81. Cette baisse n'a pas été aussi prononcée que celle des bénéfices, parce que l'an dernier, la compagnie a racheté 64.3 millions de ses actions ordinaires au coût de \$2.7 milliards.

Pour l'année 1984, ses bénéfices ont atteint \$5.5 milliards ou \$6.77 l'action, au regard de \$4.98 milliards ou \$5.78 l'action en 1983. Son chiffre d'affaires est passé de \$94.7 milliards en 1983 à \$97.3 milliards, total qui demeure loin des revenus record de \$108.1 milliards en 1981.

Durant le dernier trimestre de 1984, les bénéfices de Mobil sont tombés à \$286 millions ou 70 cents par action, à comparer à \$447 millions ou \$1.10 par action un an plus tôt. Ses revenus ont diminué de 2.8 % pour passer de \$16.1 milliards en 1983 à \$15.6 milliards.

Exxon a encore précisé que ses bénéfices découlant de la vente de ses produits raffinés avaient fléchi de 75.4 % durant le quatrième trimestre et de 68.8 % durant l'année entière, passant de \$1.1 milliard en 1983 à \$353 millions en 1984.

Mobil a quant à elle rapporté une perte de \$77 millions dans la vente de ses produits raffinés au cours du quatrième trimestre, alors que, durant la période correspondante un an plus tôt, elle avait réalisé un bénéfice de \$174 millions. Pour l'ensemble de l'année, les bénéfices découlant des produits raffinés ont chuté de \$404 millions à \$26 millions.

A Cleveland, Sohio a rapporté que ses bénéfices du quatrième trimestre avaient diminué pour passer de \$324 millions ou \$1.32 l'action en 1983 à \$290 millions ou \$1.25 l'action en 1984. Ses revenus ont toutefois augmenté, passant de \$3.16 milliards à \$3.21 milliards.

Pour l'année, ses bénéfices ont été de \$1.49 milliard au regard de \$1.51 milliard durant 1983. Le bénéfice par action est demeuré au même niveau, soit à \$6.14. Ses revenus ont augmenté de 2.4 % pour passer de \$12 milliards à \$12.3 milliards.

Investors
JAPANESE GROWTH
FUND LTD.

Dividende No. 20

Avis est par les présentes donné qu'un dividende sur les gains en capitaux de 70 ¢ par actions a été déclaré, sur les actions de la compagnie en circulation, payable le 22 janvier 1985, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 21 janvier 1985.

Par ordre du conseil
B.S. Toni
Secrétaire
10 janvier 1985
Winnipeg, Manitoba



**Au nom de votre santé,
Cessez de fumer!**



Conseil canadien des normes



Georges Archer nommé président du CCN

Le Conseil canadien des normes est heureux d'annoncer la nomination de M. Georges Archer à titre de président du Conseil. M. Archer est également président du comité exécutif. Originaire de la ville de Québec, M. Archer est diplômé des universités Laval et McGill et a travaillé comme ingénieur-conseil dans la pratique privée. M. Archer est un ancien président de la Chambre canadienne allemande pour l'industrie et le commerce; fellow et ex vice-président de l'Institut canadien des ingénieurs; et ex secrétaire de la Société des ingénieurs civils de France au Canada.

Le Conseil canadien des normes est une Société de la Couronne responsable de promouvoir et coordonner la normalisation volontaire au Canada. Le Conseil a mis sur pied et administre le système de normes nationales du Canada, une fédération d'organismes autonomes qui oeuvrent dans le domaine de la normalisation.

Le Conseil est également responsable d'assurer la participation du Canada aux travaux internationaux de normalisation, dont ceux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et du Pacific Area Standards Congress (PASC).

Exportateurs

Le Conseil canadien des normes vend au-delà de 200,000 normes internationales et étrangères. Pour vous tenir au courant de celles qui s'appliquent dans votre domaine, téléphonez-nous ou faites-nous parvenir votre carte d'affaire.



Conseil canadien des normes
Service de la vente des normes
2000, rue Argenta
Bureau 2-401
Mississauga, Ontario
L5N 1V8
(416) 826-8110

Réseau personnel et imprimante au laser

Apple tente à nouveau de percer le marché de la bureautique

Apple lance une nouvelle offensive sur le marché de la bureautique avec l'introduction de deux nouveaux produits: le réseau personnel AppleTalk, qui permet de brancher ensemble plusieurs ordinateurs personnels Macintosh, et l'imprimante au laser LaserWriter.

Ces premiers produits d'une série de « nombreux autres à venir » s'intègrent dans un nouveau système, « Le système de bureautique Macintosh », dont le but avoué est d'affronter le géant IBM sur le marché de l'ordinateur personnel de bureau.

Pour accentuer son offensive, le numéro deux de la micro-informatique a également converti son Lisa 2/10 en un plus gros modèle Macintosh et a réduit le prix de certains autres modèles.

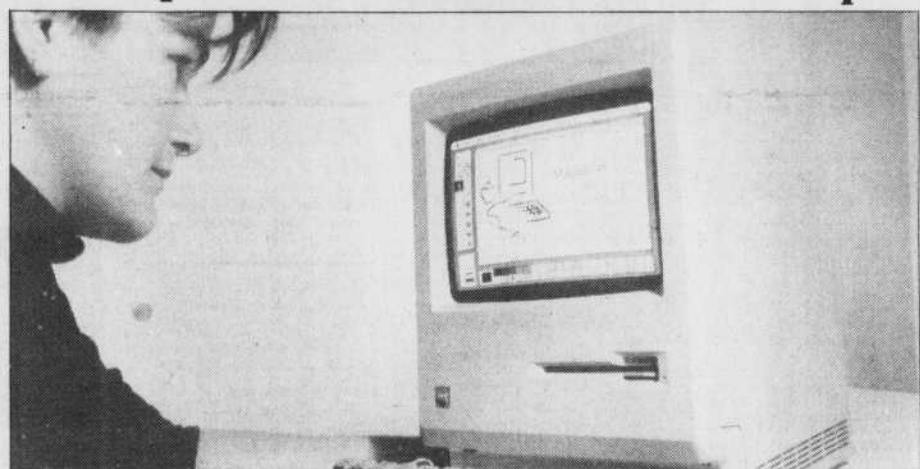
Le système de bureautique Macintosh permettra à un usager d'un Macintosh d'échanger de l'information avec l'utilisateur d'un autre Macintosh situé à l'intérieur ou à l'extérieur de son entreprise.

Selon une étude effectuée par Apple, les employés d'un secteur de « matière grise » passent environ 80 % de leur temps de travail en étroite relation avec des groupes de 5 à 25 personnes. Or, en adoptant le réseau personnel AppleTalk, une entreprise pourra brancher entre eux jusqu'à 32 appareils Macintosh et unités périphériques.

Avec notre réseau, nous voulons permettre aux petites, moyennes et grandes entreprises d'augmenter leur productivité », a expliqué au DEVOIR le directeur du service Logiciel international d'Apple, M. Didier Diaz.

Toutefois, le rayon d'action du réseau personnel Apple Talk est limité à 1,000 pieds. Chacun des branchements coûtera au détail \$80. Pour étendre la communication à l'extérieur d'un bureau, l'usager devra lier deux ou plusieurs réseaux AppleTalk ensemble.

Offert à compter de mars, l'AppleTalk sera intégré à l'imprimante au laser LaserWriter d'Apple. Vendu au prix de \$7,000 US, cet appareil permettra aux usagers d'affaires de produire des textes de qualité typographique et des graphiques de bonne



qualité artistique depuis l'ordinateur personnel. Elle peut imprimer jusqu'à huit pages à la minute, et deux à trois pages à la minute de graphiques complexes. Elle peut aussi intégrer sur une seule page un nombre illimité de combinaisons de textes et de graphiques pour des rapports et des brochures.

À la fin de l'été, Apple mettra aussi sur le marché deux serveurs de fichiers. Le premier modèle coûtera \$3,500 US et aura une capacité de mémoire de 20 millions de caractères, comparativement à \$5,000 US et 40 millions de caractères pour le second. Les deux serveurs comprendront un ordinateur intégré; des logiciels qui permettent le transfert de fichier, le courrier électronique et l'enregistrement d'imprimés; et des logiciels de gestion de fichiers.

Au siège social d'Apple, en Californie, le président de la compagnie, M. John Sculley, a déclaré qu'il voulait éviter une confrontation directe avec International Business Machine. C'est la raison pour laquelle Apple a fabriqué un réseau moins puissant et moins rapide que le Réseau PC qu'a lancé récemment IBM. Le réseau personnel AppleTalk transmet des données à raison de 230,000 bits par seconde, soit le dixième de la vitesse du Réseau PC d'IBM et le cinquième de la vitesse du système de Xerox, baptisé « Ethernet ».

RENDEZ-VOUS

Pour assurer le succès d'un congrès, d'un salon, d'une conférence d'un séminaire ou d'un colloque, il faut annoncer dans cette rubrique « rendez-vous ». Pour de plus amples informations sur les tarifs publicitaires, communiquez avec: Francine Gingras 844-3361

DÉJEUNER CAUSERIE

Mardi, le 29 janvier 1985 — midi

Hôtel Le Quatre Saisons
(Salon des Saisons)



Monsieur Yves Michaud
Président-directeur général
Palais des Congrès de Montréal

C'est à la lumière de ses connaissances du monde des affaires et du tourisme que monsieur Michaud traitera de l'incidence d'un centre des congrès sur l'activité économique d'une ville.

Billet à l'entrée: 27\$

Renseignements et réservations:
Danyelle Giroux, 288-9090

À VENIR: 5 février 1985
M. John Ziegler Jr.
Président
Ligue Nationale de Hockey



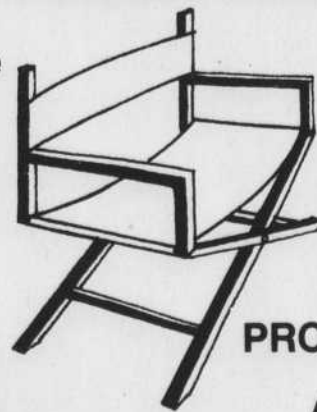
La Chambre de Commerce
de Montréal
772, rue Sherbrooke ouest
Montréal (Québec) H3A 1G1



PRÉSENTENT

LA PLACE DU QUÉBEC dans l'industrie mondiale du logiciel

Un colloque
sur le
présent et
sur l'avenir



La place du Québec c'est d'abord et avant tout la vôtre. Réservez votre place et venez faire le point sur la situation du logiciel québécois dans le monde et sur l'avenir de notre savoir-faire dans ce domaine de première importance.

PROGRAMME

Atelier I:
LES PERSPECTIVES DU QUÉBEC, DANS LE MARCHÉ MONDIAL DU LOGICIEL

• Présentation des résultats de l'étude réalisée par la firme SECOR, pour le CIEQ.

Atelier III:
LES PROGRAMMES D'AIDE À L'EXPORTATION

• Quels sont les programmes d'aide disponibles.

Atelier II:
OBJECTIF MONDE (COMMENT EXPORTER: études de cas)

• Trois succès québécois.

Atelier IV:
LE SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES DE LOGICIELS

• Le rôle des organismes de financement dans le développement de l'industrie des logiciels.

Réservez votre place dès maintenant auprès de:

CHANTALE ST-DENIS
au 861-2998

avant le 25 janvier 1985: 75 \$
après le 25 janvier 1985: 100 \$
mercredi le 30 janvier 1985

Grand Salon B
Hôtel Le Méridien, Complexe Desjardins
inscription dernière heure: 8:00 heures

INVITATION

VEenez RENCONTRER

JEAN ÉTHIER BLAIS

à l'occasion d'une séance de signatures pour son ouvrage

Le Prince Dieu

samedi le 26 janvier à compter de 13h30

à la **LIBRAIRIE LEMÉAC INC.**
371 LAURIER OUEST, MONTRÉAL

LE DEVOIR ECONOMIQUE

TORONTO

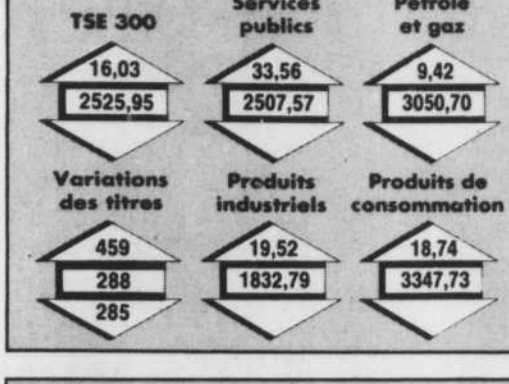
Très forte activité
TORONTO (PC) — La tendance était à la hausse et une forte activité régnait, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composite a fini la séance avec un gain de 16,03 points, à 2525,93.

Le volume des échanges a grossi jusqu'à 18,97 millions d'actions, au lieu de 14,97 millions la veille. Dans les titres industriels, Bell Enterprises gagne 5-8 à \$36 5/8; Cineplex 15 cents à \$4,25; Alcan 1-2 à \$40 1/8; Canadian Tire A 3-8 à \$11; Nova Alberta A 3-8 à \$7 1/2 et Systemhouse A trois cents à \$1,68. Daon Development perd un cent à \$2,97; Bank of Nova Scotia 1-8 à \$14; Canadian Pacific Ltd 1-2 à \$54 1/2. Scotiabank 1-3 à \$14 1/4 et Algoma Steel Corp 1 à \$20 1/2.

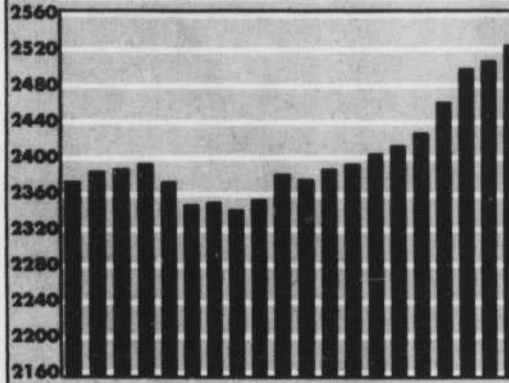
Dans le groupe des valeurs minières: Teck Corp B gagne 3-8 à \$12 1/8. Rio Algom 7-8 à \$24 et Dome Mines 1-8 à \$9 5/8. Echo Bay Cède 1-4 à \$10 3/4 et Campbell Red Lake 1-2 à \$22 1/8.

Du côté des hydrocarbures: Drummond Pete gagne sept cents à 34 cents; Westmin Resources 1-4 à \$12 et Ram Petre 1-8 à \$5 1/2. Asamera Inc abandonne 1-4 à \$10 1/4 et Bonanza Resources cinq cents à \$4,25.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)

Table with columns for various stock indices and their values.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including A.G.F.M., A.H.L., A.M.L., etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including C.C.L.A., C.C.L.F., C.C.L.P., etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Conventry, Conquest, Conwest, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MDS, MDS B, MDS C, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MDS A, MDS B, MDS C, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MDS A, MDS B, MDS C, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MDS A, MDS B, MDS C, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MDS A, MDS B, MDS C, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MDS A, MDS B, MDS C, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MDS A, MDS B, MDS C, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MDS A, MDS B, MDS C, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Scarboro, Scarsdale, Scarsdale, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Scarsdale, Scarsdale, Scarsdale, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Scarsdale, Scarsdale, Scarsdale, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Scarsdale, Scarsdale, Scarsdale, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Scarsdale, Scarsdale, Scarsdale, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Scarsdale, Scarsdale, Scarsdale, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Scarsdale, Scarsdale, Scarsdale, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Scarsdale, Scarsdale, Scarsdale, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Scarsdale, Scarsdale, Scarsdale, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MMAM, MMAM, MMAM, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MMAM, MMAM, MMAM, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MMAM, MMAM, MMAM, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MMAM, MMAM, MMAM, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MMAM, MMAM, MMAM, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MMAM, MMAM, MMAM, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MMAM, MMAM, MMAM, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MMAM, MMAM, MMAM, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including MMAM, MMAM, MMAM, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including SHK, SHK, SHK, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including SHK, SHK, SHK, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including SHK, SHK, SHK, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including SHK, SHK, SHK, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including SHK, SHK, SHK, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including SHK, SHK, SHK, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including SHK, SHK, SHK, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including SHK, SHK, SHK, etc.

Yentes Haut Bas Ferm. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including SHK, SHK, SHK, etc.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

MONTREAL Mtl encore en hausse

MONTREAL (PC) — La Bourse de Montréal a encore consolidé ses positions, hier, inscrivant un neuvième gain consécutif. L'indice général a enregistré une hausse de 0,86 point, à 127,11 au terme d'une séance fort animée. Cinq des six compartiments du marché ont progressé, seules les banques faisant exception.

Les échanges ont porté sur un total de 3.180.749 actions, au lieu de 3.061.987 le jour précédent. Le secteur des services publics est en progression de 1,65 à 126,63, les produits forestiers de 1,56 à 153,51, les mines de 1,21 à 125,46, les biens d'équipement de 0,72 à 117,04 et les hydrocarbures de 0,55 à 121,47, tandis que le groupe des banques retraite de 0,51 à 124,47.

Bell Canada Entreprises a pris une avance de 3-4 à 336 5-8 et 230.258 actions ont changé de main. Parmi les autres valeurs activement traitées, Falconbridge Copper Corp. gagne 3-4 à 117-14, PanCanadian 1-2 à 827-14, Alcan 3-8 à 440, Northern Telecom 1-4 à 49-3-4, Total Petroleum 1-8 à 115-3-4, Par. Com. à 26-3-8 et Banque nationale 1-8 à 115-3-4. Par. Com. à 26-3-8 et Banque nationale 1-8 à 115-3-4. Par. Com. à 26-3-8 et Banque nationale 1-8 à 115-3-4.

Les titres gagnants sont plus nombreux que les perdants (173 contre 95) et 94 autres campent sur leurs positions. Dans les valeurs de second ordre, Yorbeau Resources gagne un 70 cents, Borex Inc. deux à 70 cents, et Cartier Resources un à 11 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

XXM MARCHÉ 0,86 127,11
XCO HYDRO-CARBURE 0,55 121,47
XCB BANCAIRE 0,51 124,47
XCF PRODUITS FORESTIERS 1,56 153,51
XCM MINES ET METAUX 1,21 125,46
VARIATIONS DES TITRES
173 94
1,56 95

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

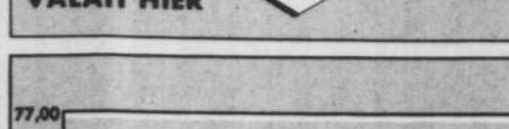
Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,01 75,54 CENTS US



Option Mois Pris Offre Dem. Trans. cr.
Carl OK Fb 20 15 40 200 288

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

TAUX D'INTERET

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Compilation LE DEVOIR, 18 janvier

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

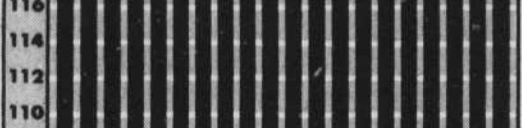
Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms.

INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)



AB

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

Table of futures prices for lumber from the East.

OPTIONS

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

OPTIONS SUR L'OR

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

Table of option prices for gold.

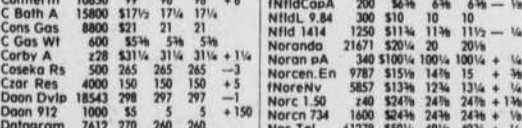
Table of option prices for gold.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,60 300,85 EN \$ US

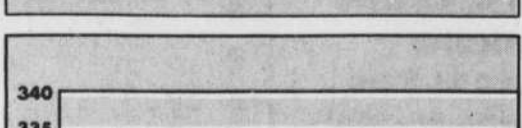


LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,55 5,990 EN \$ US



LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,60 300,85 EN \$ US



LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,55 5,990 EN \$ US



DEVICES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Table of exchange rates for various countries including Africa, Europe, and Asia.

Table of exchange rates for various countries including Africa, Europe, and Asia.

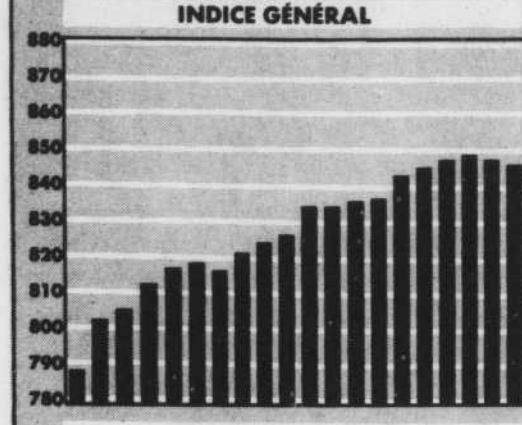
LE DEVOIR ECONOMIQUE

VAUCOUVER

Les cours ont reculé VANCOUVER (PC) - Les cours se sont repliés, hier, à la Bourse de Vancouver et 9,476,459 actions ont changé de main.

Table with 3 columns: Indice général, Volume (en millions), Variations des titres. Values: 845.55, 2.6, 155.

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)

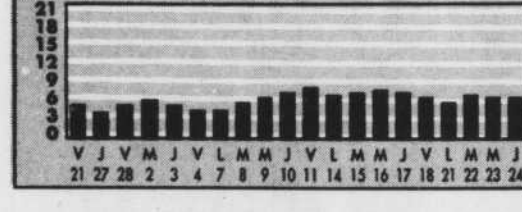


Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like Diatec, DDP, Dalmat, etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like C.D.P., C.D.P., C.D.P., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like C.T.E.D., C.T.E.D., C.T.E.D., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like I.J., I.J., I.J., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like I.S.H., I.S.H., I.S.H., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like K.L., K.L., K.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like L.M., L.M., L.M., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like M.L., M.L., M.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like N.L., N.L., N.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like O.L., O.L., O.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like P.L., P.L., P.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like Q.L., Q.L., Q.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like R.L., R.L., R.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like S.L., S.L., S.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like T.L., T.L., T.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like U.L., U.L., U.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like V.L., V.L., V.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like W.L., W.L., W.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like X.L., X.L., X.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like Y.L., Y.L., Y.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like Z.L., Z.L., Z.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AA.L., AA.L., AA.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AB.L., AB.L., AB.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AC.L., AC.L., AC.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AD.L., AD.L., AD.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AE.L., AE.L., AE.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AF.L., AF.L., AF.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AG.L., AG.L., AG.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AH.L., AH.L., AH.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AI.L., AI.L., AI.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AJ.L., AJ.L., AJ.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AK.L., AK.L., AK.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AL.L., AL.L., AL.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AM.L., AM.L., AM.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AN.L., AN.L., AN.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AO.L., AO.L., AO.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AP.L., AP.L., AP.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AQ.L., AQ.L., AQ.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AR.L., AR.L., AR.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AS.L., AS.L., AS.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AT.L., AT.L., AT.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AU.L., AU.L., AU.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AV.L., AV.L., AV.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AW.L., AW.L., AW.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AX.L., AX.L., AX.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AY.L., AY.L., AY.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like AZ.L., AZ.L., AZ.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BA.L., BA.L., BA.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BB.L., BB.L., BB.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BC.L., BC.L., BC.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BD.L., BD.L., BD.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BE.L., BE.L., BE.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BF.L., BF.L., BF.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BG.L., BG.L., BG.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BH.L., BH.L., BH.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BI.L., BI.L., BI.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BJ.L., BJ.L., BJ.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BK.L., BK.L., BK.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BL.L., BL.L., BL.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BM.L., BM.L., BM.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BN.L., BN.L., BN.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BO.L., BO.L., BO.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BP.L., BP.L., BP.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BQ.L., BQ.L., BQ.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BR.L., BR.L., BR.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BS.L., BS.L., BS.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BT.L., BT.L., BT.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BU.L., BU.L., BU.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BV.L., BV.L., BV.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BW.L., BW.L., BW.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BX.L., BX.L., BX.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BY.L., BY.L., BY.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like BZ.L., BZ.L., BZ.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CA.L., CA.L., CA.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CB.L., CB.L., CB.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CC.L., CC.L., CC.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CD.L., CD.L., CD.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CE.L., CE.L., CE.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CF.L., CF.L., CF.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CG.L., CG.L., CG.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CH.L., CH.L., CH.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CI.L., CI.L., CI.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CJ.L., CJ.L., CJ.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CK.L., CK.L., CK.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CL.L., CL.L., CL.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CM.L., CM.L., CM.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CN.L., CN.L., CN.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CO.L., CO.L., CO.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CP.L., CP.L., CP.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CQ.L., CQ.L., CQ.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CR.L., CR.L., CR.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CS.L., CS.L., CS.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CT.L., CT.L., CT.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CU.L., CU.L., CU.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CV.L., CV.L., CV.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CW.L., CW.L., CW.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CX.L., CX.L., CX.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CY.L., CY.L., CY.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like CZ.L., CZ.L., CZ.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DA.L., DA.L., DA.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DB.L., DB.L., DB.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DC.L., DC.L., DC.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DD.L., DD.L., DD.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DE.L., DE.L., DE.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DF.L., DF.L., DF.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DG.L., DG.L., DG.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DH.L., DH.L., DH.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DI.L., DI.L., DI.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DJ.L., DJ.L., DJ.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DK.L., DK.L., DK.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DL.L., DL.L., DL.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DM.L., DM.L., DM.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DN.L., DN.L., DN.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DO.L., DO.L., DO.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DP.L., DP.L., DP.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DQ.L., DQ.L., DQ.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DR.L., DR.L., DR.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DS.L., DS.L., DS.L., etc.

Table with 4 columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm. for various stocks like DT.L., DT.L., DT.L., etc.

TABLEAU DE BORD

Table with 3 columns: Emplois, Revenus, Inventaires. Shows weekly and monthly trends for employment, income, and inventory.

Table with 3 columns: Prix à la consommation, Indice des prix des maisons neuves, etc. Shows price indices for various categories.

Table with 3 columns: Bâtiment et Travaux Publics. Shows construction permits and urban centers.

Table with 3 columns: Énergie. Shows production of coal, electricity, and oil.

Table with 3 columns: Commerce Extérieur. Shows exports and imports in millions of dollars.

Table with 3 columns: Production. Shows freight rail shipments and steel production.

Table with 3 columns: Ventes. Shows sales of large stores, food, and vehicles.

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées. Source: Statistique Canada.

DENRÉES

MONTREAL (PC) - Cours des denrées transmis par le ministère fédéral de l'Agriculture. Pommes McIntosh, Sparten et Empire...

Carottes: \$2.00 à \$2.50 le sac de 25 lb; \$3.50 le sac de 12 sachets de 2 lb. Choux de Savoie: \$5.50 à \$6.00 la caisse de 12 unités.

Choux rouges: \$5.50 à \$6.00 la caisse de 12 unités. Fromage cheddar au kilo: blanc, \$4.86; coloré, \$4.86.

Produits concentrés: lait en poudre écrémé, \$1.03; lait écrémé destiné à l'alimentation, \$1.03; petit lait destiné à l'alimentation, \$0.352 le kg.

Navets blancs: \$5.50 à \$6.00 le sac de 25 lb. Oignons jaunes: \$5.50 à \$6.00 le sac de 50 lb; \$5.00 le sac de 25 lb.

Navets blancs: \$5.50 à \$6.00 le sac de 25 lb. Oignons jaunes: \$5.50 à \$6.00 le sac de 50 lb; \$5.00 le sac de 25 lb.

Navets blancs: \$5.50 à \$6.00 le sac de 25 lb. Oignons jaunes: \$5.50 à \$6.00 le sac de 50 lb; \$5.00 le sac de 25 lb.

Navets blancs: \$5.50 à \$6.00 le sac de 25 lb. Oignons jaunes: \$5.50 à \$6.00 le sac de 50 lb; \$5.00 le sac de 25 lb.

FONDS MUTUELS

Table listing various mutual funds with columns for name, type, and performance metrics.

OP

Table listing various options with columns for name, price, and other details.

ST

Table listing various stocks with columns for name, price, and other details.

DIVIDENDES

Dividendes de société déclarés hier, trimestriels sauf indication contraire. Consolidated-Bathurst Inc. A: 15 cents; B: une action équivalente...

Interprovincial Pipe Line Ltd: 45 cents ou une action; 1er mars, 7 fév. Island Telephone Company Ltd: 44 cents; 15 mars, 28 fév.

CEREALES

Winnipeg (PC) - Les cours ont évolué sur un ton irrégulier, hier, au marché aux grains de Winnipeg. Environ 220,000 tonnes de céréales ont fait l'objet de transactions.

Le colza enregistre une baisse de 10 cents à \$2.10 et clôture à \$387.50 en mars. Le lin baisse de 50 cents et monte de \$1.50 avec mars à \$352.50.

L'orge de Thunder Bay perd 30 cents et gagne 20 cents, mars à \$136.80. L'orge d'Alberta est stationnaire, février à \$149.00.

Le seigle progresse de 60 cents à \$1.10 et mars clôture à \$149.00. Le blé fourager est inchangé et en hausse de huit cents, mars à \$164.60.

Le seigle progresse de 60 cents à \$1.10 et mars clôture à \$149.00. Le blé fourager est inchangé et en hausse de huit cents, mars à \$164.60.

Bell Canada Enterprises: 1984, \$940.3 millions soit \$4.00 par action; 1983, \$745.2 millions.

ABONNEMENT AU DEVOIR

Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours et lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse. Cochez le tarif choisi: 32\$ (13 semaines), 62\$ (26 semaines), 120\$ (52 semaines).

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-000587-84, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— LISE CARRIERE MASSON, Défenderesse. Le 8 février 1985, à 11 h 00 heures au domicile de la défenderesse au No 172 rue Amireault en la cité de l'Épave, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Ford Elite 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, DANY GRAND MAISON, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-000587-84, DIANE MORIN, Demanderesse —vs— MARCEL HOUILLER, Défendeur. Le 6 février 1985, à 13 h 00 heures au domicile du défendeur au No 27 rue Archangeau en la cité de Repentigny, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 tracteur de jardinage Allis Chalmers, 1 souffleur et 1 tondeuse, 1 téléviseur Hitachi, 1 aquarium, 1 ensemble salle à dîner, 1 congélateur, 1 équipement de golf, 1 ensemble de salon. Conditions: ARGENT COMPANT, DANY GRAND MAISON, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-000587-84, KILDAIR SPURVICK, LIMIÈRE, Demanderesse —vs— GIBRACO L'ÉCÉ, Défendeur. Le 8 février 1985, à 12 h 00 heures au coin des rues Leclair et LaJeunesse en la cité de Repentigny, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 tracteur Mack série R 686S76125, 1 tracteur Mack imm. Q 54271. Conditions: ARGENT COMPANT, DANY GRAND MAISON, huissier, 759-5556, Joliette, le 18 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

AVIS DE CHANGEMENT

AVIS est donné que NGUYEN THI-HONG, ménagé, domicilié et résidant au numéro civique 500 Avenue-des-Pins, appartement no 404, à Montréal, district judiciaire de Montréal, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service suivant: Transport saisonnier — catégorie économique, transport d'enfants de 2 à 4 ans, résidant à Montréal et se rendant à la Galerie Le Petit Carillon. La présente requête est déposée en vertu des articles 28 et 85 des règles de pratique et de règle interne de la C.T.Q. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la 2e publication. 1ère publication: 24 janvier 1985. 2e publication: 25 janvier 1985.

Montréal English Speaking Catholic Teachers Benevolent Association. Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Partie II de la Loi sur la corporation canadienne, "MONTREAL ENGLISH SPEAKING CATHOLIC TEACHERS BENEVOLENT ASSOCIATION" s'adressera au Ministre de la Consommation et des Corporations afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la Corporation sera dissoute. Daté à Montréal, P.Q., le 21ème jour de janvier 1985. ADESKY KINGSTONE — PROCUREURS

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO 500-12-133974-844 MARC LAPLANTE requérant

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé SORAYA SCOTT est par la présente requête de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'il sollicite contre vous. Saint-Laurent, 21 janvier 1985. DESCOUÈUX, JARRY & HÉBERT, la partie requérante 750 boul. Laurentien, #202 Saint-Laurent, P.Q. HAM 2M6

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

TNT CANADA INC. détentrice du permis M-305214, donne avis à la Commission des Transports du Québec d'un changement suite à une fusion. TNT CANADA détiendrait à 100% les actions de TNT QUEBEC INC., détentrice du permis M-305214, après la fusion, elle continue à détenir 100% des actions de TNT QUEBEC INC. TNT QUEBEC demande le maintien de tous ses droits et privilèges au permis M-305214. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, H2L 1K2. La requérante invoque l'article 85 des règles de pratique. Me Michèle Goun HARRIS, ALLAIN, THOMAS, MASON 1ère parution: 24 janvier 1985. 2ème parution: 25 janvier 1985.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO 500-02-001558-852 COMM DES NORMES DU TRAVAIL partie demanderesse vs VÊTEMENTS DE SPORT EDDY L'ÉCÉ partie défenderesse La défenderesse, Vêtements de Sport Eddy L'ÉcÉ, d'adresse inconnue, est par la présente requête de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été déposée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention. Faut-il par la défenderesse de comparaître dans ce délai. Statuer sur la demande. Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire. Prototonaire adjoint, Ronald Chassé Comm. des Normes du travail Me Daniel Pélouquin 2 Complexe Desjardins #2416 Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO 12-139631-851 AGATA MUSZYCKA Requête vs WŁODEK GRODECKI Intimé AVIS À L'INTIMÉ RELATIVEMENT À LA CONTESTATION PRENEZ AVIS qu'il y a eu dépôt et réception au greffe des divorces du district de Montréal, de la requête en divorce de la partie requérante, et que si vous désirez la contester, vous devez d'abord comparaître en produisant au greffe du Tribunal un acte de comparution signé de vous même ou de votre procureur dans les quarante (40) jours de la signification. Les moyens préliminaires sont proposés et la contestation est produite dans les délais prévus aux articles 813.5 et 813.7 du Code de Procédure Civile. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de comparaître ou de contester dans ce délai, la partie requérante pourra obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. PRENEZ ENFIN AVIS que tout jugement rendu sera, en premier lieu, un jugement conditionnel qui ne pourra être déclaré irrévocable qu'à l'expiration du délai fixé au jugement, à moins que dans l'intervalle vous ne produisiez au greffe du Tribunal, un avis écrit exposant les raisons pour lesquelles le jugement ne devrait pas devenir irrévocable. Montréal, le 22 janvier 1985. Procureurs de la requérante Me Lise Labelle 1980 Sherbrooke ouest suite 700 Montréal, P.Q. H3H 1E8

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huissier, 759-5556, Joliette, le 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No. 785-27-011352-835, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demanderesse —vs— JEAN CLAUDE LAVOIE, Défendeur. Le 5 février 1985, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 130 rue Emmanuel en la cité de St-Denis, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury 1976. Conditions: ARGENT COMPANT, ANDRÉ BELANGER, huiss

